

RAPPORT D'IMPACT

2024

BANQUE
POPULAIRE
VAL DE FRANCE 

la réussite est en vous

Sommaire

I. Préambule.....	4
1. Chiffres clés	4
II. Fidèle à son histoire, la Banque Populaire place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l’environnement et la société	5
2. La Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire.....	5
2.1 La raison d’être de Banque Populaire	5
2.2 Le modèle coopératif des Banques Populaires, garant de stabilité et de résilience.....	6
2.3 Le modèle d’affaires de la Banque Populaire Val de France en phase avec les attentes de la société	8
3. Un engagement : rendre l’impact accessible à tous	8
3.1 Un groupe à impact positif	8
3.2 L’engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire Val de France.....	9
4. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau.....	11
4.1 Rôle des organes d’administration et de direction	11
4.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l’organisation de la Banque Populaire	12
4.3 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside ».....	13
5. Prendre en compte les risques ESG.....	13
5.1 Programme de déploiement du dispositif de gestion des risques ESG.....	13
5.2 Identification et évaluation de la matérialité des risques ESG	14
5.3 Intégration des risques ESG dans le dispositif de gestion des risques	14
6. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales.....	15
6.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d’impact.....	15
6.2 Méthodologie d’identification et de cotation des enjeux matériels.....	17
6.3 Présentation des résultats de l’analyse de double matérialité	18
III. Contribuer à la décarbonation de l’économie en rendant l’impact accessible à tous	18
3. Plan de transition du Groupe BPCE pour l’atténuation du changement climatique.....	18
4. La Banque Populaire Val de France accompagne tous ses clients dans leur transition environnementale.....	19
4.1 Accompagner les clients particuliers.....	19
4.2 Accompagner les clients personnes morales dans l’adaptation de leur modèle d’affaire.....	21
4.3 Contribuer au financement des projets d’énergies renouvelables sur les territoires	22
4.4 Indicateurs	22
5. Empreinte propre de La Banque Populaire Val de France	23
IV. Effectifs de l’entreprise.....	26
4. Droits de l’Homme	26
5. Dialogue social et conditions de travail	27
5.1 Dialogue social	27

5.2	Rémunération et protection des données	28
5.3	Qualité de vie au travail	28
5.4	Prévention des risques et sécurité au travail	30
6.	Egalité des chances et lutte contre les discriminations.....	31
6.1	Mixité et égalité professionnelle.....	31
6.2	Handicap.....	33
6.3	Lutte contre la discrimination et le harcèlement.....	35
7.	Attractivité et développement des compétences	36
7.1	Attractivité.....	36
7.2	Développement des compétences	38
8.	Indicateurs chiffrés	40
8.1	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	40
8.2	Santé et sécurité	41
V.	Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire	41
5.	Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables	41
5.1	Accompagner les entreprises, des PME aux ETI locales, ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales.....	41
5.2	Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire.....	42
6.	Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales et le logement social	42
6.1	Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé	42
6.2	Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport	43
7.	Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé.....	44
8.	Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables	46
VI.	Être une banque inclusive qui protège	49
6	Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités	49
6.2	Mesure de la satisfaction client.....	49
6.2	Gestion des réclamations.....	50
7	Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client	50
7.1	Protéger les clients fragiles.....	50
7.2	Le microcrédit au service de l'inclusion financière	51
7.3	Garantir l'accessibilité des offres.....	52
8	Protéger les intérêts du client et du sociétaire.....	53
8.1	Garantir une offre transparente	53
8.2	Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données.....	53
VI	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité.....	54
7.	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires.....	54
7.1	Promouvoir une culture éthique	54
7.2	Protéger les lanceurs d'alerte	54
8.	Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société	55
8.1	Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité	55
8.2	Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme	56
8.3	Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs).....	57
VIII.	Vie coopérative	57
8.	Animation de la vie coopérative	57
9.	Animation du sociétariat	59
X.	Note méthodologique.....	61

I. Préambule

La Banque Populaire Val de France, fidèle à ses valeurs coopératives et à son engagement envers les territoires, présente son Rapport d'Impact pour l'année 2024. Ce document constitue un reflet transparent de ses actions et de son impact positif sur l'environnement et la société, en tant qu'acteur bancaire de proximité.

Au cours de cette année, la Banque Populaire Val de France a accompagné plus de 900 entreprises dans leur transition écologique, en leur proposant des solutions financières innovantes et en les sensibilisant aux enjeux environnementaux cruciaux. Ces récits inspirants illustrent la volonté d'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie.

Les initiatives en matière de microcrédit et de soutien à l'entrepreneuriat social témoignent également de son engagement envers l'inclusion et la solidarité. L'empreinte coopérative et sociétale s'est élevée à 11,8 millions d'euros en 2024, ce qui a représenté 444 actions menées localement et qui témoigne de son dynamisme sur le terrain.

La diversité et la mixité occupent une place centrale dans la démarche. En 2024, la Banque Populaire Val de France a atteint un taux de 55 % de femmes au sein de son conseil d'administration, illustrant sa détermination à promouvoir un environnement de travail inclusif et respectueux des droits de ses collaborateurs. Elle est également labellisée par l'AFNOR en matière d'égalité professionnelle et a obtenu le label Diversité.

Plus de 1000 collaborateurs ont été formés aux enjeux du climat, au travers de la fresque du climat renforçant ainsi une culture d'entreprise axée sur la durabilité. Grâce à une mobilisation collective, l'empreinte carbone de la Banque Populaire Val de France a été réduite de 24 % depuis 2019, intégrant les enjeux environnementaux dans toutes ses activités. La Banque Populaire Val de France est la première banque à être labellisée Enseigne responsable, label correspondant à la norme Iso26000.

Ce rapport met également en lumière son modèle coopératif, qui garantit une gouvernance responsable et une prise en compte des attentes de ses sociétaires. En 2024, une augmentation de 1,85 % du nombre de sociétaires a témoigné de la confiance de ses clients. Le renforcement de l'ADN coopératif implique d'associer les sociétaires aux décisions et au développement de l'entreprise.

En conclusion, ce Rapport d'Impact 2024 est un outil de transparence et de dialogue. Il reflète l'engagement de la Banque Populaire Val de France à agir de manière responsable tout en contribuant au bien-être des territoires.

1. Chiffres clés

LA BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, UNE BANQUE COOPÉRATIVE RÉGIONALE INVESTIE SUR SON TERRITOIRE

 **578 000** clients, dont **185 000** sociétaires

 **1 838** collaborateurs (en CDI)

 **180** agences dont **8** agences entreprises

 Une présence sur **10** départements

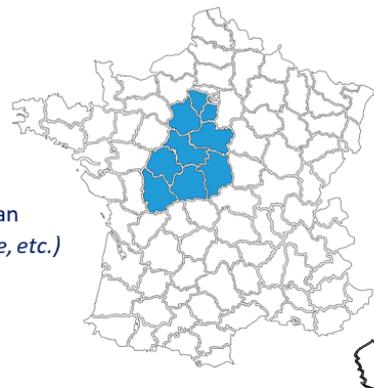
  **2^e** acteur bancaire français

Chiffres au 31/12/2024

UN TERRITOIRE AU POTENTIEL EXCEPTIONNEL

1 936

- +x **3** départements dans le Top 10 des revenus par foyer
- +x **5** universités
- +x **1** tissu économique varié avec des pôles de compétitivité de 1^{er} plan
(Paris Saclay, CosmeticValley, S2S2 acteur de référence sur l'énergie, etc.)



BANQUE POPULAIRE **+x**
VAL DE FRANCE
la réussite est en vous

En millions d'euros	2024	2023	Var. %
Produit Net Bancaire	392	382	+2,6 %
Frais généraux	-266	-256,1	+3,8 %
Résultat Brut d'Exploitation	126	126,1	+0,3%
Coefficient d'exploitation	67,8%	67,0%	+0,8 pts
Coût de risque	-35,4	-40,5	-12,5%
Résultat Net d'Exploitation	91	85,7	+6,3%
Résultat Net	82,7	73,9	+11,9 %

Enjeux de durabilité

II. Fidèle à son histoire, la Banque Populaire place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société

2. La Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire

2.1 La raison d'être de Banque Populaire

Depuis sa création, la Banque Populaire Val de France est une entreprise coopérative, responsable, à l'écoute de son territoire. Sa nature de banque coopérative l'a amenée depuis toujours à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale, environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

Les Banques Populaires, via leur Fédération, ont défini leur raison d'être, qui exprime tout à la fois la vision, la mission et la contribution historique des Banques Populaires :

Résolument coopérative et innovante, Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire.

- Au cœur des territoires, les Banques Populaires ont une compréhension fine des acteurs et des enjeux régionaux, elles soutiennent les initiatives locales et agissent en proximité.
- Les Banques Populaires créent de la valeur économique et sociétale en étant convaincues de la nécessité d'une évolution harmonieuse de la société tout en préservant les générations futures.
- Le modèle coopératif des Banques Populaires leur garantit, depuis l'origine et grâce à leur gouvernance, indépendance, vision long terme, innovation et gestion équilibrée.
- Grâce à leur culture entrepreneuriale, les Banques Populaires accompagnent tous ceux qui entreprennent leurs vies et démontrent que la réussite est multiple.

A partir de cette raison d'être « ombrelle », la Banque Populaire Val de France a décliné sa propre raison d'être en cohérence avec son identité et les besoins de son territoire. À partir de cette raison d'être « ombrelle », la Banque Populaire Val de France a décliné sa propre raison d'être en cohérence avec son identité propre et les besoins de son territoire : « **Innover ensemble au profit de nos clients, de nos Sociétaires et de tous ceux qui vivent et entreprennent dans nos territoires.** »

La formulation d'une raison d'être est une première étape. Après cette phase de définition de la raison d'être, la démarche de co-construction s'est poursuivie par une déclinaison concrète d'axes de contribution sociétale, cinq engagements ont été identifiés lors d'ateliers réalisés en présence d'Administrateurs, de clients et de collaborateurs :

- Réinventer en continu la proximité de nos relations et de nos actions ;
- Défendre la vitalité socio-économique de nos territoires ;
- Impulser et soutenir la dynamique collective de notre écosystème ;
- Soutenir l'engagement des collaborateurs et les rendre acteurs de leur parcours ;
- Relever le défi de la transition sociétale et écologique.

La raison d'être s'ancre donc profondément dans le fonctionnement de la banque. Elle définit l'identité Banque Populaire et sert de repère pour les décisions majeures. La raison d'être se décline selon trois axes d'engagement : la proximité territoriale, la culture entrepreneuriale et l'engagement coopératif et durable.

2.2 Le modèle coopératif des Banques Populaires, garant de stabilité et de résilience

Depuis leurs origines, les Banques Populaires sont des banques coopératives au service de leurs sociétaires. En 1917, la loi officialisant la naissance des Banques Populaires leur a confié la mission d'accompagner les artisans et les commerçants qui constituent alors la totalité de leur sociétariat. A partir de 1962, les évolutions réglementaires permettent aux Banques Populaires de s'ouvrir aux particuliers. En 1974, la Casden Banque Populaire rejoint le réseau Banque Populaire. C'est la banque des personnels de l'Education de la Recherche et de la Culture puis des fonctionnaires à partir de 2016. En 2002, c'est au tour du Crédit Coopératif, tourné vers les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, de rejoindre les Banques Populaires. Riche de toute cette diversité, le réseau Banque Populaire fait vivre au quotidien ses valeurs d'esprit d'entreprendre et de solidarité. Aujourd'hui plus que jamais, et particulièrement lors de la crise de la Covid 19, elle a été aux côtés des entrepreneurs et est toujours la 1^{ère} banque des PME (source Baromètre Kantar 2023).

La Banque Populaire Val de France accompagne dans la durée ceux qui vivent et entreprennent sur son territoire. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et de toutes les clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie économique et sociale : le modèle Banque Populaire a fait la preuve de sa pertinence, de son efficacité et de sa capacité de résilience. Il repose sur 3 fondamentaux, constitutifs de sa raison d'être :

Proximité territoriale

Les 14 Banques Populaires agissent en proximité pour le développement économique et social des territoires. Les décisions sont prises localement et adaptées aux particularités territoriales. Près de 100% des crédits sont ainsi décidés en région, 100 % de l'épargne collectée est réinvestie pour le financement de l'économie locale, et les collaborateurs sont prioritairement recrutés sur le territoire de la banque. Les Banques Populaires soutiennent aussi le tissu associatif local dans des domaines variés comme la culture, le sport, la santé, ou la solidarité au travers du mécénat, de fondations et de partenariats. Attentives à la prise en compte des besoins de tous leurs clients, elles proposent un accompagnement aux personnes et structures vulnérables qui va au-delà du commercial et de la réglementation (des agences sont par exemple spécifiquement dédiées aux clients en difficulté et des solutions sont mises en place pour adapter la banque aux différents handicaps).

Engagement coopératif et durable¹

Les Banques Populaires sont des banques coopératives. Elles développent l'implication des sociétaires et impulsent des actions en faveur du sociétariat. Elles assurent une qualité de service pérenne à leurs clients, en veillant à la formation régulière de leurs collaborateurs et au suivi de la relation client. Les Banques Populaires investissent aussi largement pour participer à une société plus durable. Elles agissent par exemple sur la préservation des générations futures et leur environnement en mettant une part importante du résultat en réserve. Elles accompagnent les clients et les territoires dans les enjeux de transitions environnementales et de santé au travers d'offres et d'actions spécifiques. Elles s'engagent également à fonctionner durablement en se fixant des objectifs importants de réduction de bilan carbone à court terme, et en développant des politiques d'achats responsables qui veillent à privilégier des achats éthiques et écologiques et qui font appel à des entreprises du secteur du travail protégé et adapté.

Culture entrepreneuriale

Les Banques Populaires soutiennent la création et le développement des entreprises. Elles sont la première banque des PME depuis 14 années consécutives². Des collaborateurs experts et impliqués dans le tissu entrepreneurial accompagnent les clients professionnels et entreprises. Elles financent les acteurs économiques et contribuent à la vie des écosystèmes entrepreneuriaux en soutenant des organismes comme l'ADIE et Entreprendre Pour Apprendre. Les Banques Populaires favorisent également le fait d'entreprendre via l'éducation et le soutien à l'innovation. Elles soutiennent par exemple des chaires de recherche et des fondations universitaires. Elles diffusent la culture entrepreneuriale en valorisant les réussites locales, notamment au travers de prix nationaux et régionaux (Prix de la Dynamique Agricole pour les agriculteurs et viticulteurs, Next Innov pour les start-up innovantes, CréAdie pour les micro-entrepreneurs, Stars et Métiers pour les artisans, etc.).

Un engagement évalué et prouvé

La Banque Populaire Val de France s'appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l'ensemble du réseau lui permettant de rendre compte auprès de ses Sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondé sur la norme internationale RSE ISO 26000, l'Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année en euros les actions mises en place au sein de la banque en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. Ces données sont intégrées dans le dispositif d'open data du groupe BPCE. En 2024, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la Banque Populaire Val de France s'est élevée à 11 718 806 euros ce qui représente 460 actions initiées localement.



Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative s'articulent autour de trois axes :

- L'engagement sociétal ;
- L'environnement
- Les relations et conditions de travail.

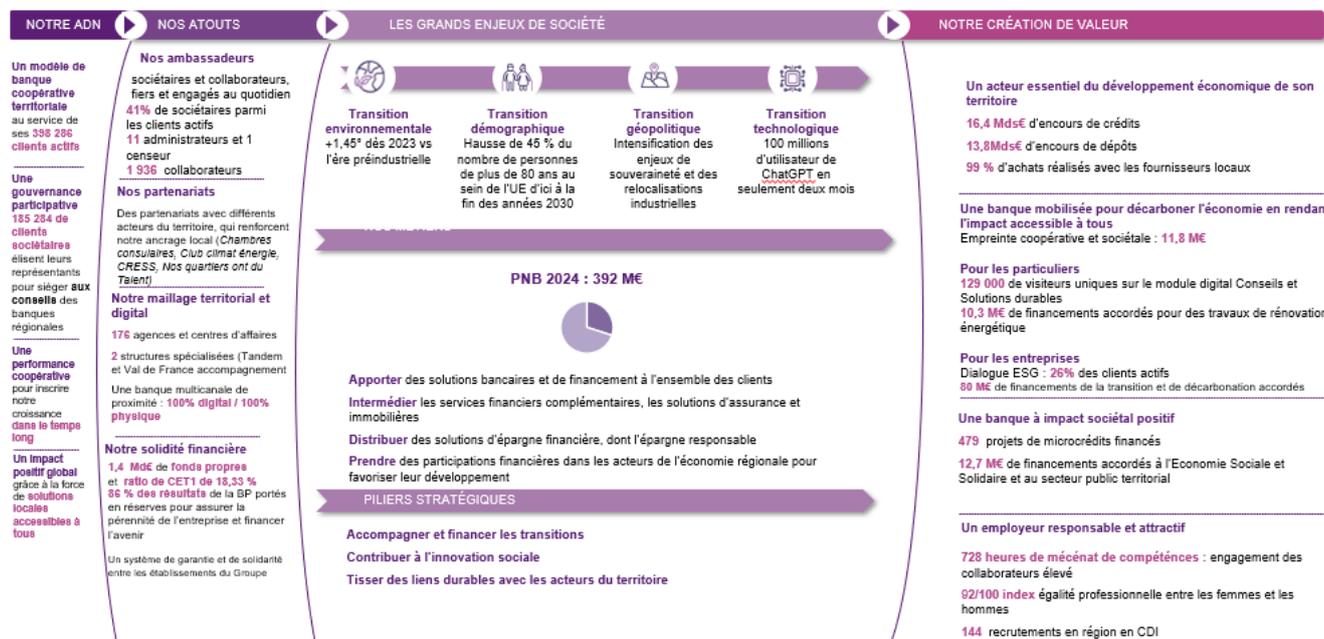
À partir d'une thématique, elle associe l'ensemble de ses parties prenantes (Administrateurs, clients/Sociétaires, collaborateurs, fournisseurs, partenaires, ...), et s'appuie sur le savoir-faire de son écosystème (entreprises, start-up, associations, collectivités locales...) pour proposer des solutions bancaires, financières voire extra-bancaires.

¹ Durable : qualificatif à double sens qui signifie à la fois respectueux vis-à-vis de l'environnement et des valeurs sociétales et qui intègre une notion temporelle (être au service de ses clients et parties prenantes dans la durée)

² Étude Kantar PME-PMI 2021 – Banques Populaires : 1re banque des PME.

2.3 Le modèle d'affaires de la Banque Populaire Val de France en phase avec les attentes de la société

« Résolument coopérative et innovante, Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire »



3. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous

3.1 Un groupe à impact positif

VISION 2030 – le projet stratégique du Groupe BPCE - trace les grandes priorités qu'il se fixe afin de construire un projet de croissance au service de ses clients, dans une société marquée par quatre grandes transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique.

Pour accompagner ces transitions, le groupe mobilise sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour permettre à ses clients, ses sociétaires et ses collaborateurs d'affirmer leur pouvoir d'agir et d'aborder leur avenir en confiance.

Impact environnemental

Face à l'urgence climatique, la démarche du groupe vise à mettre œuvre et déployer rapidement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux et socio-économiques déjà tangibles. Rendre « l'impact accessible à tous », c'est sensibiliser et accompagner massivement tous ses clients dans la transition environnementale via des expertises, des offres de conseil et des solutions globales.

En prenant appui sur les scénarios définis par la science, le Groupe BPCE et ses métiers se positionnent en facilitateurs des efforts de transition, avec un objectif clair et ambitieux : financer une économie neutre en carbone en 2050 en agissant dès aujourd'hui.

- **Des solutions à impact :**

Pour les clients particuliers : accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie en proposant des solutions de financement et en mobilisant notre rôle d'opérateur, de tiers de confiance ainsi que nos partenariats (outil de « Conseils et Solutions durables » en partenariat avec l'ADEME, accompagnement à chaque étape des projets de rénovation énergétique pour les logements individuels et les copropriétés, augmentation du nombre de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments). Plus de 129 000 connexions ont été réalisées sur le service Conseils et solutions durables, disponible sur l'application bancaire.

Pour les clients BtoB : accompagner la transition des modèles d'affaires avec un dialogue dédié et un apport d'expertises sectorielles pour intégrer les enjeux ESG selon leurs tailles et secteurs économiques, notamment dans les infrastructures énergétiques, de transport, de gestion et traitement des déchets, etc.

- **Le soutien à l'évolution du mix énergétique** : face à l'urgence climatique la priorité est d'accélérer l'avènement d'un système énergétique soutenable, notamment en augmentant ses financements dédiés à la production et au stockage d'électricité verte et en soutenant la réindustrialisation des territoires et la souveraineté énergétique.

- **L'alignement de ses portefeuilles de financement** sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Impact sociétal

Profondément ancrées au plus près des territoires, des besoins de la société et des clients, les Banques Populaires jouent un rôle sociétal clé, en finançant notamment l'entrepreneuriat social ou le microcrédit. Elles agissent dans les écosystèmes locaux de cohésion des territoires, soutenant de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Elles sont des acteurs incontournables de la dynamique des territoires, en finançant notamment la construction ou la rénovation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'éducation, la santé ou encore la mobilité.

Elles sont engagées dans le soutien d'initiatives locales et nationales : l'impact du mécénat des 14 Banques Populaires est mesuré chaque année via leur Empreinte Coopérative et Sociétale (ECS). Cette empreinte identifie et valorise en euros les actions RSE et coopératives mises en place au sein de chaque banque.

« Impact Inside » : une transformation interne de toutes les entreprises du groupe, à tous les niveaux

Afin d'accompagner les transitions de ses clients, selon les meilleurs standards, le Groupe BPCE a lancé un plan de transformation interne « Impact Inside ». Pour élargir ses solutions à impact auprès de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le groupe a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux. Il mobilise sa gouvernance et ses collaborateurs qu'il s'engage à former aux enjeux ESG, et agit sur ses propres activités en réduisant son bilan carbone.

3.2 L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire Val de France

Des orientations nationales en matière de durabilité

Dans les statuts des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires définit les grandes orientations RSE des banques dans le cadre de leurs raisons d'être et formalise les engagements des 14 Banques Populaires au travers l'empreinte coopérative et sociétale.

Le comité Raison d'Être et RSE de la Fédération impulse une réflexion et une dynamique commune avec les dirigeants exécutifs et non exécutifs des Banques Populaires. Dans ce cadre, en 2023 trois grandes orientations RSE ont été définies :

1^{ère} orientation

S'engager durablement dans la **préservation de l'environnement** et des générations futures.

2^{ème} orientation

S'engager, en proximité et de façon impactante, pour le développement durable **des territoires** et de ceux qui y vivent.

3^{ème} orientation

S'engager dans une **activité responsable*** en consolidant le lien de confiance avec toutes les **parties prenantes** grâce à notre modèle coopératif.

*Responsable vis-à-vis des parties prenantes sous-entendu activité performante, sécuritaire, éthique.

La stratégie coopérative & RSE de la Banque Populaire Val de France

Le Comité Sociétariat et RSE de la Banque Populaire Val de France contribue à la définition des grandes orientations de la banque en matière de sociétariat et de RSE et fait des préconisations au Conseil d'administration.

Celle-ci s'inspire depuis 2023 de la mise en œuvre du plan stratégique « Un Pacte Impact + » et de son ambition en termes de développement de son empreinte coopérative et sociétale sur le territoire. Mieux accompagner les entrepreneurs, anticiper les mutations de l'économie et préparer aux ruptures à venir, telle est l'ambition de la Banque Populaire Val de France qui a mené une réflexion collective autour notamment de trois enjeux majeurs pour notre société - le réchauffement climatique – l'innovation digitale – le futur du travail. Depuis 2022, plus de 150 collaborateurs ont collaboré pour anticiper les défis à relever et construire le monde de demain. Fort de ces constats, la Banque Populaire Val de France a pour ambition d'être une Banque coopérative à impact positif. Pour cela, la Banque Populaire Val de France s'engage aux côtés de tous les acteurs locaux pour innover, expérimenter et être en capacité de financer les transitions d'avenir.

La stratégie RSE de la Banque Populaire Val de France s'articule autour de trois axes :

- L'accompagnement des filières d'avenir et le financement de la transition écologique ;
- Le développement d'une relation durable avec ses clients au plus près des territoires ;
- L'engagement et l'autonomie des collaborateurs au service de la performance de l'entreprise.

Le suivi des actions de RSE est assuré par la Directrice de l'Impact & Vie coopérative, au sein de la Direction générale. L'équipe Impact & Vie coopérative est composée de 4 collaborateurs équivalents temps plein. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de la Banque Populaire. À partir d'une thématique, elle associe l'ensemble de ses parties prenantes (Administrateurs, clients/Sociétaires, collaborateurs, fournisseurs, partenaires, ...), et

s'appuie sur le savoir-faire de son écosystème (entreprises, start-up, associations, collectivités locales...) pour proposer des solutions bancaires, financières voire extra-bancaires.

La Banque Populaire Val de France a créé la banque des dirigeants et des territoires qui vise à financer des grands projets du territoire et à être identifiée comme un acteur de référence dans le financement de ces projets. Baptisée ODIEM, celle-ci représente un collectif de collaborateurs Ouverts, Déterminés, Innovants, Experts et Mobilisés pour bâtir le monde de demain et financer les transitions d'avenir.

3.3 Labels et engagements

Engagements du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE a pris de longue date plusieurs engagements pour amplifier ses actions et accélérer les transformations positives auxquelles il contribue³.



[1] Périmètre certains affiliés Natixis Investment Managers (Natixis IM), BPCE Assurances rejoignant les PRI en 2016.

[2] Engagement pris par Natixis en 2018, élargi au Groupe BPCE en 2024.

Notations extra-financières du Groupe BPCE

Les notations extra-financières du Groupe BPCE sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/>

Labels et certifications de la Banque Populaire Val de France

Les actions réalisées par la Banque Populaire Val de France en matière de RSE sont évaluées par des organismes publics et privés qui octroient un label et/ou une certification, gage de conformité à une norme soit le label Enseigne Responsable pour la norme ISO 26000 et les label RH Diversité/Mixité de la norme AFNOR, Cancer@work et CapHandéo.

Depuis 2023, la Banque Populaire Val de France s'est engagée dans une démarche de labellisation RSE – norme iso26000. et a obtenu le label Enseigne responsable. Ce label est porté par le collectif génération responsable et audité par le cabinet Goodwill management, organisme tiers indépendant. Elle est désormais la première Banque à être labellisée Enseigne responsable et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue associant l'ensemble de ses métiers. En 2024, la Banque Populaire Val de France a renouvelé son label et obtenu la note A grâce à l'évolution de la note qui a progressé de 3,47 à 3,90. En 2025, la Banque Populaire Val de France a pour ambition de labelliser ses points de vente, cette démarche s'inscrit dans sa volonté d'être exemplaire dans l'empreinte propre de son réseau d'agences.

³ Pour lire les adhésions du Groupe BPCE à des standards internationaux exigeants : <https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/#:~:text=Global%20Compact,la%20lutte%20contre%20la%20corruption.>



En termes de développement des compétences, la Banque Populaire Val de France a formé plus de 51% de ses collaborateurs à la fresque du climat, ce qui a représenté plus de 1000 collaborateurs. Elle accompagne l'épanouissement de ses collaborateurs au travers de son dispositif de mécénat de compétences. 70 collaborateurs ont réalisé un total de 728 heures réparti au sein de 11 associations ;

4. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau

4.1 Rôle des organes d'administration et de direction

Les administrateurs du réseau Banque Populaire sont des chefs d'entreprise, des chercheurs, des enseignants et des salariés impliqués dans la vie économique de leur région.

Pour répondre aux exigences du régulateur concernant l'évaluation du fonctionnement des conseils d'administration et la formation des administrateurs, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) a élaboré :

- Un dispositif d'autoévaluation des conseils d'administration mis à disposition dans tout le réseau Banque Populaire ;
- Un plan de formation annuel : celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés à l'ESG et au digital ;
- Un bilan annuel des formations a été mis en place afin de suivre le nombre de formations réalisées, le nombre d'heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies, le taux de satisfaction.

Lors de l'examen de toutes candidatures au mandat de dirigeant effectif (Directeur général et Directeur général adjoint) et au mandat de membre du Conseil, le comité des nominations s'appuie sur les objectifs définis dans la politique de nomination et de succession adoptée par le Conseil.

En application de cette politique, le comité des nominations doit notamment poursuivre un objectif de diversité parmi les dirigeants effectifs et au sein du Conseil d'administration c'est-à-dire une situation où les caractéristiques desdits dirigeants et dudit conseil diffèrent à un degré assurant une variété de points de vue, étant rappelé que le caractère coopératif de la Banque Populaire Val de France contribue largement à favoriser la diversité.

Le Comité des nominations doit s'assurer que les aspects suivants de diversité sont bien observés : formation, parcours professionnel, âge, objectif quantitatif relatif à la représentation du sexe sous-représenté, représentation géographique équilibrée, représentation des différents types de marché, représentation des catégories socioprofessionnelles dominantes du sociétariat de la Banque Populaire, respect des critères de compétence collective tels que visés dans l'évaluation du Conseil.

Aucun des critères précités ne suffit seul à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein du Conseil d'Administration. En effet, le Comité des nominations doit s'attacher à la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinion sur lesquels l'organe de direction peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

La Banque Populaire Val de France, dans le cadre des dispositions légales prévues par le Code monétaire et financier (articles L. 511-98 et L. 511-100), évalue périodiquement, et au moins une fois par an le fonctionnement de son Conseil d'administration. Cette mission est confiée au Comité des Nominations qui formule des recommandations sur les évolutions souhaitables quant à la composition de ce dernier en vue d'atteindre les objectifs de diversité.

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est composé de 12 membres, dont 2 représentants des salariés et 1 censeur. Avec 5 femmes au sein de son conseil d'administration (hors administrateurs salariés et censeur), la Banque Populaire Val de France atteint une proportion de 55 %.

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général.

Formation des administrateurs

La Banque Populaire Val de France veille à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'Administration. Leur formation est construite pour veiller à la compétence individuelle et collective des membres des conseils d'administration. Les formations proposées permettent d'appréhender et comprendre les évolutions et les enjeux du secteur bancaire.

Depuis 2014, la Banque Populaire Val de France s'appuie sur le plan de formation, et les outils, élaborés par la FNBP afin de répondre aux exigences du régulateur. Celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences clés retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés à l'ESG et aux transformations du modèle bancaire, impacté par le digital.

Un bilan annuel des formations a été mis en place, par Banque Populaire et administrateur, afin de suivre : le nombre de formations réalisées, le nombre d'heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies, le taux de satisfaction.

Le programme de formation permet aux administrateurs de définir les meilleures orientations et de nourrir les débats des instances de la Banque Populaire Val de France, dans l'intérêt de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

4.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Banque Populaire

Au niveau du Conseil et de ses comités

Dans le cadre de ses statuts, la Banque Populaire Val de France dispose, au sein du Conseil, de Comités spécialisés composés de trois membres au moins ayant voix délibérative. Ils émettent des avis destinés au Conseil. Leurs membres sont choisis par le Conseil au regard de leur compétence et de leurs expériences professionnelles et sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination. Les membres sont indépendants au sens des critères définis au sein de la politique en matière d'évaluation de l'aptitude des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration.

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2024
Comité d'audit et des comptes	Gérard BELLEMON	Précède chaque conseil	Contrôler la mise en place des politiques comptables	Etats extra-financiers
Comité des risques	Hélène RESSEGUIER	Précède chaque conseil	Formuler la stratégie en matière de risques actuels et futurs	Risques climatiques
Comité des rémunérations	Rémi BOITIER	Au moins 1 fois par an	Examiner la politique de rémunération	Indemnités compensatrices
Comité des nominations	Gérard BELLEMON	Au moins 1 fois par an	Formuler des recommandations en matière de nomination à la fonction de dirigeants	Nomination du directeur général et des directeurs généraux adjoints, des administrateurs
Comité sociétariat & RSE	Valérie LEGER	Au moins 2 fois par an	Formuler des propositions sur les orientations stratégiques en matière d'animation du sociétariat et de développement durable	Labellisation RSE Engagement sociétal (Fondation d'entreprise)

Au niveau de la Direction générale

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2024
Comité de direction	Mathieu REQUILART	Hebdomadaire	Administrer la Banque Populaire Val de France	Labellisation Politique ESG
Comité Impact Développement durable	Elisabeth MOREAU	Trimestriel	Suivre et décider de la stratégie Impact	Stratégie Impact / ESG
Comité Exécutif des Risques	Mathieu REQUILLART	Trimestriel	Suivre et décider de la stratégie Risques	Politique Risques ESG

4.3 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »

Le Groupe BPCE déploie une nouvelle démarche d'impact, permettant d'exercer ses métiers de banquier, assureur et investisseur au service de ses clients, en apportant performance économique, sociétale et environnementale au cœur des territoires et des régions du monde où il est présent.

Pour élargir ses solutions à l'impact à l'intégralité de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le Groupe BPCE a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux.

Cette VISION 2030 de l'Impact a été coconstruite avec l'ensemble des métiers et des entreprises du Groupe BPCE. Elle se matérialise par le Programme Impact 2026 qui est composé d'engagements concrets en matière d'offre, de politique de financement, de réduction de l'empreinte propre, de prise en compte de l'ESG dans notre gestion des risques et nos processus financiers, ainsi que dans le cadre d'une politique employeur responsable renouvelée.

Le programme Impact permet à chaque métier de pleinement intégrer les enjeux ESG.

Enfin, tous les métiers du Groupe BPCE et chacune de ses entreprises déclinent une démarche Impact selon leurs modèles d'affaires et sur leurs périmètres afin d'accompagner la transformation du groupe vers un modèle plus durable garant de sa performance coopérative, financière et extra-financière.

Au niveau du groupe, la direction de l'Impact, rattachée au président du directoire de BPCE, propose, fait valider et porte la stratégie ESG du groupe. Elle joue un rôle transverse dans le groupe, assure notamment la coordination globale et pilote le programme Impact 2026.

Au sein de la Banque Populaire Val de France, depuis 2023, un programme Impact développement durable a été créé. Celui-ci a pour ambition de développer et coordonner une politique ESG intégrant tous les métiers de l'entreprise. Ce programme dispose d'un comité stratégique composé de directeurs exécutifs et membres du comité de direction et d'experts qui se réunit tous les trois mois et au cours duquel, toutes les décisions en matière de durabilité sont traitées.

A titre d'exemples :

- L'intégration de l'ESG dans le processus de crédit,
- Le choix et le pilotage des politiques sectorielles,
- La mesure et le suivi de la performance extra-financière, la définition du plan de transition et l
- L'exploitation de la donnée ESG clients
- L'empreinte propre de la Banque Populaire Val de France
- Et toutes sujets sociétaux en particulier la biodiversité via la Fondation d'entreprise

5. Prendre en compte les risques ESG

5.1 Programme de déploiement du dispositif de gestion des risques ESG

La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques ESG mis en place à l'échelle du Groupe BPCE au travers d'un plan d'action dédié. Ce plan d'action, coordonné par le département des Risques ESG au niveau du groupe, a été renforcé courant 2024 en ligne avec les engagements climatiques et environnementaux du Groupe BPCE dans le cadre du projet stratégique VISION 2030 et avec les exigences réglementaires.

Ce plan d'action pluriannuel, aligné sur le projet stratégique 2024-2026 et directement imbriqué dans la stratégie et les actions mises en œuvre par le programme Impact, fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité des risques ESG et par le conseil de surveillance du Groupe BPCE. Il s'articule autour des quatre thèmes suivants : la gouvernance des risques ESG (comitologie, rôles et responsabilités, rémunérations), le renforcement de la connaissance des risques (dispositifs de veille, analyses et évaluations sectorielles, référentiel des risques, méthodologies et processus d'analyse des risques, données), l'insertion opérationnelle des travaux (prise en compte des facteurs de risque ESG dans leurs dispositifs d'encadrement et leurs processus de décision respectifs) et les mécanismes de pilotage consolidé des risques (tableaux de bord, plan de formation, ..).

En termes d'initiatives initiées en 2024, la Banque Populaire Val de France s'est intéressée à renforcer les compétences et l'expertise de ses collaborateurs en particulier les chargés d'affaires entreprise qui au travers d'un dialogue ESG accompagne les dirigeants d'entreprise dans leurs projets de transition. Dans le cadre du réseau d'agences, la Banque Populaire Val de France est particulièrement engagée dans la protection du patrimoine immobilier de ses clients particuliers et professionnels au travers d'un dispositif favorisant l'évolution des diagnostics de performance énergétique. Tout au long de l'année, un programme de formation et d'animation adaptées à chaque expertise métier a été développé à tous les collaborateurs soit plus de 1000 collaborateurs issus des réseaux Retail et Corporate.

En termes d'initiatives en 2024, le département risques ESG a été créé au sein de la Banque Populaire Val de France. Il a pour mission de s'assurer de la correct déclinaison des initiatives groupes au sein de l'établissement. Pour cela, il décline un dispositif de suivi des risques ESG, participe à des groupes de travail où programmes pour ajouter une vision risque ESG et donne de la visibilité sur les initiatives groupes à venir dans les différentes instances.

5.2 Identification et évaluation de la matérialité des risques ESG

La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans le processus d'identification des risques climatiques et environnementaux mis en place au niveau du groupe, qui vise à structurer la compréhension des risques auxquels le groupe est exposé à court, moyen et long terme et à identifier les axes prioritaires de renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Ce processus d'identification s'appuie sur :

- La mise en place d'un **référentiel des risques ESG** : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau et masses solides) et les risques de transition (évolutions réglementaires, évolutions technologiques, et attentes et changements de comportement des parties prenantes) ;
- L'identification et la description des **canaux de transmission** reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation etc.) ;
- **L'évaluation de la matérialité** des risques ESG en regard des autres catégories de risques sur base des méthodes et des outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

Le Groupe BPCE s'appuie notamment sur une méthodologie interne d'évaluation des enjeux et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette méthodologie s'appuie sur une base de connaissances sectorielles documentant les principaux enjeux et risques ESG liés au secteur, et des évaluations à dire d'expert suivant les axes de la taxonomie européenne. Ces méthodologies font l'objet de travaux d'amélioration continue afin de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques et de la disponibilité des données et des outils d'analyse.

En 2024, l'évaluation des risques climatiques a été réalisée par la quasi-totalité des entités matérielles du Groupe BPCE et agrégée au niveau du Groupe BPCE. Elle a été complétée par une première évaluation des risques environnementaux réalisée uniquement au niveau du Groupe BPCE. Une convergence des processus d'évaluation des risques climatiques et environnementaux et l'extension aux risques sociaux et de gouvernance sera réalisée dans le cadre de la mise à jour annuelle des évaluations. L'analyse de matérialité des risques climatiques propres de la Banque Populaire Val de France est en phase avec les constats du Groupe.

5.3 Intégration des risques ESG dans le dispositif de gestion des risques

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, la Banque Populaire Val de France déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décision opérationnelle, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, marché, etc.).

En particulier, dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- L'application des politiques crédit du Groupe BPCE, qui intègrent une documentation des enjeux ESG sectoriels et des points d'attention permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur. Ces éléments sont constitués à partir de la base de connaissance sectorielle ESG et sont revus et enrichis, en coordination avec les entités et les établissements du Groupe BPCE, dans le cadre de la mise à jour régulière des politiques crédit.
- L'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE, encadrant l'activité de financement sur les secteurs Charbon et Pétrole & Gaz

- L'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique entre la Banque Populaire Val de France et ses clients Entreprises depuis 2023. Ce « dialogue ESG » permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et des risques ESG et de dégager éventuellement des éléments pouvant être pris en compte dans l'évaluation du dossier de crédit. En 2024, la Banque Populaire Val de France a réalisé 639 dialogues stratégiques avec des dirigeants d'entreprise dont leur chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 millions d'euros. Grâce à la complétude d'un questionnaire précisant les principaux enjeux ESG, la Banque Populaire est en capacité d'accompagner ses clients dans leurs réflexions et projets de transition.
- 6. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales**

6.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact

Le modèle coopératif de la Banque Populaire Val de France place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les écosystèmes locaux et le dialogue avec ses parties prenantes, comme les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et d'artisanat, les associations professionnelles, les écosystèmes entrepreneuriaux (Entreprendre, Initiative, France active, ...), les structures éducatives, les associations, fondations, mutuelles que la Banque accompagne. En termes d'innovation, la Banque Populaire a accompagné les TEDx de Blois et Saclay.

En détenant le capital de l'entreprise au travers de parts sociales, les clients deviennent sociétaires et participent activement à la vie, aux orientations et notamment sur le développement durable de leur banque. Les membres de Conseil, représentants des clients sociétaires, représentent les territoires et la société civile au cœur de la gouvernance de leur banque.

Les attentes des parties prenantes sont également identifiées et prises en compte au travers des relations régulières avec les dirigeants des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires, les Instances Représentatives du Personnel et les associations. Enfin, les enquêtes d'image ou de perspectives sont autant de sources d'identification de l'évolution des attentes des parties prenantes.

Parties prenantes	Modalités de dialogue	Finalité
 Sociétaires	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux assemblées générales • Election des représentants • Réunions dédiées et lettres d'information • Communautés Ambassadeurs clients • Animation par la Fédération Nationale des Banques Populaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation et promotion du modèle coopératif • Participation à la vie de la banque • Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région • Mesure de la satisfaction
 Membres de conseil (sociétaires)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux conseils d'administration • Participation aux comités spécialisés • Groupes de réflexion • Programmes de formation et séminaires • Site administrateurs dédié 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance • Participation à la définition des orientations stratégiques • Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne
 Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Baromètre social (enquête interne mesurant le climat social dans les entreprises du groupe) et baromètre satisfaction métiers • Entretiens annuels • Formations • Communication interne • Réseaux associatifs (féminins, intergénérationnels, LGBT+) • Droit d'alerte des collaborateurs • Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et sécurité au travail • Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises) • Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords
 Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens • Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG • Evénements clients • Enquêtes de satisfaction NPS • Partenariats institutionnels et commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des offres et accompagnement des clients • Dialogue ESG : acculturation des clients, accompagnement des démarches de transformation, évaluation des risques pour une meilleure prévention et gestion par le client et pour intégration des critères ESG à l'octroi des crédits • Amélioration de la satisfaction client • Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente • Gestion des réclamations • Médiation
 Fournisseurs et sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'achats responsables • Engagement dans des initiatives gouvernementales (ex : « Je choisis la French Tech ») • Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques • Enquête « Voix des fournisseurs » • Préparation des certifications • Dispositif d'écoute et enquêtes de satisfaction • Droit d'alerte des fournisseurs et mise en place d'un médiateur indépendant • Audit 	<ul style="list-style-type: none"> • Charte relations fournisseurs responsables, associant les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance • Respect des clauses ESG intégrées dans les contrats • Identification de plans de progrès pour mieux connaître les attentes des fournisseurs • Améliorer le niveau de satisfaction et la relation • Consultation et appels d'offres • Mesure de satisfaction
	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres régulières (autorités publiques, chambres consulaires, ...) • Participation à des groupes de travail sectoriels à l'échelle locale 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décision collective, juste et éclairée • Prise en compte des spécificités sectorielles

Acteurs institutionnels, fédérations	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux consultations publiques • Transmissions d'informations et de documents • Sièges dans les conseils (EPL, LS, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité réglementaire
 Associations et ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Appels à projets • Mécénat • Bénévolat de collaborateurs, mécénat de compétences • Echanges réguliers • Sièges dans les conseils de fondations ou d'associations 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives culturelles et solidaires dans différents domaines : création d'entreprises, insertion, solidarité, jeunes, sport, protection de l'environnement, ... • Amélioration de la transparence • Apport d'expertises croisées : bancaire / financière et meilleure appréhension des acteurs locaux

6.2 Méthodologie d'identification et de cotation des enjeux matériels

La Banque Populaire Val de France est exemptée de rapport de durabilité obligatoire dans le cadre de la CSRD ; les informations en matière de durabilité sont communiquées aux bornes du Groupe BPCE. L'analyse de double matérialité dans le cadre du rapport de durabilité a été réalisée sur le périmètre consolidé du Groupe BPCE dans le cadre du rapport de durabilité du groupe.

La notion de double matérialité consiste à considérer la matérialité à la fois du point de vue de l'impact (impact des activités de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement dans la chaîne de valeur et à travers ses relations d'affaires) et du point de vue financier (incidences de l'environnement extérieur, engendrant des risques ou opportunités qui ont (ou peuvent avoir) des effets financiers importants sur le développement de l'entreprise.

De manière opérationnelle, l'exercice de double matérialité est réalisé en deux étapes :

- **Identification des IRO** (impacts, risques et opportunités) pertinents au regard de l'activité du Groupe BPCE. Les activités du Groupe BPCE et de l'ensemble de sa chaîne de valeur amont et aval sont pris en considération ;
- **Evaluation (cotation) de la matérialité de ces IRO**. La cotation des IRO permet de ne retenir que les IRO évalués comme étant matériels d'un point de vue impact ou financier, et qui doivent donc être publiés. Les normes ESRS imposent les critères qui doivent être considérés dans la mesure de matérialité.

Les échelles de cotation ont été définies par et pour le Groupe BPCE. Chaque critère de cotation est évalué sur une échelle de 1 à 4. Un IRO est considéré matériel lorsque le niveau de cotation est supérieur ou égal à 3, correspondant à un niveau élevé ou très élevé.

La direction de l'Impact établit la méthodologie de cotation, coordonne et supervise pour le compte du Groupe BPCE la cotation des IRO. Les directions fonctionnelles (Achats, Conformité, Ressources humaines, Risques ESG, Risques opérationnels, Technologies et Opérations) sont responsables de la cotation des IRO sur leur périmètre. Les établissements sont intervenus dans le cadre d'ateliers de travail tout au long du processus et notamment dans le cadre de la phase de validation.

6.3 Présentation des résultats de l'analyse de double matérialité

Thème - ESRS	Groupe BPCE
E1 - Changement climatique	Matériel
E2 - Pollution	Non-matériel
E3 - Ressources aquatiques et marines	Non-matériel
E4 - Biodiversité et écosystèmes	Non-matériel
E5 - Economie circulaire	Non-matériel
S1 - Employés	Matériel
S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Matériel
S3 - Communautés impactées	Matériel
S4 - Clients et utilisateurs finaux	Matériel
G1 - Conduite des affaires	Matériel

Non matérialité des enjeux Nature (hors climat)

Au titre de l'exercice 2024, sur la thématique Environnement (E), le Groupe BPCE a considéré que seul l'enjeu d'atténuation et d'adaptation lié au changement climatique est matériel au sens de la norme. Les limitations relatives aux informations et aux méthodologies de Place disponibles à ce stade n'ont pas permis de caractériser la matérialité des ESRS Nature au sens de la norme, ce qui a amené le groupe à évaluer ces enjeux liés à l'environnement comme non matériels. Cette appréciation s'explique notamment par l'absence de consensus sur des méthodologies robustes développées sur les thématiques en question, de données pertinentes et adaptées qui permettraient d'établir un lien d'impact ou de risques pour le Groupe BPCE sur ces thématiques à travers sa chaîne de valeur.

Enjeux de décarbonation de l'économie

III. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous

3. Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique

Face aux enjeux liés au changement climatiques et à la durabilité, le Groupe BPCE accélère l'adaptation de ses activités avec, pour ambition, d'élargir ses solutions à impact à tous ses clients. Le Groupe BPCE a engagé une transformation de toutes ses entreprises (plan de transformation « Impact Inside ») pour accompagner ses clients dans leur transition.

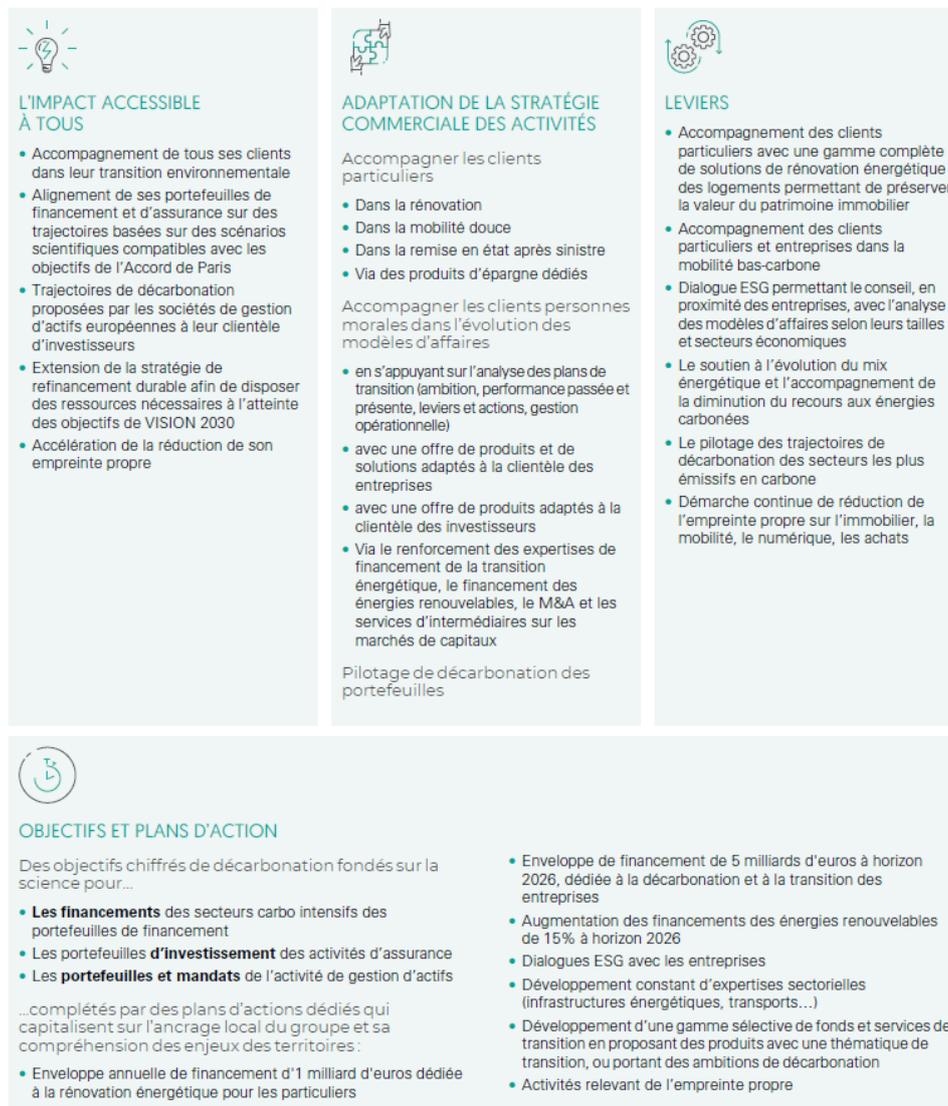
Cette contribution du Groupe BPCE à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique s'illustre par la mise en place d'un plan de transition tant pour les émissions issues de ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions, que pour son empreinte propre.

Ce plan de transition est pleinement intégré à la stratégie globale. Il utilise des leviers commerciaux qui permettent en adaptant notre stratégie commerciale, d'accompagner la transition de chacun de nos clients.

Ainsi, le Groupe BPCE a défini les axes stratégiques suivants :

- Accompagner tous ses clients dans leur transition environnementale ;
- Aligner ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires sectorielles basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Étendre sa stratégie de refinancement durable, afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ;
- Accélérer la réduction de son empreinte propre.

Mise en mouvement du plan de transition du Groupe BPCE dans sa contribution à l'atténuation du changement climatique



4. La Banque Populaire Val de France accompagne tous ses clients dans leur transition environnementale

Le modèle coopératif de La Banque Populaire Val de France, qui place les clients sociétaires au cœur de la gouvernance, permet de renforcer la prise en compte de leurs attentes et leurs besoins. Capitalisant sur son ancrage local et sa compréhension approfondie des spécificités de son territoire, elle se positionne aux côtés de tous ses clients, en leur proposant des solutions locales et adaptées.

Les actions de La Banque Populaire Val de France participent ainsi à l'adaptation de la stratégie commerciale des activités du groupe et s'inscrivent dans les axes stratégiques du plan de transition. C'est dans ce cadre que la Banque Populaire Val de France a développé un programme baptisé Impact Développement Durable permettant notamment de suivre et piloter les indicateurs ESG.

4.1 Accompagner les clients particuliers

Concernant la clientèle des particuliers, la stratégie de réduction des émissions financées à l'échelle du groupe est basée en particulier sur la rénovation énergétique, compte tenu de la position prépondérante du groupe sur le secteur de l'immobilier et sur la mobilité douce. Plusieurs offres de produits & services, et parcours sont proposés. En augmentant le nombre de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments, le plan d'action décliné par tous les établissements du groupe mobilisera annuellement 1 milliard d'euros de financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers à horizon 2026.

Dans la rénovation énergétique

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie et au besoin de valoriser son patrimoine immobilier.

La Banque Populaire Val de France œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements :

- En proposant à ses clients l'utilisation de l'application « Conseils et Solutions Durables », disponible sur l'application mobile Banque Populaire, qui permet de calculer simplement son empreinte carbone et de bénéficier de conseils et solutions pour les travaux de rénovation énergétique. La Banque Populaire Val de France a ainsi enregistré 129 000 visiteurs uniques sur le module digital Conseils et Solutions durables en 2024 ;
- En accompagnant ses clients porteurs de projet immobilier, pour les logements individuels. Plusieurs prestations et parcours leur sont proposés :
 - Bilan énergétique,
 - Recherche de subventions,
 - Garantie de bonne fin des travaux,
 - Financements adaptés à chaque situation (prêt éco PTZ dédié, prêt immobilier à option à Impact +x, préfinancement des subventions, prêt collectif dédié), des partenariats établis ou en test avec des spécialistes de la rénovation
 - En augmentant le montant annuel de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments pour les particuliers ;
- En intégrant au sein de l'offre d'assurances multi-risques habitation, l'assurance des constructions durables et du matériel de production d'énergie renouvelable pour favoriser la transition climatique du secteur de l'habitat.

Pour accélérer sur la protection du patrimoine immobilier des clients particuliers, la Banque Populaire Val de France a lancé un dispositif d'offres et de partenariats en faveur de la rénovation énergétique :

- L'offre DPE à 1 € en partenariat avec SNEXI lancé en 2024.
- Le prêt immobilier à Impact +X lancé fin 2024 : déjà 14 % des crédits immobiliers intègrent cette option, l'enjeu est de s'adresser à 100% des prêts dont le Diagnostic de performance énergétique est compris entre E à G.
- La mise en place du partenariat avec Izy By EDF pour accompagner les clients dans leurs travaux de rénovation est un véritable atout qu'il convient de développer.

En 2024, 10,38 M€ ont été alloués au financement de la transition énergétique des logements de nos clients particuliers via l'ECO PTZ.

Pour les clients professionnels, la **préservation de leur patrimoine** est tout aussi essentielle. C'est pourquoi, ils sont accompagnés dans l'adaptation de leurs outils de production aux défis de décarbonation et de résilience face aux impacts du changement climatique.

En 2024, en termes de financements GREEN (énergies renouvelables) destinés aux PME-ETI, commerçants-artisans, agriculteurs et professions libérales, la Banque Populaire a atteint 79,7 M€ contre 61,8 M€ en 2023, soit une progression de 17,9 M€. En 2025, la Banque Populaire Val de France vise un objectif ambitieux soit 110 M€ de financement Vert Durable répondant à la taxonomie européenne.

Il s'agit de transformer les contraintes réglementaires et environnementales en véritables opportunités de développement durable. Grâce à ces dispositifs, la Banque Populaire Val de France s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre tout en verdissant ses actifs via des financements qualifiés.

Dans la mobilité douce

La transition vers les mobilités « bas-carbone » constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique⁴. Au regard du contexte législatif orientant les particuliers vers ce mode de mobilité (loi LOM, Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte), La Banque Populaire Val de France a ainsi fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

- Un prêt « Véhicule propre » pour répondre aux besoins de financement des véhicules « propres », soit, selon la réglementation, les véhicules électriques et hybrides rechargeables émettant moins de 50g de CO₂ par km ;

⁴ En 2023, le secteur des véhicules légers (particuliers et utilitaires) génère 87 MtCO₂e, représentant 23,3 % des émissions totales de gaz à effet de serre en France (source rapport Secten 2024).

- Une offre de crédit à la consommation intitulée « Prêt véhicule propre » pour acquérir un véhicule électrique ou hybride est proposée ;
- Des offres d'assurance Auto, dédiées aux véhicules « propres » (hybrides, électrique, GPL) avec un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques (jusqu'à - 10 %) et aux petits rouleurs (réduction jusqu'à 10 % s'ils parcourent moins de 8 000 kilomètres) ont été mises en marché ;
- Des offres d'assurance ont été déployées pour accompagner l'acquisition de moyens de « mobilités douces » (trottinette, vélo électrique, gyropode...) au sein du contrat Multirisque Habitation ;
- L'application « Conseils et Solutions Durables » propose aux clients un accompagnement complet : compréhension des évolutions réglementaires, identification des Zones à Faibles Émissions (ZFE), calcul de la vignette Crit'Air de son véhicule, estimation de l'impact carbone de ses déplacements via le simulateur de l'ADEME, identification des aides et subventions favorisant l'adoption d'une mobilité moins émissive, recherche d'un véhicule propre à l'achat ou sous forme locative, financement et assurance de ces véhicules.

Via des produits d'épargne dédiés

En proposant des produits d'épargne dont les ressources ont vocation à être affectées au financement de prêts locaux ayant un objectif de développement durable, la Banque Populaire Val de France permet à tous ses clients particuliers de prendre part efficacement à cet objectif commun.

À fin 2024, l'épargne collectée le CODEVair et le CATVair représente pour la Banque Populaire Val de France un montant de 694 millions d'euros.

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Banque Populaire Val de France s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les gestionnaires d'actifs du groupe. Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des produits qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, à savoir l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement (article 8 du règlement européen SFDR) ;
- Des produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable évalué au travers d'indicateurs (article 9 du règlement européen SFDR).

A fin 2024, la collecte brute sur les fonds commercialisés relevant de l'article 8 et de l'article 9 s'élève pour la Banque Populaire Val de France à 492 millions d'euros.

4.2 Accompagner les clients personnes morales dans l'adaptation de leur modèle d'affaire

Avec une offre de produits adaptés au contexte de transition pour clientèle entreprises

Pour accompagner ses clients dans la transition environnementale, et notamment climatique, une organisation permettant de mieux incarner le Green Business a été mise en place au sein de la Banque Populaire Val de France notamment avec le renforcement de l'équipe d'ODIEM Territoires qui mène un pilote sur une solution d'accompagnement interne de nos clients dans la réalisation de leur bilan carbone. Cette organisation permet de concentrer l'expertise et ainsi de mieux servir les entreprises clientes en leur proposant des produits adaptés dans les différents univers de la transition : rénovation énergétique, mobilité durable, transition d'activité et énergies renouvelables.

Banque des dirigeants et des territoires vise à financer des grands projets du territoire et à être identifiée comme un acteur de référence dans le financement de ces projets. Baptisée ODIEM, celle-ci représente un collectif de collaborateurs Ouverts, Déterminés, Innovants, Experts et Mobilisés pour bâtir le monde de demain et financer les transitions d'avenir.

Ouverts à tous les challenges économiques, ODIEM s'engage aux côtés :

- Un tissu économique compétitif composé d'entreprises actives et engagées ;
- 5 pôles de compétitivité dont la Cosmetic Valley, DREAM Eau et Milieu et le cluster Paris-Saclay, spécialisé dans la recherche technologique et industrielle ;
- 350 entreprises de taille intermédiaire, dont la filière aéronautique, premier employeur de la région Centre-Val de Loire.

Ouverts aux défis énergétiques et agricoles, avec :

- Une production d'ENR supérieure à la moyenne française, portée par l'éolien ;
- Une position de première région céréalière d'Europe.

Ouverts aux évolutions sociétales, avec :

- Une part de l'économie sociale et solidaire supérieure à la moyenne nationale dans le Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire et la Vienne ;
- 4 universités, 3 Centres Hospitaliers Universitaires.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises clientes dans leur démarche de transition et de décarbonation, la Banque Populaire Val de France accélère de la production de financements *green* et développe la commercialisation du Prêt à Impact dédié aux PME, ETI et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et met en valeur les engagements RSE de ses clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. A chaque date anniversaire du financement, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification. Dans le cas contraire c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'applique, sans pénalité. En 2024, 3 Prêts à impact ont été mis en place par la Banque Populaire Val de France pour un montant de 3,78 millions d'euros.

La Banque Populaire Val de France s'appuie également sur le déploiement de solutions globales adaptées au secteur de l'industrie associant des partenaires comme Naldéo pour la réalisation d'un bilan carbone et l'élaboration d'un plan de décarbonation, Économies d'énergies pour faciliter la recherche de subventions et réaliser des travaux d'optimisation énergétique et Opera énergie pour la souscription et la gestion des contrats d'énergie.

Concernant les sujets de mobilité, plusieurs solutions permettent à la clientèle entreprise de réduire l'impact environnemental de leur parc automobile en favorisant les alternatives vertes. Ces dernières peuvent être financées en crédit-bail mobilier ou location longue durée (incluant conseils *car policy*, prestations écoconduite, gestion de parc connecté et autopartage).

Pour assurer un accompagnement de qualité des clients, la montée en compétences des équipes commerciales se renforce (formations des métiers aux enjeux de durabilité, animations). Ces dernières entretiennent un dialogue régulier avec leurs clients autour d'enjeux sectoriels spécifiques, notamment via l'organisation de webinaire de sensibilisation et la mise en relation avec des partenaires.

Avec un dialogue ESG dédié et permanent

La Banque Populaire Val de France propose un service de conseil en proximité avec un apport d'expertises pour intégrer les enjeux ESG dans la transition des modèles d'affaire de ses clients entreprises, quels que soit leurs tailles et secteurs économiques. Elle engage ainsi un dialogue permanent pour les accompagner dans leur transition environnementale et identifier les risques et opportunités relatifs à cette transition. Cette action s'appuie sur les « dialogues ESG », l'exploitation des rapports et données extra-financières, ainsi que l'acquisition de données. En 2024, la Banque Populaire Val de France a mené un dialogue ESG avec 639 clients Corporate actifs.

4.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires

Le Groupe BPCE accompagne les entreprises du secteur des énergies renouvelables et finance des actifs de production d'énergies bas carbone *via* des financements de projets grâce à la complémentarité en termes d'expertises de ses différents métiers.

Pour les projets nécessitant des ressources financières de long terme, tels que le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, le biogaz ou la biomasse, la Banque Populaire Val de France dispose d'équipes d'ingénierie financière dédiées et peut bénéficier du savoir-faire des métiers spécialisées du Groupe (Natixis et BPCE Energéco).

S'agissant du financement des énergies renouvelables, la Banque Populaire Val de France est intervenue par exemple sur le financement d'un projet particulièrement innovant en la matière : la construction par UNITE, un des principaux producteurs indépendants d'électricité décarbonée en France, d'une volière photovoltaïque pour un élevage de petit gibier à Loury, dans le Loiret. En 2024, le montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables s'élève à 76,83 millions d'euros.

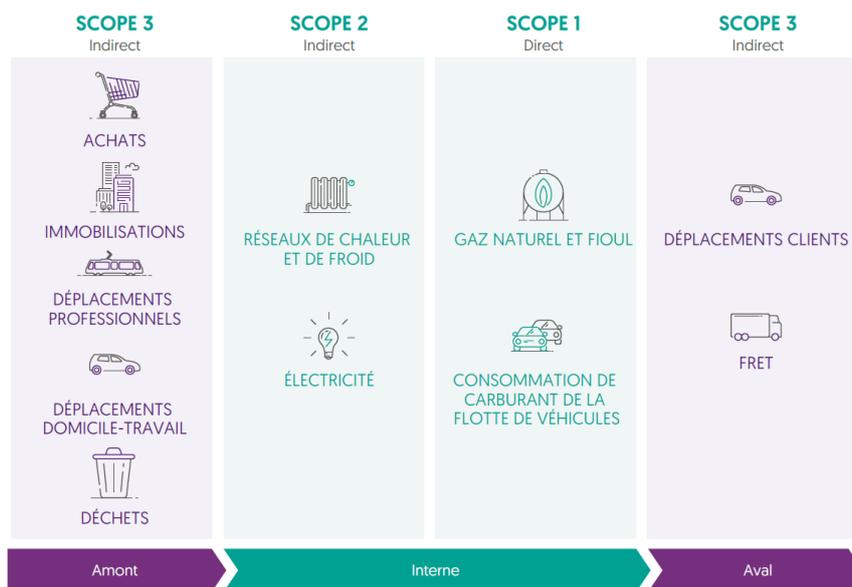
4.4 Indicateurs

Crédits Verts	31/12/2024		31/12/2023	
	Production (en M€)	Nombre	Production (en M€)	Nombre
Particuliers	10,38	763	11,05	833
Personnes morales	79,71	129	61,71	119
TOTAL - Crédits Verts	90,09	892	72,76	952

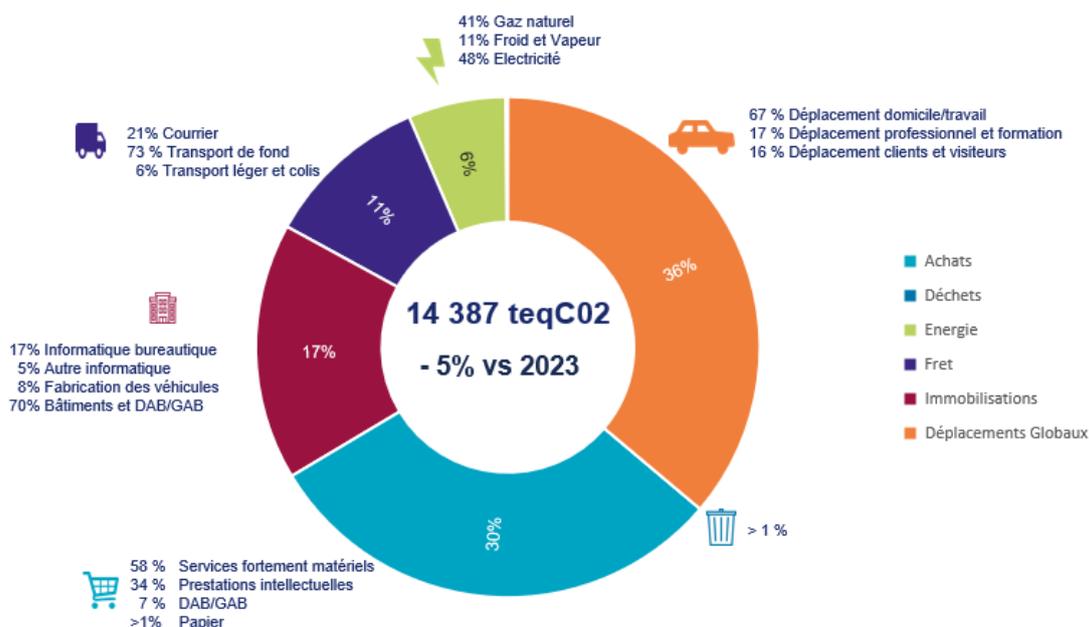
5. Empreinte propre de La Banque Populaire Val de France

Dans le prolongement d'une démarche de réduction de son empreinte propre déjà engagée depuis plusieurs années, la Banque Populaire Val de France s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe BPCE. La Banque Populaire Val de France s'était fixé un objectif de réduction de 11% de son empreinte propre entre 2019 et 2024. Cet objectif a été dépassé soit une réduction de 24%. L'empreinte propre est passée de 18 979 teqCO2 en 2019 à 14 388 teqCO2 en 2024.

Le périmètre des émissions de GES calculées au titre de l'empreinte propre est schématisé comme suit :



Le bilan total des émissions de GES de la Banque Populaire Val de France s'établit à 14 387 teqCO2 à fin 2024, en réduction de 5% sur un an.



Il se décompose comme suit :

(en teqCO2)	31/12/2024	31/12/2023	Evolution (en %)
Total Emissions brutes de GES - Périmètre 1	682,19	705,03	-3,20%
Total Emissions brutes de GES - Périmètre 2	357,85	352,11	1,60%
Total Emissions brutes de GES - Périmètre 3	13 347,49	14 119,12	-5,46%
Biens et services achetés	4 346,75	5 106,07	-14,87%
Biens d'investissement	2 388,2	2 481,08	-3,74%
Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie	900,05	857,24	4,99%
Déchets produits lors de l'exploitation	22,4	51,51	-56,51%
Voyages d'affaires	872,56	1 002,31	-12,94%
Déplacements domicile-travail des salariés	3 487,95	3 003,71	16,12%
Acheminement en aval (déplacement clients) et fret	2 369,61	2 723,18	-12,98%
Emission totales de GES Empreinte propre	14 388	15 176	-5,19%

Dans ce tableau, les données ont été calculées selon la méthodologie de calcul des émissions relatives aux Biens et services achetés appliquée depuis 2019 afin de faciliter le suivi de la trajectoire du plan stratégique 2019-2024.

Le poste le plus significatif est celui des déplacements, qui représente 36% du total des émissions de GES émises par la Banque Populaire Val de France.

La Banque Populaire Val de France a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone ; les principaux leviers de réduction des émissions de GES identifiés sont les suivants :

Achats responsables

Intégration des critères RSE dans chacune des étapes d'achats, évaluation de la performance RSE des fournisseurs lors des consultations.

En 2024, BPCE Achats & Services a réalisé des formations portant sur les Achats Responsables, basées sur la norme ISO 20400, aux acheteurs intégrant la Filière.

Afin de faciliter la prise en compte de critères RSE dans les cahiers des charges, il a également été mis à disposition de la Filière Achats la cartographie des risques RSE de l'Afnor avec des critères RSE adaptés aux catégories d'achats. En complément, un plan d'action a été élaboré afin d'accroître le recours aux fournisseurs inclusifs.

Dans le cadre du prochain jalon de réduction de 6 % de l'empreinte propre entre 2023 et 2026 au niveau du Groupe BPCE, une mesure plus fine des Achats de biens et services, qui constituent le poste le plus significatif d'émission de GES de l'empreinte propre de la Banque Populaire Val de France, sera appliquée ; cette mesure est basée sur seize catégories d'achats au lieu de deux actuellement. Cette évolution permettra de mieux piloter la décarbonation des biens et services achetés, en lien avec les fournisseurs.

Les actions de la Banque Populaire Val de France en matière d'achats responsables sont développées dans le chapitre 6 au paragraphe 3.

Immobilier

La réduction de l'empreinte carbone des locaux est générée via des travaux de rénovation énergétique, la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences ainsi que la réduction des surfaces occupées.

La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans la stratégie d'approvisionnement énergétique du Groupe BPCE, au cœur du Programme entreprise responsable. Elle vise à assurer une stabilité de la fourniture d'énergie, une prévisibilité des prix et un verdissement de l'approvisionnement en tenant compte d'une part croissante des énergies renouvelables au sein d'un mix d'approvisionnement essentiellement décarboné, propre au territoire français,

Les actions mises en place en 2024 ont permis d'obtenir ces résultats notamment :

- Renouvellement du contrat d'électricité Engie 100% énergie verte ;
- Poursuite de la réduction de la consommation de gaz de son parc immobilier soit (-29% d'émissions en 2024) ;
- Equipement d'horloge pour optimiser la consommation de climatisation et de chauffage dans la quasi-totalité des agences ;
- Réalisation d'un audit énergétique sur l'agence Tours Jean Jaurès (travaux prévus en 2025) ;

- Installation de leds démarrée en 2024 et finalisation en 2025

Numérique

Développement d'applications plus économes, prolongation de la durée de vie des équipements, amélioration de l'efficacité énergétique des data centers, formation aux gestes écoresponsables.

De multiples actions sont engagées pour mettre en place un écosystème numérique plus responsable en s'appuyant sur des techniques de développement d'applications plus économes, de prolongation de la durée de vie des équipements, d'amélioration de l'efficacité énergétique des data centers et de sensibilisation de tous les collaborateurs du groupe aux gestes écoresponsables. Le référencement de l'empreinte carbone des équipements a également été mis en place. Ce qui a permis la mise en place d'actions en 2024 en particulier :

- Quasi-suppression des tablettes conseillers supprimées (1500 environ)
- Optimisation du parc PC non utilisé et qui n'avait pas été restitué

Mobilité

Dans le cadre du bilan carbone 2024, la catégorie Déplacements représente 36% du poids total des émissions de gaz à effet de serre. Afin d'en réduire l'impact, la Banque Populaire Val de France a mis en place un plan de mobilité visant à réduire les déplacements professionnels avec un objectif de -25% en véhicule personnel. La Banque Populaire Val de France a également accompagné ses collaborateurs afin de réduire leurs déplacements Domicile/travail.

Les transports professionnels représentant l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie, des actions ont été entreprises notamment :

- Une partie de la flotte de véhicules a été remplacée par des véhicules moins émetteurs de CO2 ;
- Le covoiturage est encouragé pour les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail via la plateforme Bla Bla Car Daily et le forfait mobilité durable.
- Un dispositif renforcé du Forfait de Mobilité Durable qui vise à promouvoir les déplacements en covoiturage, en transports en commun et en vélo.

Ce plan de mobilité a permis de diminuer les déplacements professionnels en voiture personnelle de 12,8% en 2024 au profit des déplacements en train (+52% des km parcourus).

La Banque Populaire Val de France participe au groupe de travail dédié à l'électrification de la flotte automobile initié au 4^{ème} trimestre 2024. Il s'agit ici de travailler sur trois chantiers spécifiques : la stratégie RH et l'accompagnement des collaborateurs au changement, le catalogue des véhicules, et le business model de la recharge. L'objectif principal est de réaliser un diagnostic des usages, afin d'adapter au plus juste les véhicules, et leur mode de recharge. Les résultats de cette étude pourront permettre à chaque entreprise du groupe d'adapter sa politique RH et son parc automobile.

En complément, la Banque Populaire Val de France a répondu à l'enquête nationale menée par l'ADEME et le Pôle Eco-conception : "**Réduire les impacts environnementaux de l'entreprise : état des pratiques et des besoins**".

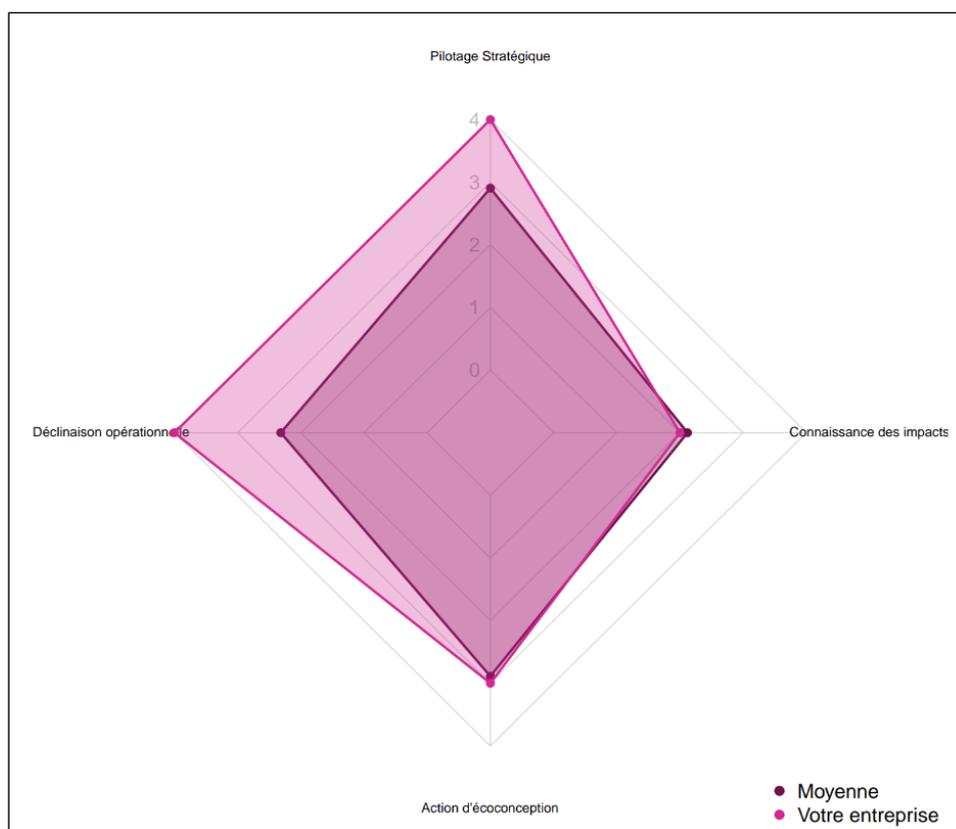
Dans ce cadre, la Banque Populaire a obtenu son score de maturité (graphe ci-dessous). Celui-ci est **comparé à la moyenne des résultats sur l'ensemble des répondants** de l'étude (1100 répondants). Ce n'est pas une moyenne représentative de l'ensemble des entreprises à l'échelle de la France.

La maturité est déterminée selon plusieurs catégories, issues de la grille de maturité dans la norme française de l'écoconception, la norme X30-264, version 2025.

Plus d'information sur chaque niveau dans chaque catégorie :

Pilotage stratégique environnemental au niveau de l'organisation

1. 1. **Entreprise débutante** : Il n'y a aucune feuille de route, ni d'objectifs chiffrés, ni de budget alloué à la réduction des impacts environnementaux. Il n'y a pas de stratégie planifiée
2. 2. **Entreprise initiée** : L'entreprise intègre ponctuellement des enjeux environnementaux, sans harmonisation globale des actions ni budget dédié
3. 3. **Entreprise confirmée** : L'entreprise possède une feuille de route annuelle structurée, un membre au moins de l'équipe dirigeante a des objectifs d'écoconception et des moyens associés
4. 4. **Entreprise experte** : L'entreprise possède une feuille de route pluri-annuelle dédiée à réduire les impacts environnementaux, l'ensemble de l'équipe dirigeante est initié au sujet et des objectifs et moyens sont déclinés dans chaque niveau hiérarchique de l'entreprise



Score de maturité de la Banque Populaire Val de France – source Adème 2024

Enjeux du socle social

IV. Effectifs de l'entreprise

4. Droits de l'Homme

La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans les engagements du Groupe BPCE pour le respect et la promotion des droits humains, qui constituent un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise.

Le Groupe BPCE est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et adhère à ses « Dix principes » dont les deux afférents aux Droits de l'Homme et s'attache à appliquer les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme définis dans le cadre de référence « Protéger, respecter et réparer » des Nations Unies.

Le Groupe BPCE porte une attention particulière à la prévention des atteintes graves aux droits humains, tant dans le cadre de son fonctionnement interne que pour les risques directement liés à ses achats et à ses produits et services (cf. Charte des droits humains du Groupe BPCE)⁵.

La Banque Populaire Val de France décline le Code de conduite et d'éthique⁶ du Groupe BPCE, qui présente sous forme de « Principes » ses convictions et engagements, dont « Promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités ».

La Banque Populaire Val de France, à travers sa politique de ressources humaines engagée et responsable, respecte les droits et la dignité de ses collaborateurs.

En particulier, elle :

- s'attache à créer un environnement inclusif, respectueux, sans distinction ni discrimination, qui favorise le bien-être de ses collaborateurs et offre une rémunération valorisant l'engagement des collaborateurs

⁵ [241007-charte-droits-humains-groupe-dles.pdf](#)

⁶ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

- s'assure de la mise en place d'un dispositif adéquat de prévention et de protection pour garantir la santé et la sécurité au travail et s'engage à protéger la vie privée de ses collaborateurs et la confidentialité de leurs données conformément à la réglementation applicable ;

- respecte les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

Les collaborateurs de la Banque Populaire Val de France doivent, dans le cadre de leur activité professionnelle, appliquer et respecter les droits de l'Homme, conformément au Code de conduite et d'éthique.

5. Dialogue social et conditions de travail

5.1 Dialogue social

La Banque Populaire Val de France s'engage à maintenir un dialogue ouvert, transparent et constructif contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie et à la performance de ses activités. Ce dialogue social favorise l'adhésion des partenaires sociaux et des collaborateurs dans le déploiement des politiques sociales. Le dialogue social repose sur des échanges réguliers notamment avec les représentants du personnel et les organisations syndicales représentatives, acteurs clés du bon fonctionnement de l'entreprise.

Le dialogue social se traduit à travers des accords de Groupe applicables aux différentes entités le composant, tels que :

- L'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences GEPP de 2022
- L'accord relatif au parcours des salariés mandatés de 2022

La Banque Populaire Val de France met ainsi en œuvre la négociation d'un ensemble d'accords fixant le socle de la politique sociale de son entreprise visant à renforcer l'engagement et la performance des collaborateurs. Les accords peuvent compléter les accords de la Branche Populaires tels que :

- L'accord relatif à l'organisation du CASCIE signé en branche Banque Populaire ;
- L'accord relatif à la formation professionnelle signé au niveau de la Branche Banque Populaire
- L'accord handicap signé au niveau de la Branche Banque Populaire
- ...

La Banque Populaire Val de France dispose également de ses propres instances de dialogue social permettant d'animer une relation de proximité avec ses Représentants du Personnel, tant dans le cadre des Comités Sociaux Economiques que des instances de négociation collective.

En 2024, le taux de salariés couverts par des conventions collectives est de 100 % et le taux de couverture « dialogue social » de 100 %.

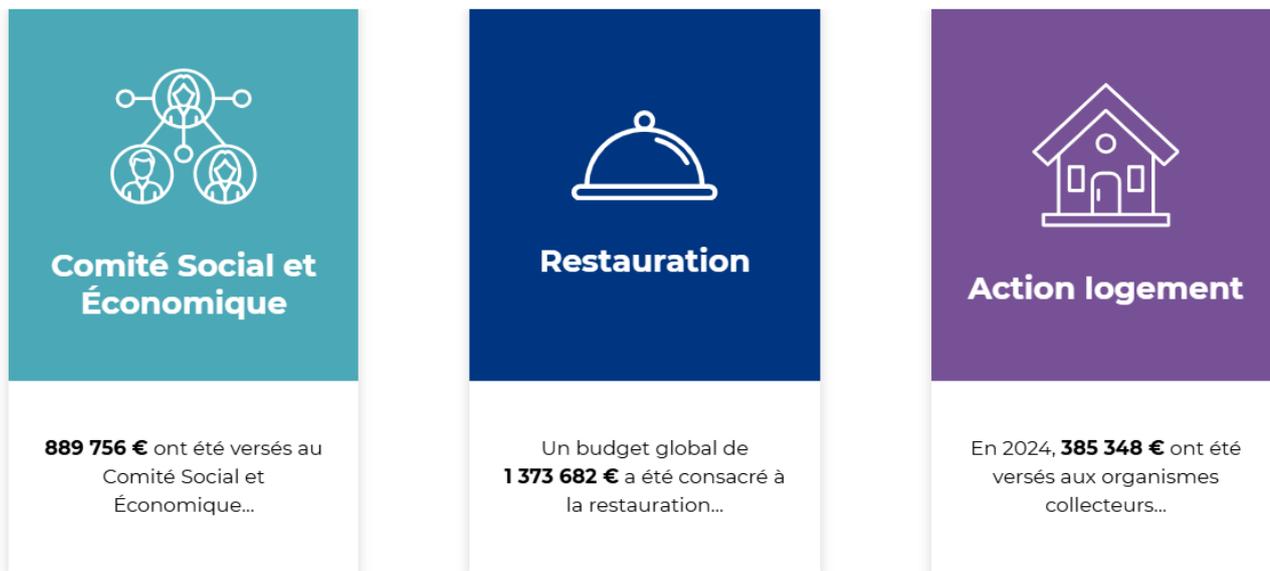
Dans la continuité des actions visant à permettre une meilleure conciliation entre les sphères de vie de ses collaborateurs, les discussions engagées avec les partenaires sociaux ont abouti à la signature d'un accord relatif à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) qui englobe d'importants sujets tels que la santé au travail, l'égalité professionnelle, l'équilibre des temps de vie, les relations au travail, le management et l'engagement des collaborateurs.

Cette politique se matérialise également par la mise en œuvre de la charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie, signée par le Directeur général de la Banque Populaire Val de France. Celle-ci a été la première banque française à obtenir le label de niveau 3 délivré par l'association Cancer@work, dont l'objectif est de permettre à tous (malades, aidants proches, managers, collègues) de mieux vivre le cancer et les maladies chroniques au travail et de changer le regard de la société et des entreprises sur les malades. Cette récompense vient valoriser l'engagement et les bonnes pratiques de la Banque Populaire Val de France pour concilier maladie et travail.

La Banque Populaire Val de France attache une forte importance au dialogue social qui passe par de bonnes relations avec ses Instances Représentatives du Personnel (IRP). C'est ainsi que des échanges réguliers ont lieu avec le Comité Social et Économique et ses commissions et lui ont permis de réaliser ces applications. En 2024, les nombreuses rencontres entre la Direction et les Instances Représentatives du Personnel ont permis de maintenir un dialogue social de qualité. En parallèle, chaque année, les négociations qui ont lieu avec les organisations syndicales permettent d'aboutir à la signature d'accords collectifs qui renforcent le socle social existant à la Banque Populaire Val de France.

C'est ainsi qu'en 2024, 6 accords d'entreprise ont été conclus avec les partenaires sociaux sur les thématiques suivantes :

- Le télétravail ;
- L'intéressement et la participation
- Le plan d'épargne salariale ;
- La Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) ;



5.2 Rémunération et protection des données

Politique de rémunération

La politique de rémunération de la Banque Populaire Val de France est structurée pour favoriser l'engagement des collaborateurs sur le long terme et renforcer l'attractivité de l'entreprise. Elle reflète la performance individuelle et collective des métiers et des collaborateurs, tout en veillant à ne pas être un vecteur de conflits d'intérêts entre collaborateurs et à promouvoir des comportements conformes à la culture de l'établissement et aux règles de bonne conduite. La politique de rémunération a aussi pour objectif d'offrir des niveaux de rémunération compétitifs vis-à-vis de ses marchés de référence.

La politique de rémunération intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis. À ce titre, la Banque Populaire Val de France veille notamment à l'équité de traitement en matière de rémunération entre les femmes et les hommes et porte par ailleurs une attention particulière à la rémunération de ses collaborateurs juniors et seniors.

La politique de rémunération s'inscrit dans le strict respect des obligations légales qui s'appliquent à l'entreprise en matière de droit du travail et de législations sociales et fiscales.

Les partenaires sociaux sont associés à la détermination de la politique de rémunération. Des négociations annuelles obligatoires (NAO) ont lieu chaque année avec les instances représentatives du personnel sur les sujets de rémunération. Les mécanismes d'épargne salariale (incluant la participation et l'intéressement), ainsi que les dispositifs de protection sociale (frais de santé ; prévoyance) sont par ailleurs encadrés par des accords collectifs négociés avec les partenaires sociaux. La Banque Populaire Val de France met en œuvre chaque année une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution. L'écart de salaire global entre les hommes et les femmes diminue sensiblement au sein de la catégorie des cadres.

Protection des données des collaborateurs

La Banque Populaire Val de France applique la politique de protection des données définie au niveau du Groupe BPCE. La politique décrit de façon transparente les droits des collaborateurs et les modalités d'exercice de ceux-ci.

Une notice d'information relative au traitement des données personnelles des collaborateurs est mise à leur disposition. Elle répond à l'obligation de transparence due aux titulaires de données personnelles dans le cadre de l'usage de leurs données. Cette politique fixe également les attendus en matière de formation des collaborateurs sur le respect du RGPD.

5.3 Qualité de vie au travail

La politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la Banque Populaire Val de France vise à renforcer l'engagement et l'efficacité collective et impacter positivement l'épanouissement et la santé des collaborateurs au service de la performance globale. La QVCT intègre un ensemble d'enjeux comme : l'environnement de travail, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, l'accompagnement des carrières, la reconnaissance et le droit d'expression, etc.

Depuis 2022, la signature d'un accord QVCT dans la Branche Banque Populaire, a renforcé le cadre de référence et facilité dans chaque entreprise la définition d'un accord unique traitant, dans un souci de cohérence et de lisibilité, l'ensemble des

champs de la QVCT. Cet accord donne une place centrale à la prévention, l'anticipation des difficultés et l'amélioration continue des situations de travail. Il met un accent particulier sur :

- Le rôle des référents QVCT, dans chaque entreprise du groupe, avec la mise en œuvre d'un parcours de professionnalisation qui leur est spécifiquement destiné ;
- Une meilleure prise en compte des situations individuelles sensibles pour favoriser l'inclusion.

La démarche QVCT se traduit par le déploiement de mesures concrètes d'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, contribuant directement au bien-être et à la satisfaction des collaborateurs ainsi qu'à la réduction des risques psychosociaux (charge de travail, stress, burn-out, etc.). Elle s'articule autour de quatre dimensions :

- L'attention portée au bien-être au travail : le « Care » : des dispositifs au service du bien-être et de la conciliation vie pro/vie perso (Droit à la déconnexion, Conciergeries / Espaces bien-être, Parentalité, Plan Santé / Lutte contre la sédentarité)
- La qualité des relations et du management : un management fondé sur la confiance qui responsabilise et fait grandir les équipes (Modèle de leadership - Programmes de développement du leadership - Simplicité des organisations) ;
- L'environnement de travail : un cadre de travail facilitant l'efficacité et la collaboration (Accompagnement du travail hybride, Espaces de travail, Outils collaboratifs, l'intégration de la dimension humaine dans la gestion des transformations) ;
- L'accompagnement des transformations : une entreprise en évolution constante, qui veille à engager les collaborateurs dans le changement (Méthodologie d'accompagnement du changement, Attention renforcée aux risques psychosociaux).

La Banque Populaire Val de France est soucieuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. De manière générale, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel : en 2024, 10 % des collaborateurs en CDI, dont 90 % de femmes, ont choisi d'exercer leur activité à temps partiel. En outre, l'entreprise accompagne ses collaborateurs notamment par la prise en charge de certains frais de garde d'enfants ainsi que par le financement de places en crèches inter-entreprises (46 places proposées en 2024).

Avec la signature en 2024 d'un accord relatif au travail en mobilité, le Comité de direction et les partenaires sociaux ont conjointement décidé d'élargir la possibilité de travailler à distance à tous les collaborateurs (tant au siège que dans notre réseau d'agences), qui bénéficient d'un système de forfait annuel de jours de télétravail à positionner tout au long de l'année avec l'accord du manager.

 <p>Médaille du travail</p>	 <p>Conciliation vie perso - vie pro</p>	<p>Transport</p>
<p>L'entreprise récompense la fidélité de ses collaborateurs par le versement d'une prime à l'occasion de l'obtention d'une médaille du travail.</p>	<p>Afin que vous puissiez concilier vie personnelle et vie professionnelle, accords congés payés...</p>	<p>L'entreprise prend en charge 75 % des abonnements aux transports publics.</p>

L'élargissement du travail à distance constitue une formidable opportunité d'accélérer les transformations, de réduire l'empreinte carbone et d'adapter le modèle managérial. Enfin différents dispositifs permettent aux collaborateurs concernés par des difficultés familiales de pouvoir bénéficier d'un temps partiel ou de dons de jours de congés de la part de collègues et de la Banque Populaire Val de France. À cet effet, en accord avec les partenaires sociaux, un fonds de solidarité, complémentaire au dispositif de dons de jours, a été mis en place pour apporter des réponses adaptées aux situations complexes (aidant, affection de longue durée, handicap...) subies par les collaborateurs. En France, conformément à la législation nationale en vigueur, si un collaborateur fait partie de la réserve opérationnelle militaire ou celle de la police nationale, il doit bénéficier d'une autorisation d'absence. La Banque Populaire Val de France, y répond notamment dans le

cadre du mécénat de compétences pour les pompiers volontaires. Huit jours par an sont réservés à la mission. Depuis 2024, la Banque Populaire Val de France, en lien avec le Groupe BPCE, a souscrit un partenariat relatif à la réserve nationale et permettant un accès simplifié au dispositif de réserve pour ses salariés.

Animée par la volonté de toujours faire preuve d'innovation sociale au service d'une meilleure qualité de vie au travail pour ses collaborateurs, la Banque Populaire Val de France a mis en place un dispositif, complémentaire au recours au télétravail, de 5 jours de repos rémunérés visant à apporter davantage de confort aux femmes atteintes d'endométriose ou d'adénomyose. Dès que cela est nécessaire, la Banque Populaire Val de France fait intervenir le corps médical, voire un ergonome, pour aménager les postes des collaborateurs qui ont des problèmes de santé et en particulier afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques. Une ostéopathe intervient chaque jeudi dans les locaux de l'entreprise. Deux assistantes sociales sont à la disposition des collaborateurs pour les aider dans leurs démarches. La Banque Populaire Val de France a également créé une cellule de maintien dans l'emploi, composée du corps médical, de l'assistante sociale et de représentants de la Direction des ressources humaines, chargée de se réunir à intervalles réguliers afin d'échanger et tenter de résoudre les problématiques rencontrées par des collaborateurs en difficulté. À noter enfin que la Banque Populaire Val de France est couverte par un accord relatif à la sécurité du personnel des agences bancaires, signé le 24 juin 2022 au sein de la branche Banque Populaire.

Dans ce contexte et fort de ces dispositifs, le taux d'absentéisme global (hors pandémie) constaté baisse de 0,18 point en 2024 soit 3,60% en 2024. Il se caractérise notamment par des congés liés à la parentalité, plus importants que la moyenne constatée dans le secteur d'activité, du fait d'un effectif plus jeune.

5.4 Prévention des risques et sécurité au travail

La Banque Populaire Val de France déploie sa politique Sécurité de Personnes et des Biens sur la base des accords de branche Banque Populaire et des dispositions légales en vigueur. L'accord édicte des règles de sécurité et de Prévention des risques professionnels. Le corpus documentaire s'applique à l'intégralité des activités des salariés ainsi qu'aux prestations externalisées.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) inventorie et hiérarchise les risques présents et constitue un outil déterminant dans la prévention des risques professionnels. Son accessibilité à tous et sa mise à jour, lors d'un événement ou d'une modification significative des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail (transformation humaine, technique ou organisationnelle) est un gage d'efficacité de la prévention des risques.

La commission de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) de La Banque Populaire Val de France se réunit [trimestriellement]. Elle est constituée par la Direction et les représentants du personnel qui interagissent sur les dossiers de prévention et de sécurité. Annuellement un bilan de la sinistralité et un plan d'action est présenté au comité social et économique (CSE). Ce dernier est régulièrement consulté pour émettre un avis sur les différents dossiers ou lors du recours à un expert.

- Accord de branche Sécurité, d'une durée de trois ans, dont les objectifs visent à maintenir la vigilance des entreprises et à réaffirmer leur volonté d'assurer la sécurité du personnel face, d'une part, aux agressions et, d'autre part, aux risques émergents de nature sanitaire, climatique, liés aux nouveaux modes de travail ou encore aux rassemblements à risque, est signé entre la Direction et les représentants du personnel de la Branche Banque Populaire. L'accord précise la politique de prévention et de sécurité, les moyens de protection et de prévention mis en œuvre ainsi que les dispositifs de gestion de crise envisagés.
- Accord de branche Banque Populaire négocié avec les instances représentatives du Personnel sur la lutte contre les incivilités et agressions commises par la clientèle, sur le lieu de travail, dans les situations de mobilité, ou au travers des outils de communication qu'ils soient numériques ou non. L'accord est conclu pour une durée indéterminée. Un bilan des incivilités et agressions est organisé annuellement pour la branche et une révision programmée tous les trois ans. Le plan d'action intègre des mesures fortes pour lutter contre les incivilités dans les entreprises notamment :
 - Une campagne de sensibilisation des salariés au risque d'incivilité
 - Un programme de formation pour faire face aux incivilités intégrant les nouveaux entrants, les collaborateurs en équipe et une formation dédiée pour les managers. Le programme intègre des immersions en réalité virtuelle ;
 - La création d'un dispositif spécifique, innovant, disponible sur le poste de travail informatique du salarié. Il est destiné à accompagner les salariés en situation d'isolement et de mobilité ;
 - Un guide du manager pour faire face aux incivilités sous forme de boîte à outils pour répondre aux situations d'urgence ;
 - Un outil de déclaration et de traitement des incivilités.

6. Egalité des chances et lutte contre les discriminations

La Banque Populaire Val de France décline la politique Diversité, Equité & Inclusion du Groupe BPCE, au travers des politiques RH, mises en place depuis plusieurs années : leur objectif est de construire un environnement de travail toujours plus respectueux et inclusif, qui capitalise sur la diversité de ses collaborateurs et permette à chacun d'être entendu, valorisé et d'avoir un impact et d'offrir les mêmes opportunités aux talents de tous horizons, indépendamment de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation ou de l'identité de genre ou du handicap.

Portée par les dirigeants du groupe, cette politique Diversité, Equité & Inclusion constitue une opportunité et un impact positif à plusieurs niveaux :

- En matière d'innovation et de transformation grâce la confrontation et aux regards croisés de la diversité des collaborateurs, clients, sociétaires et prestataires ;
- De performance, grâce à une meilleure compréhension des besoins de tous les clients sur l'ensemble des marchés ;
- D'engagement et de marque employeur, en réponse aux attentes des candidats, des collaborateurs et de la société civile qui sont de plus en plus attentifs à ces enjeux.

La Banque Populaire Val de France est une banque universelle, ouverte à tous et proche de ses clients au plus près des territoires. Il est donc essentiel pour elle de garantir un traitement équitable visant à réduire les inégalités et à développer un environnement respectueux des différences liées à l'identité sociale de chacun (âge, sexe, origine, ethnie...) en dehors de tout préjugé. La Banque Populaire Val de France s'est ainsi engagée en faveur de la diversité à travers des objectifs affichés et des actions concrètes, aboutissant à l'obtention, courant 2022, du Label Diversité : Lutte contre les discriminations.

Cette certification AFNOR a été précédée de la signature d'un accord d'entreprise relatif à la diversité et à l'inclusion au travers duquel la Banque Populaire Val de France a défini des actions visant à garantir l'égalité salariale et de traitement entre ses collaborateurs, accroître la mixité à tous les niveaux de l'entreprise et dans toutes ses régions, favoriser l'équilibre des temps de vie, encourager l'inclusion de la maladie au travail, soutenir l'employabilité et encourager le recrutement des personnes en situation de handicap.

Toujours animés par l'innovation sociale et considérant que cela constitue un levier de performance pour l'entreprise, la Direction et les partenaires sociaux ont souhaité aborder, dans cet accord, la notion de « séniorité », afin de maintenir l'engagement et de favoriser le recrutement de talents expérimentés. Trois critères permettent de définir la « séniorité » : l'âge (50 ans et plus) ; l'ancienneté au sein de l'entreprise et en poste ; et la date de la dernière évolution professionnelle. La prise en considération de ces 3 critères permet une approche de la « séniorité » basée sur un principe intangible de valorisation de l'expérience.

Depuis 2023, la Banque Populaire Val de France a poursuivi ses objectifs dans quatre domaines prioritaires : l'égalité professionnelle hommes/femmes ; l'emploi des personnes en situation de handicap ; la gestion intergénérationnelle ; et l'égalité des chances. Facteur de performance économique, la diversité est également un vecteur de créativité et de progrès sociétal. Faire évoluer les mentalités, modifier les représentations est au cœur du projet de la Banque Populaire Val de France depuis ses origines. Notre entité en fait aujourd'hui un objectif de sa politique de ressources humaines. L'accent est mis également sur le recrutement de collaborateurs en situation de handicap, axe stratégique du Groupe BPCE ainsi que sur le maintien d'une part équilibrée d'hommes et de femmes parmi nos recrutements, les candidatures féminines étant plus nombreuses que celles des hommes.

Pour cela, la Banque Populaire Val de France promeut la diversité dans ses recrutements. Elle s'engage également au sein des quartiers au moyen des actions découlant de la signature de la charte Diversité et de chartes locales « Entreprises et territoire », « Entreprises et quartiers : 100 chances, 100 emplois » ou encore « Nos Quartiers ont du Talent » depuis 2015. Des collaborateurs s'investissent également dans le parrainage de demandeurs d'emploi dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion ou à travers les dispositifs Nos Quartiers ont du Talent⁷ ou Ecole de la 2ème chance. L'objectif poursuivi est ainsi de recruter des candidats de toutes origines géographiques, formations, milieux sociaux, sexe, âge et handicap.

La promotion de profils et de sensibilités variés est une source de complémentarité, d'équilibre et d'efficacité sociale et économique qui permet à l'entreprise de favoriser l'engagement et la mobilisation de ses collaborateurs, d'améliorer la prise en compte de la diversité de nos clients, partenaires et fournisseurs pour mieux répondre à leurs attentes, de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociétale et de développement durable, de capter les talents et in fine d'améliorer la performance globale de l'entreprise.

6.1 Mixité et égalité professionnelle

En matière de mixité et d'égalité professionnelle, la politique se structure depuis plusieurs années autour de trois axes : la représentation des femmes dans tous les métiers à tous les niveaux de responsabilités, l'égalité salariale et la lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel.

⁷ Nos Quartiers ont du Talent est un programme initié par le Ministre du Travail. Celui-ci constitue un levier d'insertion pour les jeunes diplômés de milieux modestes.

Avec la signature d'accords "Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels" (GEPP), le groupe a défini un socle commun d'actions en faveur de l'égalité F/H. La Banque Populaire Val de France a complété ces accords GEPP par la signature en 2023, d'un accord spécifique sur le thème de l'égalité professionnelle. L'ensemble de ces accords permet de définir les moyens mis en œuvre en matière de recrutement, d'égalité salariale, de promotion professionnelle, de parentalité, de lutte contre le harcèlement sexuel, agissements sexistes et autres violences.

La Banque Populaire Val de France a rappelé son engagement à travers la signature de la Charte Mixité du groupe.

La Banque Populaire Val de France s'est engagée en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle au travers d'actions concrètes et d'objectifs dans les domaines suivants :

- Le recrutement
- La formation professionnelle
- La rémunération effective
- La parentalité
- La lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

La Banque Populaire Val de France s'appuie sur son référent Diversité et Mixité qui est un relai clé pour les collaborateurs qui peuvent le solliciter en fonction des besoins. Son rôle est notamment d'impulser, animer et coordonner la mise en œuvre de la politique Mixité & Diversité de l'entreprise. Il déploie les dispositifs de formation, pilote les indicateurs clés et relaie les outils et temps forts mis à disposition des collaborateurs.

Comme toutes les entreprises du Groupe BPCE, la Banque Populaire Val de France veille à la représentativité des femmes au sein de ses cadres dirigeants et de ses instances dirigeantes avec un objectif au-delà des 30% exigés à partir de mars 2026 dans le cadre de la « loi Rixain ». Au 31 décembre 2024, 50 % des cadres dirigeants et 45% de l'instance dirigeante sont des femmes.

En matière d'égalité professionnelle, plusieurs actions sont engagées pour prévenir les risques de discriminations et favoriser l'égalité :

- En matière de rémunération : celles-ci font l'objet d'un suivi annuel, notamment dans le cadre de la production des index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et des négociations annuelles obligatoires avec les représentants du personnel. A ce titre, les écarts de rémunération font l'objet d'un suivi particulier. Une enveloppe est ainsi dédiée à la réduction des écarts constatés et non justifiées par la nature et/ ou le positionnement de l'emploi.
- En matière de recrutement : les offres d'emploi sont formulées de manière neutre et objective. Par ailleurs, La Banque Populaire Val de France veille à soutenir la promotion de la mixité des métiers et à garantir le plus possible une phase finale de recrutement mixte pour les fonctions d'encadrement et certains métiers.
- D'autres initiatives portent sur la mise en avant de témoignages de collaborateurs exerçant des métiers où ils sont plus faiblement représentés afin de combattre les stéréotypes.
- En matière de parentalité, La Banque Populaire Val de France veille à ce que l'absence pour maternité ne soit pas un frein à l'évolution professionnelle et à la rémunération des femmes. Ainsi, en France, les femmes en retour de maternité bénéficient de la moyenne des augmentations accordées aux collaborateurs conformément aux dispositions légales applicables en France. En application de ce principe, il est convenu qu'après un an d'ancienneté tout salarié en congé de paternité pris en charge par la sécurité sociale bénéficie d'une indemnisation égale à 100% du différentiel entre le montant versé par la sécurité sociale et le montant de sa rémunération brute.
- Des actions de sensibilisation : des temps forts tout au long de l'année, tels que la semaine de la mixité, la semaine de la parentalité, et la journée de lutte contre le sexisme, sensibilisent les collaborateurs à ces thématiques et favorisent l'évolution des comportements.
- En 2016, la Banque Populaire Val de France a obtenu le label Egalité Professionnelle qui a été renouvelé en 2019 et en 2022. Créé en 2004 par l'Etat, en s'associant à des partenaires sociaux et des experts, ce label est un véritable guide méthodologique, qui atteste du respect de l'égalité des droits entre les collaborateurs hommes et femmes.
- La Banque Populaire Val de France a réalisé son empreinte Mixity : empreinte digitale qui mesure le niveau de maturité sur cinq dimensions : égalité femmes – hommes, handicap, origines culturelles et sociales, âges et orientation sexuelle/identité de genre.

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait l'objet d'une attention toute particulière. Alors que les femmes représentent 61 % des effectifs, ces dernières sont moins représentées aux postes d'encadrement et de direction. Cependant, grâce à une politique très volontariste en la matière, la part des femmes au sein de l'encadrement a fortement progressé ces dernières années pour s'établir à 51,4 % fin 2024. L'atteinte de cet équilibre s'explique par une politique de recrutement et de gestion des carrières qui promeut la mixité et la représentation équilibrée des femmes

et des hommes à tous les niveaux de l'entreprise. Dans ce cadre, la Banque Populaire Val de France a signé un nouvel accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes pour la période 2023/2026 fixant des objectifs de représentation des femmes à tous les niveaux d'encadrement et des objectifs de recrutement d'hommes parmi les niveaux techniciens. L'atteinte de ces objectifs passe par des processus de recrutement et de promotion dénués de tous stéréotypes de genre et par l'accès des femmes à des formations de haut niveau ainsi que par des mesures contribuant à favoriser un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

En outre, depuis 2015, la Banque Populaire Val de France s'est engagée dans une démarche de labélisation par l'AFNOR, dans le but de s'engager dans l'égalité professionnelle de façon durable et pérenne, de valoriser les actions déjà engagées. Cette démarche a été récompensée par l'obtention de ce label en avril 2016 et la Banque Populaire Val de France a été la première Banque du Groupe BPCE à obtenir le renouvellement de ce label en 2019, et à nouveau en 2022, preuve de son engagement et de sa volonté de continuer à progresser dans les années à venir. La Banque Populaire Val de France a par ailleurs su répondre aux nouvelles dispositions légales relatives au calcul de l'index relatif à l'égalité hommes/femmes. Au 31 décembre 2024, tout comme en 2023, elle atteint ainsi le score de 92 points, pour un objectif fixé par le gouvernement à 75 points.

C'est dans ce cadre que la Banque Populaire Val de France s'intéresse à faire progresser la part des femmes dans l'encadrement. Le 29 mars 2023, la Banque Populaire Val de France a signé un nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, poursuivant un objectif ambitieux de 54 % de femmes dans l'encadrement à l'horizon 2026.

À cet effet, des actions sont prévues dans les domaines suivants : le recrutement, la formation, la promotion professionnelle, la rémunération, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle, la sensibilisation des collaborateurs. Sur la durée d'application de l'accord, en sus des actions déjà menées auparavant, la Banque a pour objectif d'augmenter le nombre d'hommes recrutés au sein de la catégorie techniciens, en menant notamment des actions de communication auprès des écoles partenaires afin de mettre en avant le fait que les métiers du secteur bancaire sont aussi bien ouverts aux hommes qu'aux femmes.

Le taux de femmes cadres a donc progressé de 48,8 % en 2018 à 51,4 % en 2024. En matière salariale, malgré un écart en faveur des femmes sur la catégorie des techniciens, le salaire médian des hommes reste supérieur à celui des femmes sur la population des cadres. Ce différentiel global s'explique en grande partie par un déséquilibre structurel et une répartition hétérogène des femmes et des hommes dans les différentes filières métiers. Les femmes sont en effet plus présentes dans des métiers de techniciens. À métier égal, les variations de salaires entre les hommes et les femmes sont très faibles. La Banque Populaire Val de France met d'ailleurs en œuvre chaque année une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution. Une enveloppe dédiée à la résorption des écarts salariaux, entre les hommes et les femmes est même déterminée et pleinement utilisée chaque année.

Cette politique en matière d'égalité professionnelle ces dernières années a également permis la création d'un vivier de femmes cadres, ce qui contribuera à une réduction pérenne de cet écart à moyen terme, grâce à l'augmentation progressive du nombre de femmes dans les hauts postes d'encadrement. Cette ambition est renforcée par la création d'une communauté les ELLES avec Eux visant à favoriser l'accès des femmes à des postes d'encadrement. C'est dans ce cadre qu'un programme de mentorat développé depuis 2023.

1 936
collaborateurs

 **60,95 %**
de femmes

 **39,05 %**
d'hommes



144
nouveaux talents
recrutés en CDI



41,9 ans
d'âge moyen



175
alternants
accueillis

6.2 Handicap

La Banque Populaire Val de France est impliquée de longue date en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi des collaborateurs et collaboratrices confrontés à des fragilités de santé ou à des accidents de la vie.

Elle déploie une politique d'inclusion visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, qui repose sur des engagements clairs, inscrits dans les accords du Groupe BPCE, de l'accord de branche Banque Populaire, agréés par l'Etat français conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH)⁴. La Banque Populaire Val de France a pu compléter ces objectifs par un accord d'entreprise.

A travers ces accords, la politique Handicap couvre les axes principaux suivants :

- Le maintien en emploi : grâce à la mise en place d'actions de détection des situations handicapantes le plus tôt possible, l'entreprise peut adapter les conditions et les outils de travail au handicap, afin de maintenir les collaborateurs concernés dans leur emploi. Elle veille également à ce que les salariés en situation de handicap puissent bénéficier des mêmes perspectives d'évolution que les autres salariés, en adéquation avec leurs ambitions, leurs aptitudes et les opportunités offertes, sans que le handicap constitue un frein ;
- Le recrutement et l'intégration : il existe un écart majeur d'insertion sur le marché du travail entre les personnes en situation de handicap et le reste de la population. Ainsi, la politique Handicap vise à favoriser la professionnalisation des personnes en situation de handicap, le sourcing et l'accompagnement à l'intégration des candidats en situation de handicap ;
- Le changement de regard pour une meilleure inclusion : l'entreprise s'engage à promouvoir la sensibilisation au handicap et l'inclusion ;
- Le soutien Secteur du Travail Protégé et Adapté via une politique d'achats volontariste en s'engageant à recourir aux prestations de structures (Entreprises Adaptées, ESAT et Travailleurs Indépendants Handicapés) du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) pour soutenir l'emploi externe des personnes en situation de handicap ne pouvant pas travailler dans le milieu ordinaire.

Au sein de La Banque Populaire Val de France, un référent handicap accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours dans l'entreprise (recrutement, intégration, formation, maintien dans l'emploi, accompagnement dans les démarches de reconnaissance de leur situation de handicap...) en lien avec les responsables ressources humaines, managers et services de santé au travail.

Grâce à la mise en place de cette politique, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap atteint 6% en 2024, en alignement avec l'obligation légale de 6%.

L'emploi de personnes en situation de handicap est également un marqueur d'égalité professionnelle. Depuis 2007, la Banque Populaire Val de France fait de l'intégration des travailleurs handicapés un des axes forts de sa lutte contre toutes les discriminations. La signature d'un nouvel accord collectif national conclu pour la période 2023-2025 en faveur de l'emploi des personnes handicapées, venu compléter et renforcer les précédents dispositifs, en témoigne. La Banque Populaire Val de France et ses référents Handicap et Qualité de Vie au Travail œuvrent tout au long de l'année pour l'embauche des travailleurs handicapés et pour le développement des achats auprès du secteur protégé et adapté. En parallèle, des mesures d'accompagnement et de maintien dans l'emploi sont mises en œuvre au bénéfice des salariés handicapés de l'entreprise. L'accent est également mis sur les actions de sensibilisation tant à l'égard de l'ensemble des collaborateurs que des équipes qui accueillent des travailleurs en situation de handicap afin de garantir la meilleure intégration possible.

Pour cela, la Banque Populaire Val de France promeut la diversité dans ses recrutements. Elle s'engage également au sein des quartiers au moyen des actions découlant de la signature de la charte Diversité et de chartes locales « Entreprises et territoire », « Entreprises et quartiers : 100 chances, 100 emplois » ou encore « Nos Quartiers ont du Talent » depuis 2015. L'objectif poursuivi est ainsi de recruter des candidats de toutes origines géographiques, formations, milieux sociaux, sexe, âge et handicap.

En matière d'actions liées au handicap, plusieurs mesures sont appliquées pour prévenir les risques en matière de maintien dans l'emploi, de recrutement, d'intégration et de changement de regard.

Plan d'action maintien en emploi défini dans les accords handicap 2023-2025 :

- Information auprès des collaborateurs qui rencontrent des difficultés de santé sur les dispositifs d'accompagnement spécifiques dont ils pourraient bénéficier en faisant reconnaître leur situation de handicap ;
- Accompagnement des salariés souhaitant entamer une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- Gestion pluridisciplinaire des situations individuelles et recherche de solutions ;
- Aide au financement de besoins de compensation du handicap dans un champ professionnel et personnel ;
- Aménagement des formations (internes ou externes) en fonction des contraintes liées au handicap de la personne.

Plan d'action recrutement et intégration de personnes en situation de handicap défini dans les accords handicap 2023-2025 :

- Accueil et formation de personnes en situation de handicap via des stages ou des contrats en alternance ;
- Participation aux actions de sourcing dédiées aux candidats en situation de handicap (forum virtuel, salon, cabinet spécialisé...);
- Communication externe pour attirer de nouveaux collaborateurs en situation de handicap ;

- Adaptation du processus de recrutement selon les besoins individuels des candidats en matière de compensation ;
- Sensibilisation / formation des équipes RH, recruteurs et managers aux principes de non-discrimination appliqués au handicap.

Plan d'action : changement de regard défini dans les accords handicap 2023-2025 :

En 2024, la Banque Populaire Val de France s'est concentrée sur des actions visant à améliorer la sensibilisation aux handicaps visibles et non visibles et améliorer l'inclusion des collaborateurs en situation de handicap.

Plan d'actions Soutien du Secteur du Travail Protégé et Adapté défini dans les accords handicap 2023-2025 :

- Mise en place d'un plan d'actions annuel par chaque fonction achats des entreprises ;
- Sensibilisation des acheteurs locaux et des prescripteurs ;
- Partenariat national avec le Réseau Gésat.

6.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Afin de proposer un cadre de travail respectueux et sécurisé, dans lequel chacune et chacun des collaborateurs peut exprimer ses compétences et son potentiel, la politique Diversité, Equité & Inclusion est accompagnée par des dispositifs RH robustes en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement.

Plusieurs types de dispositifs sont à la disposition des collaborateurs :

- Des guides et des campagnes de communication qui sensibilisent les collaborateurs contre toutes les formes de discriminations, telles que le sexisme ou le racisme ;
- Des formations pour comprendre en quoi consiste l'inclusion et comment, au-delà des politiques mises en place, l'ensemble des collaborateurs sont acteurs de l'inclusion ;
- Des formations spécifiques pour permettre aux collaborateurs de reconnaître et de lutter contre les différents types de discriminations et de harcèlement ;
- En ce qui concerne la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, un réseau de référents harcèlement formés et animés par les équipes RH au niveau Groupe et les DRH des entreprises.

La Banque Populaire Val de France s'appuie sur ses référents pour mettre en œuvre ces dispositifs et rester à l'écoute des besoins des collaborateurs :

- Le référent harcèlement RH : conformément à la loi en vigueur, son rôle est d'orienter, d'informer et d'accompagner les collaborateurs en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;
- Le référent CSE est désigné au sein du CSE et intervient en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Enfin, fidèle à ses valeurs et en tant qu'employeur responsable, la Banque Populaire Val de France s'est engagée en 2022 contre les violences conjugales. Ainsi, le 25 novembre 2024, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une communication a été diffusée à tous les collaborateurs pour les sensibiliser à ce sujet et leur rappeler que la BPVF, tout comme le groupe BPCE, est engagée en matière de lutte contre toutes les violences sexuelles et sexistes, afin de garantir pour les femmes comme pour les hommes, des environnements de travail sécurisants, respectueux de leur santé, de leur intégrité et de leur dignité. Conformément aux accords de branche relatif à l'Égalité Professionnelle, l'entreprise est un espace où les victimes de violences intrafamiliales peuvent trouver un relai, être accompagnées et orientées.

C'était tout l'objet de la conférence « Violences intrafamiliales : mieux les comprendre pour mieux soutenir » que les collaborateurs ont été invités à suivre. Cette communication a également permis de rappeler à toutes et tous que nos référents Harcèlement sont formés pour accompagner un collaborateur ou une collaboratrice victime de violences notamment intrafamiliales.

Des engagements ont également été pris en faveur de plusieurs populations spécifiques :

Soutien aux jeunes, issus des Quartiers Prioritaires de la Ville

- Accueil de nombreux jeunes stagiaires de 3ème et 2nde et d'alternants issus des Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- Accompagnement du dispositif « Nos Quartiers ont des Talents » (NQT) avec des parrains et marraines qui aident des jeunes dans leur recherche d'emploi : aide à la rédaction du CV, conseils pour les entretiens, mentorat

L'inclusion des personnes LGBT+

- Signature de la charte d'engagement de l'autre cercle, incitant les entreprises à garantir la promotion et le respect de la diversité LGBT+ dans leurs effectifs ;
- Organisation de plusieurs conférences et tables rondes pour aborder la prise en compte des diversités LGBT+ dans la société et en entreprise ;
- Diffusion d'un guide pour clarifier certaines définitions ou idées reçues et partager quelques bonnes pratiques ;
 - Mise à disposition d'un quiz/sensidag d'une dizaine de questions permettant aux collaborateurs de s'évaluer en quelques minutes et de tester leurs connaissances et leur sensibilité sur l'inclusion des personnes LGBT+.

l'intergénérationnel, source de richesse pour tous

- Déploiement d'une politique qui se structure autour d'accords entreprise et porte notamment sur le recrutement de jeunes de moins de 30 ans et le maintien dans l'emploi des collaborateurs de plus de 50 ans, conformément au droit français. Dans ce cadre, des dispositifs sont déployés pour permettre à des jeunes d'intégrer les métiers du groupe, et à des moins jeunes de pouvoir évoluer dans les mêmes conditions que les autres salariés, changer de travail et être accompagnés de manière pragmatique sur la retraite.

7. Attractivité et développement des compétences

7.1 Attractivité

Recrutement et marque employeur

La Banque Populaire Val de France se distingue par un ADN social qui se nourrit de valeurs coopératives, d'un ancrage territorial fort, et d'une volonté d'agir en tant qu'employeur responsable. Sa stratégie repose sur sa marque reconnue et puissante et s'articule autour d'orientations fortes en matière de recrutement, de fidélisation et d'engagement.

Les processus de recrutement de la Banque Populaire Val de France sont adaptés aux besoins du marché local et doivent permettre aux candidats de rejoindre une entreprise qui lui fournira le bon niveau d'accompagnement professionnel, avec la possibilité d'évoluer ensuite au sein de la Banque Populaire et du Groupe BPCE.

La Banque Populaire Val de France a su développer une stratégie de marque employeur en s'appuyant sur 3 piliers :

- Placer le collaborateur au centre en incarnant davantage ses publications avec la prise de parole de collaborateurs
- Mener des campagnes de communication pour promouvoir les métiers et soutenir des opérations recrutement
- Valoriser tous ses engagements en matière d'inclusion (mixité, handicap, diversité) avec des actions de communication dédiées

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Banque Populaire Val de France renforce ses actions :

- Accentuer sa présence sur les réseaux sociaux et dans les territoires avec notamment le développement des relations écoles en régions ;
- Diversifier nos modes de recrutement et l'expérience candidat au travers de formats variés : forums virtuels de recrutement, job dating, salons... ;
- Revue du format des annonces d'emploi ;
- Une stratégie de communication sur les réseaux sociaux ;
- Des marqueurs forts autour du sport, de la proximité.

La Banque Populaire Val de France est présente sur plusieurs jobboards et médias spécialisés. L'objectif est de développer significativement sa notoriété et son image grâce à une communication amplifiée sur la culture, les métiers et les opportunités d'emplois.

La Banque Populaire Val de France est résolument engagée à renforcer sa marque employeur auprès des jeunes talents. Consciente de l'importance de cette nouvelle génération pour l'avenir de l'entreprise, La Banque Populaire Val de France dispose d'une stratégie dédiée visant à attirer, développer et recruter les jeunes professionnels. Elle accueille chaque année près de 100 alternants et en 2024, 73 jeunes de moins de 30 ans ont été intégrés en CDI.

Diversifier les recrutements : reconversion des sportifs

En 2024, dans le cadre un partenariat initié par la Fondation d'entreprise avec l'association SPORTPRO, la Banque Populaire Val de France recrute des sportifs de haut niveau en reconversion.

Intégration des nouveaux entrants

La Banque Populaire Val de France propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants renforcé sur 3 ans (dans le cadre commun de l'accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)).

Elle s'engage à mettre en œuvre une démarche d'accueil et réalise des actions concrètes qui anticipent et accompagnent l'arrivée de tout nouveau salarié. Cette démarche est structurée autour de plusieurs étapes majeures :

- Un parcours de pré-boarding pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur, conserver un lien et lui diffuser de l'information sur son futur environnement (histoire du groupe, politiques RH ...) sous plusieurs formats fluides et ludiques ;
- À l'arrivée du collaborateur, un parcours d'intégration organisé autour de sessions d'accueil de 3 jours, de rencontres avec l'équipe et les parties prenantes clés, dont les étapes sont structurées ;
- Un suivi renforcé pendant les premiers mois, avec des entretiens réguliers avec le manager, le responsable RH ;
- Le « parrainage » est encouragé pour que le nouvel entrant puisse être accompagné par un collaborateur de manière informelle.

Fidélisation des collaborateurs

La Banque Populaire Val de France fait de la mobilité interne l'une de ses priorités pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement et fidéliser les talents. Des dispositifs sont proposés aux collaborateurs pour dynamiser la mobilité interne :

- Une Bourse à l'emploi pour faciliter l'accès aux opportunités disponibles à l'ensemble des collaborateurs des entreprises du groupe ;
- L'organisation de Forum Métiers permettant à des collaborateurs "ambassadeurs" de présenter leur métier à des collaborateurs souhaitant les découvrir ;
- La plateforme groupe qui synthétise les parcours carrière en cartographiant les passerelles entre les emplois et les compétences associées, à laquelle les collaborateurs de la Banque Populaire Val de France ont accès ; ces informations leur permettent de comprendre les nombreux métiers et filières emploi des entreprises du groupe et de se projeter dans les évolutions et parcours possibles ;
- La plateforme groupe dédiée à l'accompagnement des collaborateurs dans leurs projets de mobilité : Mobilway ;

Dans cette période de transformation profonde et rapide de l'ensemble des métiers de la banque, la Banque Populaire Val de France souhaite mobiliser les ressources et dispositifs pour favoriser la montée en compétences de ses collaborateurs, les accompagner dans l'évolution de leur métier et concourir ainsi au développement de leur employabilité et l'émergence de nouveaux formats d'activité dont l'intrapreneuriat.

Au titre des nouvelles compétences, l'accent est mis sur la gestion de la relation à distance et le développement de la proactivité. Pour construire et fiabiliser ce format relationnel, la maîtrise des outils notamment digitaux devient essentielle pour tous nos conseillers. Ceux-ci sont formés pour accompagner le client dans l'utilisation des outils mis à sa disposition et contribuent à promouvoir le self care digital. Cela se traduit également sur la période 2023/2024 par la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de ventes et de formations dédiées pour permettre aux collaborateurs d'être encore plus orientés clients et moments de vie.

Accompagner la « valorisation des services bancaires » est également un enjeu fort de compétences pour la Banque Populaire Val de France. La transformation des services bancaires, et plus généralement des fonctions supports vers une plus grande technicité et plus de relationnel, a impliqué la mise en œuvre dès 2022 d'un parcours de formation personnalisé et adapté intitulé « contacts gagnants », qui a été poursuivi en 2024.

Dans le cadre de l'accompagnement à la transition environnementale de nos clients particuliers, professionnels et entreprises, nous avons poursuivi les actions et animations initiées, à travers la mise en œuvre de formations supplémentaires et d'animations spécifiques qui permettent de répondre au mieux aux besoins et sollicitations exprimés par nos clients ainsi qu'aux enjeux en la matière.

Tous les managers sont également accompagnés dans leur montée en compétences à travers le déploiement d'un PACTE MANAGÉRIAL complété par 4 jours de formation « Viser l'or managérial ».

Des initiatives ont vu le jour avec la mise en œuvre de parcours certifiants Green et d'un Graduate Program permettant d'accueillir pendant 6 mois des étudiants en fin de cycle Bac + 5 pour leur faire découvrir nos métiers et nos valeurs afin qu'ils choisissent la Banque Populaire Val de France à l'issue de leur stage.

Enfin, « Progresser dans le réseau » a été déployé en 2024. Ce programme définit et pilote une politique de progrès dans l'emploi, permettant aux salariés de mettre en œuvre les principes commerciaux du modèle relationnel et distributif des banques. Il permettra par ailleurs d'accompagner la montée en compétences de chaque collaborateur via la mise en place de formations personnalisées à la carte, en lien avec le niveau de compétence attendu pour chaque métier.

Dispositifs d'écoute des collaborateurs

Tout au long des années 2023 et 2024, et afin de mesurer les effets de son précédent plan stratégique, la Banque Populaire Val de France a régulièrement sollicité ses collaborateurs par l'intermédiaire d'un sondage d'une dizaine de questions. Ces sondages se sont avérés extrêmement représentatif avec 80% de répondants en moyenne et ont permis de souligner une progression sur plusieurs thématiques centrales dont l'indice de recommandation de la Banque Populaire Val de France en tant qu'employeur (+0,5 points en 2 ans).

Dans le cadre du nouveau plan stratégique RH, La Banque Populaire Val de France veut incarner un modèle humain et une culture sources d'engagement, de confiance et de performance. L'un des chantiers phares est le déploiement de Great Place To Work afin de mesurer la perception interne du modèle d'entreprise à partir de l'évaluation de cinq piliers managériaux : la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la convivialité.

7.2 Développement des compétences

La Banque Populaire Val de France s'investit dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences. Dans un environnement en constante évolution, La Banque Populaire Val de France s'attache aussi à développer ses potentiels et ses leaders pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise et piloter l'atteinte de ses engagements notamment en matière de diversité et d'inclusion.

La Banque Populaire Val de France suit la politique de développement des compétences du Groupe BPCE, qui s'inscrit dans un contexte évolutif de des métiers et de forte concurrence, avec la conviction que le développement des compétences techniques et relationnelles est un levier essentiel de la réussite individuelle et collective.

Cette politique s'exprime à travers l'accord groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) en juillet 2022 qui définit un socle commun de politiques et de pratiques. Il s'inscrit en cohérence avec les accords de branche et d'entreprise conclus au sein du groupe dans les domaines de la formation professionnelle, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de la qualité de vie au travail, conformément à la législation en vigueur en matière de formation professionnelle en France.

Les objectifs principaux de la politique de développement des compétences se déclinent à travers quatre axes majeurs :

- Favoriser l'intégration des jeunes aux métiers ;
- Encourager la mobilité professionnelle et accompagner la transformation des métiers ;
- Sensibiliser à l'Impact ;
- Développer une culture positive de l'IA.

Pour accompagner l'ensemble des collaborateurs, la Banque Populaire Val de France a poursuivi la dynamique en mettant la compétence au cœur des politiques RH. L'objectif de transmettre à chaque collaborateur du savoir, du savoir-faire et du savoir-être, à travers des parcours collectifs et des trajectoires individualisées a permis d'accompagner et renforcer la professionnalisation, l'expertise et la posture de chacun.

Les obligations de formations réglementaires ont pu permettre l'appropriation par l'ensemble des équipes des règles qui s'imposent à l'activité de banque-assurance.

Enfin, la mise en place de formations en présentiel, distanciel ou digitale qui ont été suivies de manière synchrone ou asynchrone, ont facilité la mise en œuvre du plan de formation au service du développement des compétences.

Cela s'est traduit par un volume d'heures de formation en nette progression pour atteindre 92 571 heures auquel il convient d'ajouter 2800 accompagnements en situation de travail par les animateurs Efficacité Commerciale, Moniteurs et animateurs Vie valorisés 19 600 heures supplémentaires. L'identification des compétences repose sur un certain nombre d'études, comme :

- Les études réalisées annuellement par les Observatoires des métiers des qualifications, qui offrent une vision éclairée des évolutions en cours ou à venir et des impacts de ces changements auprès des organisations, de l'emploi et des compétences ;
- Des études spécifiques sur le périmètre Banque Populaire (en 2023 "Quels leviers pour attirer et fidéliser les salariés du secteur bancaire, dans un environnement évolutif ?") ;
- Des études interbranches entre les branches banque et mutualistes (étude 2024 sur les enjeux de l'IA générative au sein du secteur bancaire).

Mobilité professionnelle et transformation des métiers

Pour faciliter et accompagner l'évolution professionnelle de ses collaborateurs, la Banque Populaire Val de France s'appuie sur :

- Des outils développés au niveau du groupe : plateformes digitales et bourses de l'emploi pour découvrir les métiers et identifier des opportunités ; ateliers ou accompagnement individualisés pour construire les projets professionnels et se préparer aux entretiens ; programmes de formation continue pour développer les compétences des collaborateurs et ainsi renforcer leur employabilité ;
- Des programmes de formation ou des formations certifiantes.

Pour accompagner la transformation des métiers, un programme dédié prépare les collaborateurs aux compétences de demain et les encourage à maintenir leurs compétences, les développer et progresser dans leur métier, par exemple :

- Le programme 'Progresser dans le réseau' a permis à La Banque Populaire Val de France de mettre en place des parcours de développement personnalisés auprès de ses Conseillers commerciaux : sur la base d'un référentiel de compétences et de performance, le conseiller peut identifier ses points de progrès avec son manager et, après un diagnostic de compétence, construire avec lui son parcours personnalisé ;
- Dans le cadre du programme stratégique 'Valoriser les Services bancaires', un nouveau référentiel Métier Compétences a été établi et une offre de formation, classée par compétences, intègre les nouvelles expertises métiers ; l'offre de formation sur la conduite du changement a été renforcée, pour accompagner les collaborateurs passant d'un métier de support à la clientèle en back office à un support plus en contact avec celle-ci (Middle office).

Sensibilisation à l'Impact

Le Campus Impact, dédié aux enjeux ESG, sera disponible en 2025 auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe BPCE. L'objectif est de sensibiliser et acculturer tous les collaborateurs aux enjeux ESG, mais aussi d'engager la transformation de chaque métier grâce à des dispositifs de formation ciblés.

Impliquée sur son territoire, la Banque Populaire Val de France permet d'associer ses collaborateurs à la vie associative locale par le mécénat de compétences ou encore la mise en œuvre d'un dispositif d'arrondi sur salaire - Microdon qui permet de reverser individuellement et tous les mois, quelques euros au profit de 4 associations (Magie à l'hôpital, Aide pour tous, Cancer@work, Café Joyeux). Cette initiative bénéficie d'un abondement versé par la Banque Populaire Val de France et vient utilement compléter l'action de la Fondation Banque Populaire Val de France. À ce jour, 25 % des collaborateurs donnent chaque mois à l'une de ces quatre associations pour un montant global de plus de 20 000 euros.

La Banque a expérimenté dès 2019 le mécénat de compétences, en permettant à des collaborateurs de mener sur leur temps de travail des actions d'intérêt général au profit d'associations du territoire. Ce dispositif a été développé en 2021 grâce au déploiement d'une plateforme intitulée SOPOP, qui vise à faciliter notamment les rencontres entre des collaborateurs âgés de plus de 58 ans désireux de s'engager et des associations à la recherche de collaborateurs ayant des compétences spécifiques. La Banque Populaire Val de France a accentué son engagement et proposé des actions de mécénat de compétences à un plus grand nombre de collaborateurs de tout âge, auprès d'associations répondant aux valeurs du modèle coopératif, ce qui a représenté 788 heures de mécénat de compétences au sein de 11 structures.

Pour encourager les collaborateurs à pratiquer des activités physiques ou sportives, la banque multiplie les initiatives sur cette thématique notamment en prenant à sa charge les frais d'inscription à un club ou une association sportive, en se plaçant comme un partenaire historique des 10-20 KM de Tours et en communiquant autour des associations sportives de la Banque Population Val de France.

Renforcement du Campus Tech & Digital et développement d'une culture positive de l'IA

L'objectif du Campus Tech & Digital est d'accompagner la montée en compétences en proposant des parcours, avec des spécialisations par métiers et typologie d'acteurs (collaborateurs, experts, dirigeants et personae du programme de transformation), afin que chaque collaborateur ait le niveau de connaissance adéquat pour la transformation IA du groupe.

L'offre de formation est construite autour de neuf compétences stratégiques : l'expérience utilisateur, l'agilité à l'échelle, la compétence des Product Owner, la qualité de service, le numérique responsable, la data, la technologie et l'innovation, la sécurité du SI, le devOps.

Au sein de la Banque Populaire Val de France, pour permettre l'appropriation par les collaborateurs des technologies, des cadres et des outils Data et IA, des actions et dispositifs d'acculturation sont déployés au moyen d'e-learning, ateliers et partage de bonnes pratiques.

8. Indicateurs chiffrés

8.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Nombre de salariés ventilés par genre (CDI, CDD, alternants)

Salariés	31/12/2024	
	Nombre	%
Masculin	756	39%
Féminin	1180	61%
TOTAL SALARIES	1936	100%

Nombre de salariés permanents / temporaires et salariés à temps plein / à temps partiel ventilés par genre

	31/12/2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre de salariés permanents	1 122	714	1 836
Nombre de salariés temporaires	4	3	7
Nombre de salariés à temps plein	953	699	1 652
Nombre de salariés à temps partiel	176	15	191
TOTAL SALARIES			

Embauches, taux de sortie / taux de rotation

	31/12/2024		
	CDI	CDD	TOTAL
NOMBRE D'EMBAUCHES	144	12	156

En 2024, le taux de sortie s'est élevé à 9,8 % et le taux de rotation à 8,7 %.

Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranches d'âge	31/12/2024	
	Nombre de salariés	%
< 30 ans	315	16%
>= 30 et < 50 ans	1 108	57%
>= 50 ans	513	26%
Non reporté	-	0

8.2 Santé et sécurité

	31/12/2024
Taux de gravité des accidents de travail (en %)	0,16%
Taux de fréquence d'accidents de travail et de trajet (en %)	6,61%
Taux d'absentéisme maladie (en %)	3,60%

Enjeux de développement économique et sociétal

V. Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire

5. Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables

5.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI locales, ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales

Assurer la dynamique économique des territoires est une priorité pour les Banques Populaires. Partenaire incontournable des entreprises, la Banque Populaire Val de France met l'épargne locale et les résultats au service du territoire, soutient une économie de proximité et finance des projets régionaux qui prennent en compte les besoins économiques spécifiques des territoires.

Les Banques Populaires, premières banques des entreprises⁸, sont un acteur central du financement de l'économie locale. Créées par et pour des entrepreneurs, elles interviennent en proximité dans tous les territoires et sont le partenaire bancaire de référence de près d'une entreprise sur deux en France.

Positionnée comme le banquier de long terme de toutes les entreprises, la Banque Populaire Val de France accompagne ses clients autour des grands enjeux de transitions écologiques et sociétales, du développement de l'activité et de l'emploi local et les conseille dans la gestion de leur passif et actif financier, via des dispositifs adaptés aux besoins de leurs territoires.

Pour soutenir toutes les transitions, des produits innovants ont été lancés comme le Prêt à Impact le plus accessible du marché et le premier contrat d'intéressement responsable packagé pour les PME. La Banque Populaire Val de France souhaite également inciter le plus grand nombre de clients dirigeants à intégrer une politique ESG dans leur stratégie. Pour les accompagner, elle s'appuie sur une équipe de chargés d'affaires entreprises formés aux enjeux du développement durable. Avec la mise en place d'un dispositif consacré au dialogue stratégique centré sur cinq axes, La Banque Populaire Val de France développe des mesures pour accompagner les entreprises dans leurs enjeux de croissance et de transition.

Un nouveau collectif d'experts et de partenaires pour accompagner les transformations stratégiques des dirigeants et décideurs des territoires

Depuis septembre 2023, la Banque Populaire Val de France propose à ses clients un nouveau pôle d'expertises au travers de sa banque d'affaires ODIEM. Dans le cadre précis de la transition énergétique, c'est le pôle ODIEM Expertises Territoires qui intervient aux côtés des collaborateurs des réseaux pour une synergie efficace chargés d'affaires/experts.

Focus sur ODIEM Expertises Territoires, les partenaires de la BPVF et les projets emblématiques de 2024

Pour plus de détails, se référer aux points 4.2 et 4.3 « Accompagner les clients personnes morales ... » du chapitre 3.

La Banque Populaire Val de France, fidèle à ses valeurs et à son histoire aux côtés des créateurs d'entreprise, soutient activement l'entrepreneuriat sur son territoire.

Ce soutien à la création d'entreprise se manifeste notamment par l'octroi de subventions à des plateformes d'entrepreneuriat, telles que le réseau Entreprendre, France Active, BGE (ex-Boutiques de Gestion), Initiative France ainsi qu'à de nombreuses

⁸ Enquête PME PMI Kantar 2023

agences régionales de développement dont l'objet est d'offrir un accompagnement tout au long du parcours pour optimiser la réussite du projet de l'entrepreneur.

Par ailleurs, le réseau Banque Populaire soutient depuis plus de 25 ans les micro-entrepreneurs qui souhaitent sortir de la précarité en créant eux-mêmes leur activité. Pour plus de détails, se référer au point 2.2 « Le micro-crédit au service de l'inclusion financière » du chapitre 7.

La Banque Populaire Val de France participe aux stages créateurs organisés à l'initiative des Chambres de commerce et d'industrie dans les principaux départements de son territoire. Elle est également présente dans tous les comités d'agrément des plateformes du réseau Initiative voire au conseil d'administration.

Ainsi, la Banque Populaire Val de France encourage la dynamique entrepreneuriale et contribue à l'essor de l'économie des territoires, en soutenant la croissance des TPE/PME, le développement des ETI, et la cession / transmission des entreprises. La réindustrialisation, la transition et la décarbonation des entreprises sont également des sujets d'expertise, cruciaux. En 2024, 934 millions d'euros de financements ont été accordés aux TPE / PME.

Ainsi, ses ressources sont d'abord orientées vers les besoins des régions et de leurs habitants. Le montant total des encours de crédits porté par la Banque Populaire Val de France en 2024 s'est élevé à 16,4 milliards d'euros soit 253 millions d'euros de plus moins qu'en 2023. En 2024, ce sont plus de 2,3 Mds injectés dans l'économie locale qui ont permis de financer 28 400 projets.

5.2 Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a un impact social et environnemental positif sur l'économie française et régionale en répondant à des enjeux sociétaux forts : santé, soin, dépendance, vieillissement, lutte contre la précarité, économie collaborative, transition écologique, insertion, bien être et sport.

La Banque Populaire Val de France accompagne, les acteurs de l'ESS, quels que soient leur taille et leur statut : associations, coopératives, fondations, mutuelles et entreprises ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), contribuant ainsi au développement de projets ayant un impact direct dans les territoires. En 2024, les financements accordés au secteur de l'ESS se sont élevés à 102 millions d'euros.

La Banque Populaire Val de France soutient des opérations régionales et accompagne les structures de l'ESS dans les grands enjeux de transition qu'elles rencontrent, renforçant par leur action la cohérence du modèle coopératif régional de proximité. Elle a ainsi accentué la diffusion de services répondant :

- Aux besoins de financements vertueux avec notamment le Prêt à Impact ;
- A la prise en compte de questions liées aux ressources humaines avec plusieurs dispositifs d'ingénierie sociale contribuant, par exemple, à maintenir en poste des effectifs éprouvés ces dernières années ;
- Aux problématiques qui s'accroissent en matière de fraude avec le déploiement d'outils répondant aux enjeux de digitalisation sécurisée, de dons sécurisés dématérialisés ou de cyber sécurité ;

A la pérennisation et l'optimisation de leur trésorerie en privilégiant, plus particulièrement, les supports répondant aux critères ISR.

6. *Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales et le logement social*

Les Banques Populaires accompagnent les acteurs publics de leur région. La Banque Populaire Val de France déploie son action dans une logique de services dédiés au développement des territoires, au bénéfice de ceux qui y vivent. Des solutions de financement court terme et moyen long terme spécifiques aux collectivités locales sont ainsi proposées. Elle propose également à ces employeurs, les services de la 1^{ère} banque des fonctionnaires et des affiliés avec la Casden.

Profitant de son expertise auprès des entreprises, les Banques Populaires sont également partenaire bancaire des satellites des collectivités territoriales que sont les Entreprises Publiques Locales et les sociétés d'économie mixte.

En 2024, les financements accordés par la Banque Populaire Val de France au secteur public ont été de 105 millions d'euros.

6.1 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé

La Banque Populaire Val de France assure un rôle essentiel auprès des acteurs de l'écosystème de santé. Elle agit auprès et de ses habitants en se mobilisant en faveur de l'accès aux soins dans tout le territoire, en contribuant au développement du tissu d'entreprises qui innove dans le secteur de la santé et en accompagnant les professionnels de santé.

Elle soutient ainsi les étudiants, les professionnels de santé et de la dépendance (fonction publique hospitalière, professions libérales, futurs professionnels de santé) dans leur exercice, leur installation et leur transformation :

Un nouvel espace affinitaire a été développé dans le portail commercial de la Banque Populaire Val de France pour permettre aux professionnels de santé d'avoir accès à des outils et conseils utiles, de consulter des offres et d'entrer en contact avec les experts santé des réseaux commerciaux ;

- La Banque Populaire et la CASDEN Banque Populaire, banque coopérative de la fonction publique, ont signé un partenariat avec la Fédération nationale des étudiant.es en sciences infirmières (FNESI) pour accompagner les étudiants en sciences infirmières ;
- Pour faciliter le financement de l'installation ou le développement des professionnels de santé, notamment dans les zones les moins dotées et dans les déserts médicaux, la Banque Populaire Val de France propose :
 - Un prêt BEI Santé (i.e. un financement adossé à la Banque Européenne d'Investissement permettant de bénéficier d'un taux préférentiel),
 - Un Prêt Zéro Désert Médical, à taux 0 % et d'un montant allant jusqu'à 20 000 euros, pour favoriser l'installation de nouveaux praticiens et aider au développement de l'activité ou à la réalisation de travaux,
 - Un partenariat avec Médecins Solidaires notamment à Charenton du Cher (un collectif de médecins généralistes qui ouvrent des centres de santé dans les zones rurales sous-dotées).

La Banque Populaire Val de France soutient également les entreprises de santé, les marchés de l'industrie pharmaceutique et de l'écosystème innovant (e-santé, biotech, medtech...) dans leur installation et leur croissance. Elle améliore l'accès aux soins en stimulant le développement de start-up issues de la Health Tech (Biotech, Medtech et acteurs de la e-santé) et en s'appuyant sur les dispositifs d'accompagnement et de financement des entreprises innovantes (NextInnov). Le réseau Banque Populaire s'est associé en ce sens à France Biotech, l'association des entrepreneurs de l'innovation dans la santé. En complément, la Banque Populaire Val de France propose également le crédit « Innov&Plus » qui est un prêt bonifié spécialement conçu pour financer les projets de croissance et d'innovation. Il finance toutes les dépenses engagées sur un projet à caractère « innovant » quelle que soit leur nature (corporel, incorporel, BFR) avec des conditions d'éligibilité facilement déterminables à l'aide d'un simulateur web en libre accès, avec des formalités simplifiées, un taux d'intérêt bonifié grâce au Fonds Européen d'Investissement. La Banque Populaire Val de France accompagne 416 start-ups à fin 2024, le financement des projets innovants s'élève à 10,6 millions d'euros et l'encours de prêt à 42 millions d'euros.

La filière NextInnov a collecté 35,1 millions d'euros de ressources monétaires (hors dépôts à vue) et a ainsi contribué au financement de projets territoriaux.

Enfin, pour les infrastructures de santé, la Banque Populaire Val de France accompagne les hôpitaux publics, les hôpitaux privés, les associations et fondations du sanitaire et social, les Ehpad, les maisons de santé pluriprofessionnelles et l'hébergement social. En tant que financeur, elle aide ces acteurs dans leur transformation via, par exemple, le financement des hôpitaux publics, l'accompagnement des concentrations, le renforcement de la présence sur une majorité des opérations concernant les hôpitaux et cliniques privés ou encore les Ehpad, etc.

6.2 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport

Acteur bancaire de référence dans le sport, la Banque Populaire Val de France est engagée auprès des collectivités, des professionnels, des entreprises du sport, des ligues régionales et des clubs, apportant son soutien au mouvement sportif et favorisant la promotion du sport professionnel et amateur.

A travers son partenariat avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, inscrit dans une ambition partagée avec toutes les entreprises du Groupe BPCE, la Banque Populaire Val de France s'est attachée à accompagner les entreprises, les territoires et les athlètes pour que cet événement atteigne dans la région les ambitions économiques et sociétales qui étaient les siennes :

- Soutenir les entreprises du territoire en quête d'opportunités, faciliter l'accès des TPE-PME régionales et des structures de l'économie sociale et solidaire aux opportunités générées par les Jeux de Paris 2024 notamment par des opérations de sourcing qualifié pour les mettre en contact avec les acheteurs du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024. Près de 400 entreprises clientes de la Banque Populaire Val de France ont ainsi remporté des marchés liés à cet événement mondial.
- Accompagner les talents sportifs de son territoire qui rêvent de briller à Paris en 2024 : un Team de 12 athlètes et para-athlètes régionaux, sportifs de haut niveau, soutenus via la Fondation Pacte de Performance, la Fondation d'entreprise Banque Populaire ou la Banque Populaire Val de France en direct, a ainsi été constitué. 7 d'entre eux se sont qualifiés (3 sur les Jeux Olympiques et 4 sur les Jeux Paralympiques) et ils ont ramené 5 médailles.
- Engager clients et Sociétaires dans l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en les invitant à porter la flamme. Près de 1 000 candidatures avaient été reçues à la suite de l'appel lancé en juin 2023 par la Banque

Populaire Val de France. 45 acteurs engagés pour notre territoire ont ainsi eu l'honneur de porter la flamme olympique ou paralympique.

- Faire de chaque collaborateur de la Banque le premier ambassadeur des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : mise en œuvre d'un programme d'engagement complet (séances de sport, découverte de sports et de sites olympiques, engagement sur des missions de volontaires, porteurs de la flamme, équipiers sur le relais de la flamme...). Plus de 150 collaborateurs se sont ainsi mobilisés sur le parcours de la flamme.

Fort de la dynamique des Jeux de Paris 2024, la Banque Populaire Val de France continue à s'engager en faveur du sport, pour un héritage de long terme, tangible pour les clients, les sociétaires, les collaborateurs et tout le territoire, en :

- Poursuivant et développant le soutien aux athlètes pour les accompagner dans leur formation, leur carrière et leur reconversion ;
- Continuant de mobiliser les collaborateurs autour des valeurs du sport pour lutter contre la sédentarité ;
- Contribuant à un sport durable et inclusif : lancement en 2025 d'un appel à projets Sport & Handicap.

La Banque Populaire Val de France apporte aussi depuis longtemps son soutien à de nombreux clubs et événements sportifs de son territoire. Elle est ainsi partenaire historique des 10-20 km et du marathon de Tours depuis la 1ère édition en 1982. Elle soutient aussi les principaux clubs de niveau national ou international de sa région : Tours Volley Ball, Poissy Triathlon, Ada Blois Basket, Chambray Touraine Handball...

Depuis plus de 30 ans, la Banque Populaire est engagée dans la voile en étant compétiteur et soutien au développement de ce sport. Cette stratégie originale fait d'elle un acteur impliqué dans toutes les dimensions de la voile, de l'initiation en club à la compétition au plus haut niveau. Armatrice de voiliers de compétition depuis 1989, partenaire de la Fédération Française de Voile depuis 2000, la Banque Populaire affirme durablement son engagement dans la voile. La Banque Populaire Val de France décline cet engagement en région en soutenant les Ligues Ile-de-France et Centre-Val de Loire de Voile dans le développement de la pratique amateur et sportive de ce sport, y compris sur les plans d'eau intérieurs.

7. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé

L'engagement en matière de mécénat de la Banque Populaire Val de France s'inscrit au cœur de l'histoire, de l'identité et des valeurs des Banques Populaires. Acteur engagé sur son territoire, la Banque Populaire Val de France se mobilise ainsi aux côtés des associations de proximité qui œuvrent en faveur de l'intérêt général.

Cette stratégie de mécénat se veut adaptée aux besoins du territoire ; elle est définie par les instances dirigeantes de la Banque Populaire Val de France, et mobilise les administrateurs qui participent aux comités de décision, au suivi et à l'évaluation des projets. La Banque Populaire Val de France est aujourd'hui l'un des premiers mécènes de la région : en 2024, le mécénat a représenté 507 M€ soit 54 projets de proximité qui ont été soutenus dans les territoires.

Créée en octobre 2014 pour porter les actions de mécénat de la banque, la Fondation d'entreprise Banque Populaire Val de France a été renouvelée en 2024 pour une nouvelle période de 5 ans. Afin de contribuer à la construction d'une société plus responsable et respectueuse des individus et de son environnement, elle souhaite coconstruire des projets innovants avec les acteurs locaux répondant à des enjeux de société. Elle se fixe comme objectif de consacrer 70 % de son enveloppe financière à des projets dits à impact ce qui sous-entend que la Fondation puisse accompagner des projets dans toutes les étapes de vie du projet, de l'amorçage au développement.

La Fondation Banque Populaire Val de France s'est fixée comme principes d'actions d'agir dans trois domaines d'intervention :

- **Patrimoine & Culture :**
Accompagner/Soutenir l'accès à la culture pour tous, le rayonnement local pour favoriser l'émergence d'un tourisme moderne et innovant.
- **Environnement & Développement Durable :**
Contribuer à la préservation de l'environnement et au respect de la biodiversité, notamment par l'adoption de nouvelles pratiques génératrices d'emplois dans l'économie de proximité.
- **Solidarité :**
Contribuer à renforcer l'autonomie des personnes par la conception de dispositifs innovants, voire connectés, améliorant leur qualité de vie.

La Fondation d'entreprise Banque Populaire Val de France intègre cette dimension responsable en embarquant toutes ses parties prenantes, aussi bien ses Administrateurs, ses Sociétaires, ses clients que ses collaborateurs. Elle incarne ainsi pleinement les valeurs de la coopération. Pour chaque projet à impact, un membre du Conseil d'administration et des collaborateurs sont associés à la réflexion et au suivi du projet. Ils sont présents pour apporter leur expertise et leurs compétences et permettre ainsi d'envisager toutes les dimensions sociales, économiques et environnementales du projet. L'innovation est le fil conducteur des nouvelles orientations de la Fondation d'entreprise Banque Populaire Val de France en cohérence avec sa raison d'être.

Dans le domaine de la solidarité, la Fondation d'entreprise Banque Populaire Val de France a notamment accompagné l'association Un vélo sans âge, un Hôpital pour les enfants, Cami sport cancer ainsi que la Fondation Anne de Gaulle, la Fondation de la Vienne, Médecins solidaires. Concernant le patrimoine, la ville de Richelieu a été accompagnée dans son projet de réalisation d'une Bande dessinée à caractère historique. En termes d'environnement, la Fondation a soutenu VELOOP, la Bergerie de Rambouillet, la Ville de Tours ainsi que l'association Odyssee qui vise à promouvoir les enjeux climatiques en milieu scolaire.

En termes de faits marquants, la Fondation d'entreprise de la Banque Populaire a procédé au renouvellement de sa Fondation pour une durée de 5 ans. Afin de lui permettre de développer son champ d'intervention dans le domaine de la biodiversité, une enveloppe de 1 250 000 € sur 5 ans a été décidée par le membre Fondateur. Deux nouveaux administrateurs ont été nommés, il s'agit de Valérie DESOUBRY qui succède à Dorothee ROMEIRO dans le collège membre Fondateur et Laurence BESANCON, qui succède à Christophe ROULEAU, dans le collège des personnes qualifiées. 2024 est également l'année des 10 ans de la Fondation. Pour célébrer cet anniversaire, la Fondation a réuni des lauréats, des partenaires, des élus, des clients sociétaires et ses collaborateurs autour de 5 tables rondes thématiques pour illustrer la diversité et la richesse des projets soutenus :

- **5 décembre à Orléans (45)**
Thème : Santé et innovation : favoriser l'autonomie pour redonner le pouvoir d'agir
Intervenants : Centre Hospitalier Régional d'Orléans et Fonds Synchronie, Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, Château royal de Blois
- **5 décembre à Poitiers (86)**
Thème : Favoriser l'entrepreneuriat durable et solidaire chez les jeunes
Intervenants : Ciné débat « Entrepreneuriat et créativité », Espace Mendes France de Poitiers, Entreprendre pour Apprendre, Fondation Poitiers Université, ADIE Vienne
- **11 décembre à Palaiseau (91)**
Thème : Nourrir le monde durablement : la nécessité d'une alliance entre science et société
Intervenants : Fondation AgroParisTech, Ferme Expérimentale d'AgroParisTech, Terre et cité
- **12 décembre à Bourges (18)**
Thème : Santé et innovation : revitaliser les territoires en favorisant l'accès aux soins
Intervenants : Médecins Solidaires, Bouge ton Coq, CPAM du Cher
- **19 décembre à Montigny-le-Bretonneux (78)**
Thème : Biodiversité et inclusion sociale : prendre soin de la terre et de l'humain
Intervenants : Association de la Vallée de la Millières, Bergerie Nationale de Rambouillet, L'Arche d'Aigrefoin.

En s'appuyant sur les témoignages de porteurs de projets et les échanges avec les sociétaires de la Banque, la Fondation d'entreprise Val de France rappelle son rôle essentiel de facilitateur d'innovation sociale et environnementale. En travaillant main dans la main avec ses porteurs de projets, les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire, ses partenaires et son écosystème, elle ne se limite pas à un soutien financier : elle crée du lien et met à disposition son réseau et ses compétences pour créer des synergies durables

En 2024, la Fondation d'entreprise Banque Populaire Val de France aura apporté son soutien à 15 porteurs de projets dont 2 dans le domaine de la culture, 4 dans le domaine de l'environnement et 9 dans le domaine de la solidarité pour un montant global de 142 434 euros. En 2 ans, 45 projets ont été accompagnés pour un montant de 414 476 euros.

En 2024, l'Empreinte Coopérative et Sociétale (cf. chapitre 2, paragraphe 1.2) de la Banque Populaire Val de France s'est élevée à 11,8 millions d'euros ce qui a représenté 460 actions. Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative de la banque ont été :

- Le partenariat avec les Jeux Olympiques au travers notamment du parcours de la flamme.
- La formation de plus de 1000 collaborateurs à la fresque du climat
- L'engagement auprès des collaborateurs aidants et le soutien financier à Cancer@àwork

La Banque Populaire Val de France soutient la Fondation Nationale Banque Populaire, instrument de mécénat des 14 Banques Populaires et de leurs sociétaires depuis 1992 ; la Fondation favorise l'initiative individuelle et accompagne dans la durée des projets de vie de personnes talentueuses, créatives, ayant l'esprit d'entreprendre et le goût pour l'innovation dans trois domaines : la Musique classique, le Handicap et l'Artisanat d'Art.

En cohérence avec les actions des Banques Populaires sur leur territoire, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) insufflé et porte une politique de partenariats et de mécénat via son Fonds de dotation qui soutient des projets en faveur de la proximité territoriale, de la valorisation du modèle coopératif et durable et de l'entrepreneuriat. En 2024, le Fonds de dotation de la FNBP a poursuivi son soutien de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), association nationale et régionale, qui finance et accompagne des micro-entrepreneurs et l'association Entreprendre pour Apprendre.

Le Groupe des Banques Populaires est également en capacité de se mobiliser pour de grandes causes humanitaires. Samedi 14 décembre 2024, l'île de Mayotte était frappée par le cyclone Chido. Jamais depuis près d'un siècle, le département français n'avait connu une catastrophe naturelle d'une telle ampleur. La Banque Populaire Val de France s'est associée à l'ONG Acted avec le soutien de la BRED et des Banques Populaires pour apporter un soutien financier global de 550 000 euros. Cet élan collectif a permis de soutenir quotidiennement 11 000 personnes avec l'achat de 86 tonnes de denrées alimentaires et de servir 393 000 repas servis au sein de plus de 30 cuisines communautaires. En complément, 4 pépiniéristes et 60 pêcheurs ont bénéficié de subventions afin de relancer leurs activités économiques.

8. Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables

Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

La Banque Populaire Val de France est attachée à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs. C'est l'un des engagements pris dans le cadre de sa Politique Achats Responsables du Groupe BPCE

A travers son modèle coopératif, la Banque Populaire Val de France contribue au dynamisme et à la collaboration au sein de son territoire en s'appuyant sur des fournisseurs locaux. La part de ces fournisseurs (TPE/PME) au sein de la Banque Populaire Val de France est de 39 %⁹. Les établissements du groupe sont très impliqués dans la vie locale et contribuent au développement de ces fournisseurs. La Banque Populaire Val de France a également effectué des achats auprès du secteur adapté et protégé pour un montant de 111 123 euros.

Dans le prolongement de la charte et adossé à la norme achats responsables ISO 20400, le label Relations fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) est décerné par la Médiation des entreprises (dépendant du ministère de l'Économie et des Finances) et le CNA (Conseil National des Achats). Il vise à distinguer les entreprises françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs BPCE Achats & Services, labélisée en 2024, vise à étendre progressivement cette démarche à l'ensemble de ses entreprises à travers la mise en place d'une démarche de labélisation RFAR Groupe BPCE.

En 2024, BPCE Achats & Services a mis en place un dispositif d'enquêtes d'écoute de la voix des fournisseurs, afin d'évaluer le niveau de satisfaction des fournisseurs sur la relation. La Banque Populaire Val de France en collaboration avec BPCE achats envisage dans un premier temps l'analyse d'impact de ses achats au travers de la réalisation d'un diagnostic.

Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs

La Banque Populaire Val de France déploie la politique Achats Responsables BPCE qui s'inscrit dans la lignée des ambitions et engagements RSE du groupe, dans laquelle la filière achats joue un rôle essentiel. Vecteur de transformation et d'évolution, la démarche d'Achats Responsables s'inscrit dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du groupe et leurs fournisseurs.

La RSE est intégrée :

- Dans le processus achats, qui précise les modalités de mise en œuvre des achats responsables ;
- Dans les dossiers d'achats en incluant des critères RSE adaptés dans les processus de décision, en indiquant dans les cahiers des charges la performance RSE des produits et services prévus et en accroissant le poids de l'évaluation RSE des fournisseurs dans les prises de décision. Depuis 2022, 100 % des catégories d'achats sont couvertes par des questionnaires d'évaluation RSE spécifiques. Une méthode de prise en compte du coût de possession, qui permet d'appréhender les coûts d'acquisition, utilisation et fin de vie est en cours de déploiement au sein de la filière achats ;
- Dans des clauses contractuelles spécifiques, visant à faire respecter par les sous-traitants les réglementations relatives aux libertés et droits fondamentaux, santé et sécurité des personnes, aux réglementations sociales, du travail ou environnementales. Le fournisseur doit en justifier sur simple demande ;
- Dans l'outil d'identification des enjeux et risques RSE intrinsèques à chacune des catégories d'achats, en amont des projets achats, pour chacune des 142 catégories d'achat ;

⁹ Ce taux est calculé en rapportant le montant de dépenses réalisées la Banque Populaire avec les TPE/PME sur le montant des dépenses fournisseurs totales sur un an.

- Dans la professionnalisation de la filière achats, avec notamment un programme de formation régulièrement étoffé (Achats responsables, formation déployée avec l'AFNOR sur la norme ISO 20400), des plénières réunissant l'ensemble des filières achats et RSE pour un partage d'informations et de bonnes pratiques. En 2024, une formation de sensibilisation aux achats inclusifs a été dispensée à des binômes Achats / Métiers au sein des entreprises du groupe afin d'accroître le recours au Marché de l'inclusion ;
- Dans le développement des dépenses auprès des fournisseurs du marché de l'inclusion (référencement de prestataires inclusifs, mise en place d'un module de formation spécifique, etc.).

Dispositif de suivi des délais de paiement

BPCE Achats & Services, qui mutualise des activités support pour le compte des entités du groupe, dont la Banque Populaire Val de France, a mis en place depuis plusieurs années un dispositif de suivi des délais de paiement auprès des entreprises du groupe ainsi qu'un "Livre blanc sur les délais de paiement".

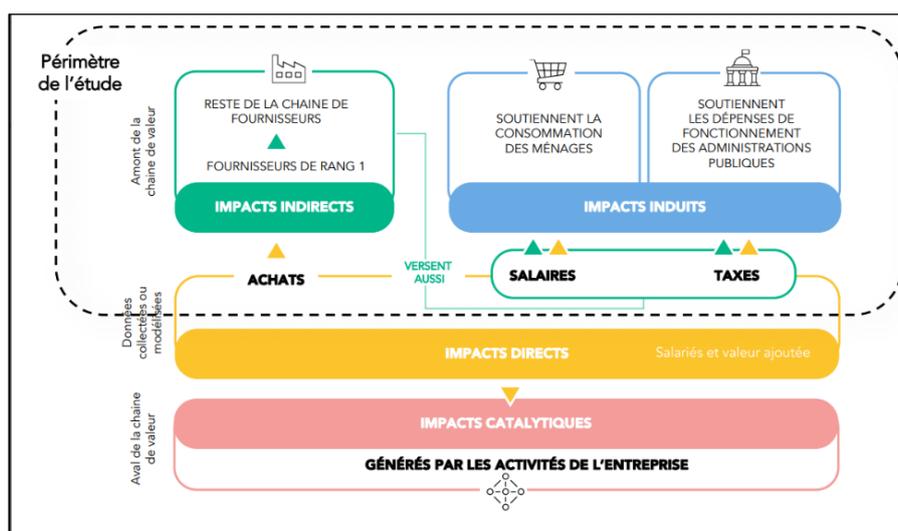
Ce dispositif a pour but de :

- Suivre trimestriellement les délais de paiement des entreprises du groupe ;
- Rappeler le contexte réglementaire de la loi de la modernisation de l'économie, avec réglementation des délais de paiement interentreprises, le plafonnement des délais de paiement fixé par les articles L441-10 et suivants du code de commerce ;
- De suivre l'objectif des 28 jours défini pour le groupe ;
- De partager les bonnes pratiques en termes de délais de paiement.

Un tableau de bord dédié permet de communiquer trimestriellement à l'ensemble des dirigeants, notamment lors du Comité des risques fournisseurs Groupe trimestriel.

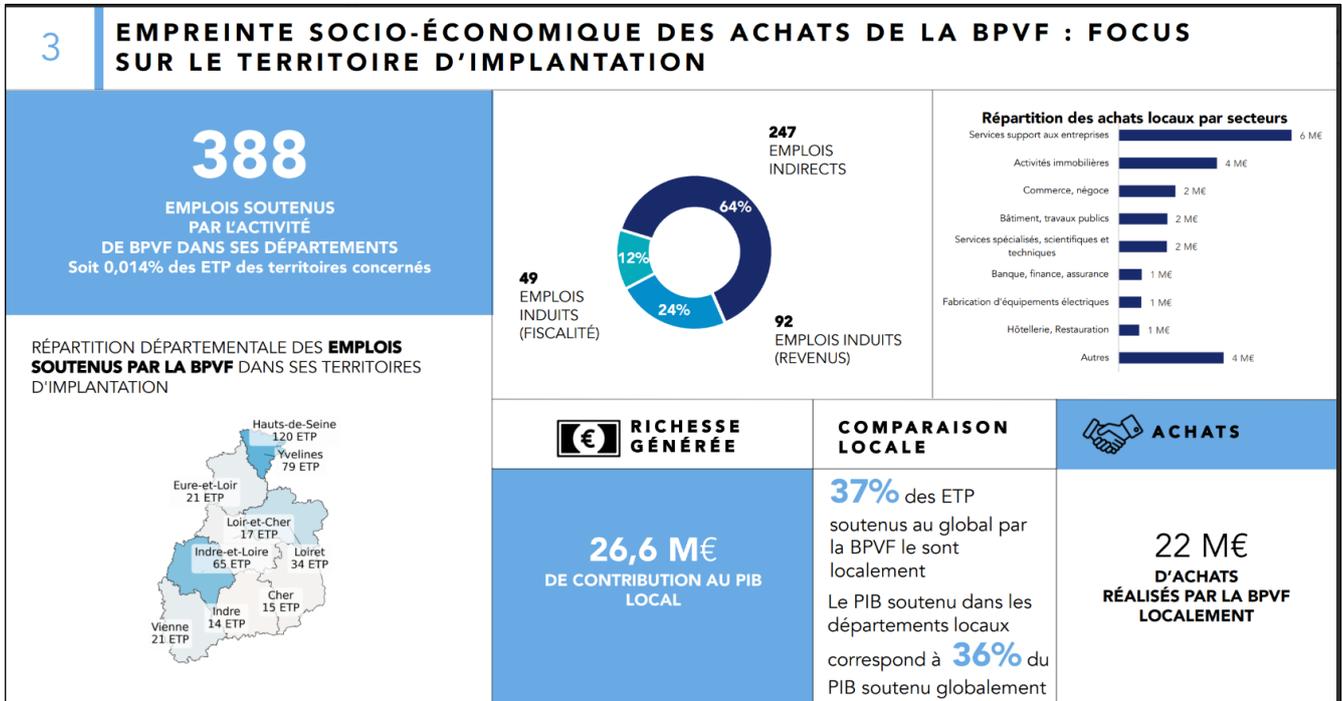
Mesure d'impact socio-économique

Dans le cadre d'une démarche Groupe BPCE, la Banque Populaire Val de France a réalisé l'empreinte socio-économique de ses achats. A partir d'éléments d'analyse de la base fournisseurs, le cabinet UTOPIES a mesuré les impacts directs, indirects et induits de la chaîne fournisseurs. Le périmètre de l'étude prend en compte plus particulièrement les flux monétaires des achats, leur valeur ajoutée ainsi que l'impact des salaires et taxes générées. L'objectif est de quantifier les retombées économiques de l'activité de la Banque Populaire Val de France dans son écosystème, sur son territoire et au-delà.



Les résultats démontrent que le principal secteur d'impact en emplois est le Santé, éducation, social (21%), principalement du fait des impacts induits. Ce secteur est très représenté sous l'effet des impacts induits par la fiscalité et la consommation des ménages. Il est l'un des premiers secteurs employeurs en France et est relativement intensif en emplois et peu intensif en capital. Vient ensuite le secteur de Services support aux entreprises (19%). Ce secteur est très représenté sous l'effet des impacts indirects. Enfin, les emplois soutenus dans les secteurs fournissant des biens et services sont principalement indirects (BTP, services supports aux entreprises, électricité, etc.).

Les régions Île-de-France et Centre-Val de Loire concentrent les 2/3 des emplois soutenus (66%) représentant respectivement 50% et 16% des emplois soutenus. Sur 73,2 M€ soutenus au total en France, 36% sont localisés dans les départements de présence de la banque (cf. répartition ci-dessous).



(source Utopies – résultats analyse socio-économique - année de référence 2024)

Indicateurs de suivi

Indicateur	2024	2023
Part du montant des achats réalisés avec des PME (en %)	39%	41%
Part du montant des achats réalisés avec des ETI (en %)	38%	36%
Achats réalisés en local (en %)	99%	97%
Délai moyen de paiement d'une facture (en nombre de jours)	18	18

Être une banque inclusive

VI. Être une banque inclusive qui protège

Pour la Banque Populaire Val de France, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite permet à la Banque Populaire Val de France d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le Code de conduite et d'éthique (se référer au chapitre VIII « Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité, paragraphe 1.1 « Promouvoir une culture éthique »). Parmi les douze principes qu'il énumère, il est notamment de sa responsabilité sociétale de :

- Garantir un traitement équitable des clients (Principe 2) ;
- Protéger les intérêts du client et du sociétaire (Principe 3) ;
- Communiquer en toute transparence (Principe 4) ;
- Contribuer à une économie de marché humainement responsable (Principe 9) ;
- Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous (Principe 10).

6 Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités

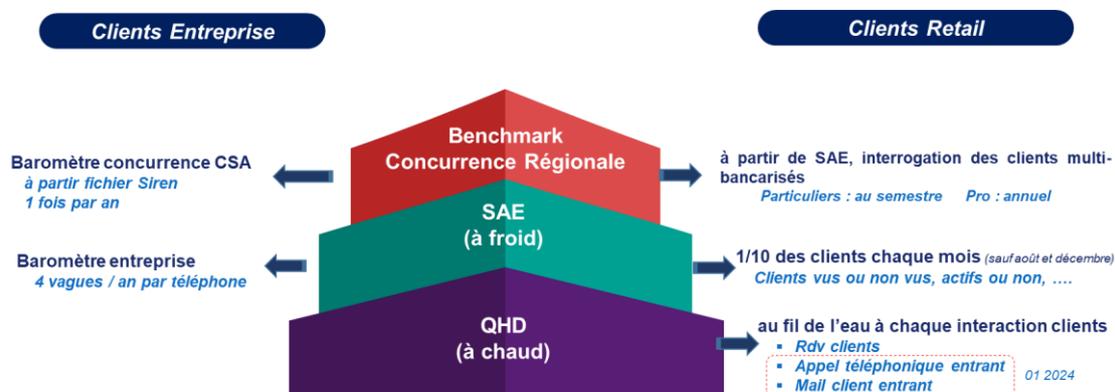
6.2 Mesure de la satisfaction client

La Banque Populaire Val de France, dotée d'outils d'écoute robustes à destination de la clientèle, évalue efficacement les retours d'expérience de chacun de ses clients sur l'ensemble de ses marchés :

Pour la Banque Populaire Val de France, les bonnes pratiques mises en œuvre concernent par exemple l'amélioration de l'accessibilité téléphonique et la réactivité aux demandes clients.

La Banque Populaire Val de France dispose de plusieurs outils de mesure de la satisfaction et de la recommandation des clients. Les trois dispositifs utilisés sont complémentaires les uns des autres :

- Un questionnaire à chaud – QHD (Questionnaire Haute définition) envoyé à chaque client après chaque interaction, que ce soit un RDV, les appels clients entrants ou les mails clients ;
- Un questionnaire à froid – SAE (Satisfaction de l'Agence à l'Etablissement) envoyé à l'ensemble des clients de la Banque Populaire Val de France à raison de l'envoi d'un questionnaire à un 1/10^{ème} des clients chaque mois (sauf juillet et décembre). Ce dispositif plus complet permet d'avoir une mesure de la satisfaction et de la recommandation élargie à tous les clients qu'ils aient été rencontrés récemment ou non ;
- Baromètre concurrence régionale qui permet à la Banque Populaire Val de France de se situer en termes de satisfaction par rapport à ses concurrents sur son territoire. Ce baromètre est établi semestriellement pour la clientèle de particuliers.



Sur la période 2021-2024, le « net promoteur score » (NPS), indicateur de référence de mesure de la satisfaction, a progressé régulièrement pour la Banque Populaire Val de France, il s'élève fin 2024 à 23, dont 25 pour les clients particuliers et 11 pour les professionnels (sur un an glissant). A fin 2024, le pourcentage des agences en NPS positif était de 94% contre 90 %

un an plus tôt et les centres d'affaires sont tous en NPS positifs. Le pourcentage d'agences ayant plus de 50% de clients promoteurs s'élevait à 26% fin 2024, enregistrant une progression de 3% par rapport à 2023.

Cette performance reflète la mobilisation de toutes les agences de la Banque Populaire Val de France sur les fondamentaux de la satisfaction client : le renforcement de la qualité de service, la forte réactivité aux demandes et la qualité des conseillers.

6.2 Gestion des réclamations

Analyse et exploitation des réclamations

La Banque Populaire Val de France analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices. La recherche des causes à l'origine des réclamations est une démarche d'amélioration continue. Elle se nourrit aussi des commentaires formulés par les clients dans le cadre des enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur internet, des réseaux sociaux ou des avis clients.

Voies de recours en cas de réclamation

Le traitement des réclamations s'articule de la façon suivante :

- L'agence ou le centre d'affaires en charge de la relation commerciale de proximité, tout comme le service relation clientèle de la banque ou de la filiale sont les interlocuteurs privilégiés du client ;
- Le médiateur, personnalité indépendante, peut être saisi par le client lorsque aucune solution satisfaisante n'a été trouvée auprès de la banque, ou en l'absence de réponse de celle-ci dans un délai de deux mois.

Information du client sur les voies de recours

Les voies de recours et les modalités de contact sont communiquées aux clients :

- Sur les sites internet des établissements du groupe : [https://www.banquepopulaire.fr/votre-banque/reclamation -et- médiation](https://www.banquepopulaire.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation) ;
- Sur les plaquettes tarifaires ;
- Dans les conditions générales.

Pilotage du traitement des réclamations

Le pilotage concerne en particulier les motifs de réclamation, les produits et services concernés par ces réclamations et les délais de traitement. Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales. Parmi les motifs de réclamation, sont notamment suivis des indicateurs qui peuvent être révélateurs de décalages sur l'adéquation entre le service attendu par le client et le service fourni.

En 2024, les réclamations relevant du « défaut de conseil » ayant reçu une réponse favorable représentent 1,41% du total des réclamations contre 1,79% en 2023. En 2024, les réclamations relevant du motif « opérations non autorisées » ayant reçu une réponse favorable représentent 0,78% du total des réclamations contre 1% en 2023

En 2024, 55,16 % des réclamations ont été traitées dans les 10 jours ouvrables contre 25,74% en 2023, et le délai moyen de traitement était de 13 jours en 2024 contre 29 jours en 2023. Afin d'améliorer la qualité de service, la Banque Populaire Val de France a également mis en place une démarche d'amélioration continue en interne. Ce dispositif, composé notamment de visites d'agences régulières en présence de la Direction permet la remontée rapide des dysfonctionnements ou d'irritants détectés dans le parcours client et le suivi de leur traitement en vue de les résoudre.

Le secteur numérique est devenu l'un des domaines les plus dynamiques. Il ne s'agit plus seulement de sites web, de réseaux sociaux ou de campagnes marketing. Il s'agit de concevoir des environnements durables, en préservant la sécurité des données, l'éthique et l'environnement. C'est pourquoi le numérique responsable occupe une place importante dans la stratégie et les pratiques de la Banque Populaire Val de France car il est contributeur de la satisfaction client.

Dans le cadre de la gestion de l'expérience clients et collaborateurs, la Banque Populaire Val de France a organisé de nombreuses rencontres en agence permettant de favoriser l'écoute des collaborateurs et la remontée potentielle d'irritants exprimés par les clients. Ce dispositif a mobilisé plus de 324 heures.

7 Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client

7.1 Protéger les clients fragiles

La Banque Populaire Val de France souhaite permettre au plus grand nombre – dont les personnes en difficulté – d'accéder aux services bancaires (banque au quotidien, financement, assurance, etc.). Pour maîtriser les risques d'exclusion, elle met

en place des dispositifs permettant aux clients modestes d'accéder à des financements, et aux clients en situation de fragilité économique de gérer leur compte bancaire plus sereinement, en se conformant notamment aux réglementations en vigueur et à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement (AFECEI).

Au 31 Décembre 2024, la Banque Populaire Val de France comptait 11 291 clients détectés fragiles selon les critères réglementaires établis.

Une offre spécifique, dédiée à la clientèle fragile

La Banque Populaire Val de France propose une offre spécifique destinée à la clientèle fragile. L'Offre dédiée à la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF), facturée à un tarif maximal d'1 €/mois, garantit l'accès à des services bancaires essentiels à la gestion du compte. Au sein de la Banque Populaire Val de France, 32,8 % des clients détectés fragiles en sont équipés au 31 Décembre 2024, soit 3 709 clients.

Cette offre comprend, entre autres, le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et 20 € par mois, le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte à 16,50 €/mois ou encore un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS. Les clients « fragiles » ne souhaitant pas souscrire à l'OCF bénéficient également d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte, fixé à 25 €/mois.

Agir en prévention du surendettement

La Banque Populaire Val de France agit également en prévention du surendettement. En application de la charte AFECEI, le Groupe BPCE a développé un outil de *scoring* prédictif destiné à détecter de façon préventive une éventuelle dégradation de la situation financière d'un client. Tout client identifié en risque de surendettement reçoit un courrier l'invitant à prendre rendez-vous avec son conseiller afin de faire le point sur sa situation et éventuellement réadapter ses produits et services bancaires. Les conseillers peuvent également orienter le client vers des solutions extra bancaires (associations locales, centres communaux d'action sociale etc.).

Depuis 2021, la méthode d'identification du risque de surendettement a été élargie aux clients particuliers et aux entrepreneurs individuels. L'objectif étant de ne plus se limiter aux seuls détenteurs de crédits, mais de viser un public plus large pour être plus efficace en matière de prévention.

Acculturer les conseillers financiers à l'inclusion bancaire

Face aux difficultés financières rencontrées par certains clients, l'acculturation des conseillers financiers aux thématiques relatives à l'inclusion bancaire est cruciale : un dispositif de formation spécifique a été mis en place avec un premier module dédié à la prévention du surendettement et aux clients en situation de fragilité, et un second consacré au droit au compte. Ces formations doivent être réalisées obligatoirement tous les cinq ans par les conseillers particuliers en agence et sur les plateformes téléphoniques.

Renforcer l'écoute de la clientèle fragile

La Banque Populaire Val de France dispose de TANDEM Particuliers, une agence intégrée et dédiée à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière. Celle-ci a notamment renforcé ses synergies avec le réseau commercial dans l'octroi de crédit à la consommation. Dans ce cadre, une offre de microcrédit, hors fonds de cohésion sociale, a été développée pour permettre l'apurement de découverts récurrents et ainsi accompagner ou accélérer la normalisation des situations de fragilité. Après 30 566 euros distribués en 2023, 18 dossiers de microcrédits pour 60 200 € ont été octroyés en 2024 à taux préférentiel maintenu. Cet accompagnement ciblé est mis en œuvre au sein de TANDEM Particuliers et s'inscrit à la fois dans le contexte de pression sur le pouvoir d'achat des ménages et sous contrainte d'un environnement de forte remontée des taux enregistrée depuis 2023.

L'engagement d'accompagnement des entrepreneurs en difficulté avec Val de France accompagnement

La Banque Populaire Val de France accompagne depuis 16 ans des entrepreneurs et des sociétés en procédures collectives. Ce service est assuré par les équipes de l'agence Val de France Accompagnement. Les équipes, présentes sur les sièges de Tours et de Saint-Quentin-en-Yvelines, travaillent en collaboration avec une trentaine de mandataires judiciaires et une trentaine d'études d'administrateurs judiciaires.

Val de France Accompagnement a pris en charge 859 dossiers en 2024, dont 217 comptes PME/PMI, avec une moyenne de 411 entrées en relation. Ce dispositif est reconnu de ses partenaires, mandataires et administrateurs grâce à sa capacité à être force de propositions, sa réactivité et ses solutions facilitant la gestion des comptes. Ces démarches s'intègrent dans l'esprit de la Banque Populaire Val de France qui privilégie la satisfaction client et la sécurisation des données. Val de France Accompagnement assure une continuité de relation et a ainsi contribué à la régularisation de 25 % des entreprises accompagnées. Val de France Accompagnement a cependant constaté une forte hausse des procédures collectives sur 2024.

7.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière

Les microcrédits sont des prêts spécifiques dédiés à des publics en besoin d'insertion économique et sociale et qui sont exclus du crédit classique en raison de faibles revenus ou à la suite d'un aléa de la vie. Le microcrédit permet de financer un

projet d'accès à l'emploi ou à la mobilité, de création d'entreprise, ou de couvrir des dépenses liées au logement, à la santé et à d'autres événements imprévus. La mise en œuvre du microcrédit est adossée à une garantie publique et à un accompagnement par un organisme d'intérêt général.

Les Banques Populaires, en cohérence avec leur positionnement entrepreneurial, orientent de façon privilégiée leurs actions vers le microcrédit professionnel avec le soutien de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Les Banques Populaires et l'ADIE partagent depuis plus de 25 ans une même ambition : ouvrir les portes du crédit à celles et ceux qui, sans ressources ou diplômes, décident de rebondir ou de se lancer dans la vie. Ainsi, elles contribuent à la dynamique économique dans tous les territoires, y compris les plus fragiles. Ce partenariat, prend vie dans chacune des Banques Populaires en impliquant en interne les collaborateurs, les dirigeants et même les retraités qui sont nombreux à devenir bénévoles de l'ADIE.

Les Banques Populaires, également partenaires de longue date de France Active, octroient des microcrédits en s'appuyant sur la garantie France Active et accordent des prêts complémentaires aux Fonds de prêts d'honneur d'Initiative France.

Le réseau des Banques Populaires est également un mécène engagé aux côtés des jeunes entrepreneurs soutenus par l'ADIE, en soutenant l'ensemble de l'offre d'accompagnement dédiée aux moins de 30 ans (programme de formation Je Deviens Entrepreneur, fonds de prêts d'honneur dédié aux jeunes et prix Créadie Jeune Banque Populaire).

En cohérence avec son positionnement, en matière de soutien à la création d'entreprise, la Banque Populaire Val de France oriente de façon privilégiée son action vers le microcrédit professionnel. Par ailleurs, partenaire fidèle, elle accompagne, depuis 25 ans, les micro-entrepreneurs qui souhaitent sortir de la précarité en créant eux-mêmes leur propre activité. La Banque Populaire Val de France a ainsi mis à disposition de l'ADIE d'importantes lignes de crédit à taux préférentiel, ce qui a représenté en 2024 un montant de crédit professionnel de 1,5 millions d'euros, et 479 milliers d'euros en faveur de la mobilité via le microcrédit personnel. Ce qui a représenté 698 entreprises (TPE) créées ou consolidées en 2024 contre 562 en 2023, ce qui correspond à une hausse de 24 %. De même, 115 microcrédits personnels ont été octroyés en 2024 contre 87 en 2023, favorisant ainsi l'accès à la mobilité et le retour à l'emploi.

7.3 Garantir l'accessibilité des offres

Des agences proches et accessibles

Les Banques Populaires ont fait du concept de proximité et de leur présence sur l'ensemble du territoire une des clés de leur réussite. Aujourd'hui encore, la Banque Populaire Val de France reste attentive à maintenir une forte présence locale. Fin 2023, la Banque Populaire Val de France compte 176 agences dont 26 agences en zone rurale et 2 agences en zones prioritaires de la politique de la ville. Elle reste cependant à l'écoute des attentes de la société en particulier dans un contexte économique contraint en raison du conflit ukrainien. En 2024, dans le cadre de son plan stratégique, la Banque Populaire Val de France a fait évoluer l'organisation de son réseau commercial. Pour renforcer la proximité avec ses clients, elle a fait évoluer son schéma délégataire pour une prise de décision au plus près des territoires, ce qui se traduit par l'animation de six régions commerciales contre dix précédemment. En complément, elle renforce ses filières d'expertise notamment en faveur de la clientèle des particuliers et des professionnels et développe une nouvelle filière dans le domaine de la santé au travers des professions libérales.

La Banque Populaire Val de France s'attache à rendre également ses services accessibles aux personnes en situation de handicap. La priorité est la mise en conformité avec l'obligation légale d'assurer l'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées. A ce jour, 93 % des agences remplissent cette obligation.

L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous

L'accessibilité numérique est essentielle pour répondre à l'objectif d'universalité des services numériques, puisqu'elle vise à rendre les informations et fonctionnalités d'un service ou contenu numérique accessibles à tous, quel que soit le handicap de la personne ou sa manière d'accéder à l'information. Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Le Groupe BPCE présente ses engagements en la matière via son schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027. Dans ce cadre, la Banque Populaire Val de France a mis en place les actions suivantes :

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, un double objectif a été fixé pour 2025 au niveau du Groupe BPCE :

- Remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer *a minima* une accessibilité partielle ;
- Pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.

De plus, la Banque Populaire Val de France bénéficie du service Faciliti qui offre aux personnes malvoyantes une accessibilité de l'information quel que soit le support informatique.

8 Protéger les intérêts du client et du sociétaire

8.1 Garantir une offre transparente

La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans la politique de transparence des offres définie au niveau du Groupe BPCE. Les offres de produits et services, lorsqu'elles sont destinées à un consommateur, doivent respecter les dispositions issues du code de la consommation, relatives aux pratiques commerciales interdites (à l'exception du refus de vente). Y figurent notamment les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

Ainsi, lors de la rédaction de documents commerciaux, les rédacteurs sont invités à être tout particulièrement vigilants à l'adéquation entre les conditions de commercialisation, le mode/processus de mise à disposition de l'information, et la cible de clientèle visée. De même, le rédacteur d'une documentation promotionnelle doit prêter une grande attention aux canaux de commercialisation envisagés et au caractère approprié de la stratégie de distribution. Toutes les informations, y compris publicitaires, doivent être correctes, claires et non trompeuses. Une information claire est une information suffisante pour permettre au client d'appréhender les principales caractéristiques du produit qu'il s'apprête à souscrire ainsi que les avantages et risques y afférents.

La protection des intérêts de la clientèle est une préoccupation majeure de la Banque Populaire Val de France. En toutes circonstances, les collaborateurs doivent servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et professionnalisme, et proposer des produits et des services adaptés à leurs compétences et leurs besoins. Dans ce cadre, et afin de maintenir un haut niveau de protection de la clientèle, un corpus de procédures est établi et des contrôles portant sur cette thématique sont réalisés.

8.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données

Protection des données personnelles

La politique de protection des données de la Banque Populaire Val de France pose les principes d'usage et d'éthique de l'exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Elle s'applique à l'ensemble des opérations traitant des données personnelles. Les contrats conclus avec les prestataires traitant de données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données personnelles, garantissent une stricte utilisation des données personnelles aux seules fins d'exécuter leurs prestations. Tout partage de données au sein ou à l'extérieur de la Banque Populaire Val de France se limite uniquement à des obligations légales, telles que celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du Terrorisme.

De même, la prospection commerciale est strictement encadrée. Le recueil du consentement à des fins de prospection commerciales s'est fortement développé par :

- La mise en conformité en 2021 de la politique Cookie au regard des lignes directrices publiées par la CNIL (information complète rendue accessible sur les sites web et App...) ;
- La mise en œuvre du consentement des clients pour des sollicitations commerciales s'appuyant sur des données de paiement et sur l'exploitation d'informations issues du diagnostic de performance énergétique et de certaines données de l'avis d'imposition ;
- Le développement d'un centre de consentement qui regroupe toutes les autorisations données par les clients sur les cookies, la prospection commerciale et les traitements spécifiques nécessitant un accord préalable.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données. En 2024, 94,29 % des collaborateurs de la Banque Populaire Val de France ont suivi une formation RGPD.

Cybersécurité

Les Systèmes d'Information (SI) contiennent et traitent de multiples données sensibles relatives aux informations commerciales des clients, à la stratégie de la Banque Populaire Val de France, à ses résultats financiers, à son développement commercial ou à ses engagements, ainsi que des informations nominatives relatives aux clients, aux partenaires et au personnel. Ils doivent donc être préservés de toute menace connue ou émergente en tenant compte des vulnérabilités inhérentes aux technologies sur lesquelles ils reposent.

Dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe (PSSI-G), différents moyens de sécurité pour protéger les utilisateurs finaux, garantir la sécurité des informations et des transactions sont mis en œuvre :

- Une authentification renforcée pour sécuriser l'accès aux comptes en ligne ;
- Le chiffrement des données sensibles, comme les informations personnelles et bancaires ;
- La surveillance des transactions avec la mise en place de systèmes de détection des fraudes ;
- La sécurité des applications avec des protocoles de sécurité robustes pour protéger les utilisateurs contre les cybermenaces ;

- La formation et de la sensibilisation pour les utilisateurs ;
- Les mises à jour régulières pour corriger les vulnérabilités des systèmes et des applications ;
- Les contrôles d'accès pour minimiser les risques d'accès non autorisé ;
- L'assistance et le support avec la mise à disposition de différents de canaux de communication et de services d'assistance, pour aider les utilisateurs en cas de problème de sécurité, comme le vol d'identité ou la fraude.

Enjeux d'éthique et de responsabilité

VI Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

7. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

7.1 Promouvoir une culture éthique

La Banque Populaire Val de France décline le Code de conduite et d'éthique¹⁰ du Groupe BPCE qui établit un document pratique et clair à destination des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires dans leurs relations avec le groupe. Il met en lumière les règles de conduite et les bonnes pratiques à adopter et repose sur douze principes de conduite articulés en trois parties :

- Intérêt du client et du sociétaire, dont les principes sont les suivants : Favoriser un esprit d'ouverture et de confiance, Garantir un traitement équitable des clients, Protéger les intérêts du client et du sociétaire, Communiquer en toute transparence.
- Responsabilité employeur et salariés, dont les principes sont les suivants : Promouvoir l'exemplarité, l'exigence et la bienveillance, Promouvoir le respect des collaborateurs et leur développement professionnel, Agir avec éthique professionnelle en toutes circonstances, Assurer la pérennité du Groupe BPCE
- Responsabilité sociétale, dont les principes sont les suivants : Contribuer à une économie de marché humainement responsable, Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous, Agir efficacement pour la protection de l'environnement et la mutation énergétique vers une économie peu carbonée, Promouvoir le respect des droits de l'Homme dans toutes nos activités.

Avec ce code de conduite et d'éthique, la Banque Populaire Val de France prend l'engagement de nouer des relations de confiance durables avec les clients, les collaborateurs, les partenaires et les fournisseurs, et d'agir avec intégrité dans l'exercice de ses métiers.

Une formation réglementaire de type e-learning a été élaborée pour acter de la prise de connaissance des principes du Code de conduite et d'éthique dans le groupe. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs. Ainsi, au 31 décembre 2024, 90,90% des collaborateurs ont suivi la formation.

7.2 Protéger les lanceurs d'alerte

La Banque Populaire Val de France décline la politique relative au "Dispositif lanceur d'alertes". Elle est applicable dans toutes les entités du Groupe BPCE et précise :

- Les personnes qui peuvent lancer une alerte : en particulier, collaborateurs internes, externes et occasionnels, titulaires de droits de vote au sein de l'assemblée générale de l'entité, membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance, cocontractants de l'entité, sous-traitants, clients ;
- Le type d'alerte qui peut être faite, le process opérationnel de signalement et de traitement de l'alerte, afin de garantir l'intégrité et la confidentialité des informations recueillies, mais aussi de protéger les personnes éligibles au dispositif de protection contre toute mesure de représailles ou menaces ;
- Les catégories de personnes qui font l'objet d'une protection : le lanceur d'alerte, les facilitateurs, les personnes en lien avec le lanceur d'alerte et les entités juridiques contrôlées par un lanceur d'alerte dans lesquelles il travaille ou avec lesquelles il est lié dans un contexte professionnel ;

¹⁰ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

- Les différentes garanties dont bénéficient les personnes protégées susvisées contre toutes formes de représailles, menaces ou tentatives de recourir à ces représailles (dont notamment : la suspension, la mise à pied, le licenciement ou autres mesures équivalentes ; la coercition, l'intimidation, le harcèlement ou l'ostracisme), garanties en droit civil et une protection pénale.

L'alerte professionnelle doit porter sur des conduites ou des situations susceptibles de constituer un manquement aux règles applicables au Groupe BPCE. Elle peut aussi porter sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

Une alerte peut être faite par tout canal défini par l'entité pour autant que l'anonymat de l'auteur du signalement et la confidentialité soient parfaitement garantis. Le principal canal de transmission de l'alerte pour tous les établissements participant à ce dispositif est la plateforme groupe Whispli, à laquelle tous les collaborateurs et prestataires ont un accès direct via un lien URL¹¹. Une alerte peut aussi être faite directement auprès de sa hiérarchie ou via une adresse générique dédiée.

La politique relative au « Dispositif lanceur d'alertes » a été déclinée au sein de la Banque Populaire Val de France et est aisément accessible de manière permanente aux personnes concernées. Pour les prestataires et fournisseurs, une clause dédiée au dispositif lanceur d'alerte figure dans les contrats afin d'en assurer une publicité suffisante.

Une formation réglementaire obligatoire pour les collaborateurs de type e-learning accompagne le déploiement de l'outil Whispli et précise notamment les droits et devoirs d'un lanceur d'alerte ainsi que la protection qui lui est attachée.

8. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

8.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité

Les règles et procédures contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- Une cartographie des risques de corruption est établie et mise à jour régulièrement par les entités du groupe, selon une méthodologie conforme aux recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA). Le résultat de la cartographie des risques, y compris les plans d'action le cas échéant, est présenté pour validation aux organes de direction de chaque entité du groupe ;
- Des plans d'action sont formalisés afin de réduire le niveau de risque de certains scénarios, lorsqu'ils restent trop élevés après prise en compte des mesures d'atténuation ;
- La politique groupe « cadeaux, avantages et invitations » prévoit un seuil maximum pour les cadeaux reçus ou donnés, seuil au-delà duquel une autorisation préalable de la hiérarchie, et une déclaration à la Conformité sont requises. Dans le cadre du sponsoring des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, des règles de vigilance spécifiques ont été adoptées afin de sécuriser l'attribution des hospitalités aux clients et autres tiers ;
- Tous les collaborateurs, y compris les personnes occupant des fonctions exposées, notamment les dirigeants, sont tenus de suivre la formation aux règles de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption ;
- Les fournisseurs dont le montant total d'achats au niveau du groupe est au moins de 50 000 euros font l'objet d'une évaluation, qui prend en compte un certain nombre de critères (catégorie d'achat, critère géographique, informations négatives sur le fournisseur...). Cette évaluation conduit si nécessaire à des diligences complémentaires visant à apprécier le risque in fine au regard notamment des mesures anti-corruption mises en place par le fournisseur ;
- Les relations avec les intermédiaires (dont les apporteurs d'affaires) et les clients sont encadrés : les contrats et les conventions comportent des clauses anti-corruption ; des comités d'agrément sont prévus, la prise en compte du risque de corruption dans l'octroi de crédit aux clients corporate est en cours ; l'intégrité des nouveaux partenaires du groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du « comité nouveaux produits nouvelles activités » du groupe ;
- Les alertes issues du dispositif d'alerte professionnelle portant sur des faits de corruption font l'objet d'un reporting groupe anonymisé et annuel.

La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans le corpus étendu de normes et procédures du Groupe BPCE qui encadre de manière générale la stricte séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle incluant notamment un système de délégations en matière d'octroi de crédit et de relations avec les personnes politiquement exposées et un encadrement de la connaissance client.

¹¹ <https://bpce.whispli.com/speakup%20?locale=fr>

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site de BPCE¹² sont déclinées au sein de la Banque Populaire Val de France et annexées à son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles.

La promotion d'une culture de la déontologie

La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans le dispositif commun du Groupe BPCE dans la lutte contre la fraude interne, le non-respect du règlement intérieur et les manquements déontologiques, en lien avec le code de conduite et d'éthique du Groupe. Ce dispositif permet de répondre aux exigences des autorités de tutelle et de mutualiser les moyens et les travaux réalisés par les établissements.

Les dispositifs de prévention de la corruption

La corruption, agissement par lequel une personne propose ou consent (corruption active), sollicite ou accepte (corruption passive) un avantage indu à une ou des personnes en échange d'un acte relevant de la fonction de cette dernière est un comportement frauduleux, contraire à l'éthique et une infraction passible de lourdes sanctions pénales et administratives. La Banque Populaire Val de France condamne la corruption sous toutes ses formes (active, passive, trafic d'influence, paiements de facilitation) et en toutes circonstances. Le Groupe BPCE est signataire du Global Compact (Pacte Mondial des Nations Unies) dont le dixième principe concerne l'action « contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin ».

Les collaborateurs de la Banque Populaire Val de France sont tenus de respecter les règles et procédures internes qui contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Ces règles et procédures ont pour objet de repérer les situations à risque et constituent un dispositif qui a pour objectif de se conformer aux exigences introduites par l'article 17 de la loi du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi « Sapin 2 »). La dernière cartographie des risques de corruption du Groupe BPCE a été déployée à la Banque Populaire Val de France en 2022. 65 scénarios ont été cotés selon trois niveaux « faible » « moyen » et « fort ». Plus précisément, 49 risques ont été qualifiés en risque net « faible » et 16 risques ont été qualifiés en risque net « moyen ». La revue de cette cartographie a eu lieu en 2024.

Les relations avec les tiers sont encadrées au moyen d'une bibliothèque de modèles de contrat standardisés dans le Groupe et de conventions de comptes comportant des clauses anticorruptions. L'évaluation des fournisseurs dont le montant de prestation dépasse 50 000 euros annuel au regard du risque de corruption est notamment prise en compte.

Un outil de recueil et un dispositif de traitement des signalements éligibles, dont les délits de corruption et de trafic d'influence, sont à la disposition des lanceurs d'alerte

La Banque Populaire Val de France dispose de normes et procédures comptables conformes aux standards professionnels. Le dispositif de contrôle interne Groupe relatif à l'information comptable s'appuie sur une filière de révision comptable structurée qui vise à vérifier les conditions d'évaluation, d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de l'information notamment en garantissant l'existence de la piste d'audit. Ce dispositif de contrôle participe au plan de prévention et de détection de fraude et aux faits de corruption ou de trafic d'influence.

8.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, d'une part et assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier, d'autre part.

Le dispositif LCB-FT repose sur cinq composantes principales :

- L'évaluation des risques BC-FT : chaque établissement analyse son exposition aux risques selon des facteurs prévus par la législation, inhérents à leurs clients, à leurs services, à leurs transactions et canaux de distribution ainsi que selon des facteurs géographiques. Cette analyse est formalisée dans la classification des risques des établissements, qui intègre, notamment la problématique des pays « à risque ». Pour chaque client, un profil de risques BC-FT est établi, permettant de lui attribuer un score de vigilance ;
- La connaissance de la clientèle : le Know Your Customer (KYC) doit comprendre des informations sur l'activité, la surface financière et patrimoniale, des éléments de notoriété disponibles dans des médias fiables, etc. afin que les établissements soient en mesure de comprendre l'économie générale des opérations financières réalisées par le client (connaissance de l'origine, de la destination des fonds et de la justification du mouvement). La connaissance de la clientèle intègre, en particulier, la détection des Personnes Politiquement Exposées (PPE) et l'identification des bénéficiaires effectifs pour les personnes morales ;
- L'exercice d'une vigilance constante sur les opérations, tout au long de la relation d'affaires, et en fonction du niveau de risques BC-FT, qui permet d'identifier les opérations atypiques au regard du comportement attendu du client. Les

¹² <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Regles-de-conduite-anticorruption-1.pdf>

établissements mobilisent la vigilance de leurs collaborateurs, ainsi que des moyens, largement automatisés, de détection des opérations inhabituelles ;

- L'analyse humaine des alertes et, le cas échéant, la réalisation d'examen renforcés pour traiter le doute sur les opérations atypiques/inhabituelles ;
- Les signalements - également appelés "Déclarations de soupçons" à TRACFIN des opérations douteuses/suspectes, dès lors que persiste un doute sur la licéité des sommes ou des opérations.

Conformément aux chartes du Groupe BPCE, la Banque Populaire Val de France est dotée d'une unité dédiée à la sécurité financière.

Au sein du Secrétariat général Groupe, un département anime la filière relative à la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme. Il définit la politique en matière de sécurité financière pour l'ensemble du Groupe, élabore et fait valider les différentes normes et procédures et s'assure de la prise en compte des risques de blanchiment et de financement du terrorisme lors de la procédure d'agrément de nouveaux produits et services commerciaux par BPCE.

La Banque Populaire Val de France met en place une formation régulière des collaborateurs et dirigeants, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière. Au 31 décembre 2024, 85,81 % des collaborateurs ont été formés à la lutte anti-blanchiment.

8.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)

Le Groupe BPCE se conforme à toutes les formes de sanctions financières applicables, qui peuvent cibler un pays ou un territoire, une organisation, un individu, une personne morale, un navire, un avion, certains biens ou services, ou certaines activités, qu'il s'agisse de gels des avoirs et des ressources économiques, d'embargo total, de restrictions ou d'embargos spécifiques sur des types de transactions particuliers¹³ ou sur l'exportation ou l'importation de certains biens, services ou technologies¹⁴.

La Banque Populaire Val de France veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières.

Enjeux du modèle coopératif

VIII. Vie coopérative

8. Animation de la vie coopérative

Les Banques Populaires, dont la Banque Populaire Val de France, sont des sociétés soumises à un régime juridique spécifique conforme aux valeurs des coopératives :

- Une rémunération limitée du capital hors de toute spéculation ;
- Des réserves impartageables transmises aux générations futures ;
- Le sociétaire dispose d'une double qualité : il est à la fois détenteur et utilisateur de sa coopérative ;
- Une organisation qui fonde sa performance économique sur l'efficacité collective et la gestion sur le long terme ;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel ;
- Un ancrage dans les territoires favorisant leur développement (organisation décentralisée).

Les Banques Populaires ont défini conjointement de manière volontaire, un ensemble d'indicateurs répondant aux sept grands principes de l'Alliance Coopérative Internationale pour évaluer leurs pratiques coopératives.

Évolution du sociétariat

Au 31 décembre 2024, le nombre de Sociétaires était de 185 284 contre 181 912 en 2023, ce qui représente une progression de + 1,8 %. La rémunération des parts sociales est plafonnée et une grande partie des résultats est mise en réserve. L'actif net est impartageable. La valeur d'une part sociale est de 50 euros, le taux de rémunération versé au titre de l'exercice 2024 était de 2,50 %. Le montant moyen de détention de parts sociales par Sociétaire est de 2 630 euros.

¹³ Par exemple le financement à long terme ou lorsque ces opérations sont réalisées par des personnes physiques ou morales sanctionnées.

¹⁴ Par exemple les biens militaires ou vers ou en provenance de pays ou territoires sanctionnés.

Le montant du résultat net redistribué au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 11 263 285,56 euros, et 19,2 % des Sociétaires détiennent 50 % du capital de la Banque Populaire Val de France. Ce bon équilibre garantit à la Banque Populaire Val de France la solidité et stabilité de son capital social, pour une gestion saine et durable, ce qui lui confère son rôle de banque coopérative régionale de plein exercice.

En 2024, le capital social a progressé de 10,4 %, ce qui fait un encours de 487 283 550 euros de parts sociales au 31 décembre 2024, contre 441 037 350 en 2023. En 2024, la Banque Populaire Val de France a poursuivi le développement de son capital social tant en nombre qu'en capital avec la volonté de faire progresser le nombre de sociétaires actifs.

Composition du Conseil d'administration

En 2024, la Banque Populaire Val de France compte 12 Administrateurs qui, par leurs expériences et leur diversité, enrichissent les débats des Conseils d'administration dans l'intérêt de l'ensemble des clients et des Sociétaires. Ce sont des créateurs de valeurs (chefs d'entreprise, chercheurs, enseignants...) qui par leurs fonctions, sont impliqués dans la dynamique du développement économique et social de leur région. Les Administrateurs de la Banque Populaire Val de France sont assidus, ceci s'exprime au travers d'un taux de participation très élevé de 91,3% lors des Conseils d'administration.

Les questions d'indépendance, de diversité et de représentativité au sein des instances de gouvernance sont un sujet important dans le secteur bancaire. Il existe un risque juridique sur l'équilibre hommes/femmes, lié au taux de féminisation des Conseils d'administration réglementé à 40 % minimum de représentation des deux sexes. Le Conseil d'administration de la Banque Populaire Val de France, composé de 55 % de femmes au 31 décembre 2024 (étant précisé que conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, les Administrateurs représentant les salariés de la Banque Populaire Val de France ne sont pas pris en compte dans ce calcul), répond à ces obligations.

Formation des Administrateurs

La Banque Populaire Val de France veille à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'administration. Le nombre moyen d'heures de formation s'est élevé en 2024 à 18,6 heures par personne, contre 12,4 heures en 2023. Ce qui représente 224 heures de formation en 2024.

Leur formation est construite pour veiller à la compétence individuelle et collective des membres du Conseil d'administration. Les formations proposées permettent d'appréhender et comprendre les évolutions et les enjeux du secteur bancaire.

La Banque Populaire Val de France s'appuie depuis 2014 sur un outil de gestion en ligne des formations dédiées aux Administrateurs Banque Populaire - l'Académie des Administrateurs, qui répond à plusieurs objectifs :

- Offrir une vue complète du catalogue des formations proposées par la Fédération ;
- Permettre aux Administrateurs de s'inscrire en ligne aux formations et d'accéder à leur historique des formations suivies ;
- Faciliter l'accès à l'auto-formation grâce à des modules e-learning et des vidéos.

Le programme de formation permet aux Administrateurs de définir les meilleures orientations et de nourrir les débats des instances de la Banque Populaire Val de France, dans l'intérêt de l'ensemble de ses clients et Sociétaires.

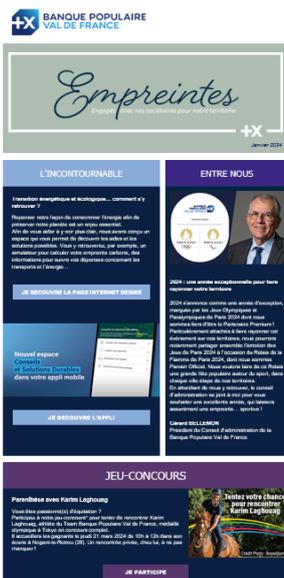
Animation du Sociétariat

Dans le cadre du plan stratégique, la Banque Populaire Val de France a défini un nouveau plan de développement de son sociétariat au travers de trois axes :

- Préparer l'avenir grâce au développement de son capital social ;
- Renforcer l'ADN collaboratif de ses collaborateurs grâce à un programme de formation adapté ;
- Animer le Sociétariat au travers des communautés d'ambassadeurs.

Les 185 284 Sociétaires de la Banque Populaire Val de France constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors de l'Assemblée générale et élisent directement les Administrateurs qui les représentent au sein du Conseil d'administration.

En 2024, de nombreux événements se sont déroulés, en particulier l'Assemblée générale annuelle à Port Marly en présence de plus de 500 personnes composées de clients Sociétaires et collaborateurs, notamment la promotion des nouveaux talents recrutés en 2023. Pour marquer sa présence forte dans les territoires, de nombreuses personnalités locales ont ainsi pu témoigner de leurs engagements et esprit d'entreprendre aux côtés de MÉRIL Loquette, athlète de la Team Banque Populaire Val de France, Laurence Besançon, présidente du Tiers lieu le Quai des possibles à Saint-Germain en Laye, Guillaume Laquais, président de l'ACEF Val de France et François Vonthron, co-fondateur de la start-up Bmotion Technologie, ont témoigné des valeurs qui les animent.



En 2024, la newsletter « Empreintes », créée en 2022, poursuit sa progression de lectorat. Cette lettre trimestrielle s'adresse aux Sociétaires et permet ainsi de les tenir informés de l'actualité de leur banque, des initiatives culturelles, environnementales et solidaires soutenues en proximité, mais aussi de leur proposer de participer à des événements ou animations qui leur sont dédiés.

Dans le cadre de la semaine de la coopération, la Banque Populaire a souhaité organiser 100 % de ses communautés de clients ambassadeurs, au plus près des directions de groupes d'agences, soit 41 communautés. Ces rencontres ont pour ambition d'incarner le modèle coopératif de proximité, c'est également un lieu d'écoute et de partage d'informations sur la Banque, ainsi que sur des éléments de contexte socio-économique appliqués au territoire. Depuis 2023, la mise à disposition d'un collaborateur dédié, ainsi qu'une réflexion, ont permis de construire tout un dispositif d'animation, afin de bâtir une communauté de plus de 500 membres issus de la fonction publique, des professions de chefs d'entreprise, commerçants, artisans, ou professions libérales.

Cette année encore, les campagnes de collectes ont été un véritable succès. Dans le cadre du mécénat de compétences, 50 collaborateurs ont participé à la collecte nationale en faveur des Banques Alimentaires et du Secours Populaire.

- Des denrées alimentaires et de produits d'hygiène ont été collectés au profit des Banques Alimentaires ;
- 250 jouets ont été offerts aux enfants accompagnés par le Secours Populaire d'Indre et Loire.

9. Animation du sociétariat

Le comité sociétariat national, animé par la Fédération Nationale des Banques Populaires, a défini une feuille de route 2024/2030 autour du développement du sociétariat afin de promouvoir le modèle coopératif, appelée « Elan Coopératif Banque Populaire », caractérisée par quatre axes prioritaires :

1. Coopératif 'inside', les collaborateurs ambassadeurs du modèle ;
2. Coopératif 'outside', l'animation du modèle coopératif pour mettre les collaborateurs au cœur de la vie de la banque ;
3. Le sociétariat, au cœur du modèle de développement commercial ;
4. La communication coopérative, affirmer notre communication pour donner de la puissance à cet élan.

L'Elan Coopératif est décliné par projets annuels et des indicateurs clefs. La validation des projets majeurs est faite en comités FNBP avec les dirigeants des Banques Populaires et partagé lors des instances avec le Groupe BPCE.

La Banque Populaire Val de France a mis en place depuis 2024 une politique relative à l'animation du sociétariat qui s'articule autour de trois axes :

1. Préparer durablement l'avenir
2. Renforcer l'ADN coopératif des collaborateurs
3. Animer le sociétariat

La Banque Populaire Val de France, notamment via son Comité Sociétariat & RSE, suit régulièrement différents indicateurs relatifs à son sociétariat (pratiques de commercialisation et de rémunération des parts sociales, évolution du capital social et distribution entre les sociétaires, etc.).

La Banque Populaire Val de France a recruté 239 collaborateurs en 2024. Afin de renforcer leur ADN coopératif, ces nouveaux embauchés sont conviés, 30 jours après leur intégration, à participer à des classes virtuelles sur le statut coopératif.

Consciente de l'importance d'engager ses sociétaires dans sa gouvernance coopérative, la Banque Populaire Val de France organise un certain nombre de réunions et d'événements en plus de l'Assemblée Générale. Les sociétaires sont régulièrement conviés à des réunions en agence ou à des soirées dédiées au cours desquelles ils peuvent échanger avec des dirigeants et des administrateurs sur l'actualité de leur banque notamment en lien avec la Fondation d'entreprise Banque Populaire Val de France. A titre d'exemple, des sociétaires ont été conviés à l'inauguration de la maquette tactile du Château de Blois, projet accompagné par la Fondation d'entreprise Banque Populaire Val de France.

Parmi les actions organisées par la Banque Populaire Val de France sur son territoire, les principales sont les rencontres avec les Communautés d'Ambassadeurs qui permettent un échange en proximité avec les sociétaires au moins trois fois par an.

Ces rencontres ont pour mission de favoriser le co-développement, de permettre à nos clients de mieux comprendre l'environnement bancaire sont des lieux d'écoute.

Par ailleurs, d'autres actions sont organisées au niveau national par la FNBP, parmi lesquelles : des supports d'informations sur les mots en lien entre le coopératif et le sport (calendrier perpétuel) et de quiz de sensibilisation pour les collaborateurs et les sociétaires, une conférence en ligne sur la thématique du Sport et de la Coopération. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une volonté de renforcer la pédagogie sur le statut coopératif de la banque auprès des collaborateurs, des clients (sociétaires ou non), des agences de notation, des régulateurs, etc.

Principe coopératif	Indicateur		2024	2023
1. Adhésion volontaire et ouverte à tous	L'adhésion à la Banque Populaire Val de France est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.	Nombre de sociétaires	185 284	181 912
		Evolution du nombre de sociétaires par rapport à l'année précédente (en %)	1,85%	
		Sociétaires parmi les clients (en %)	41%	39,80%
		NPS (Net promoter score) des clients sociétaires	31	31
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres	Les sociétaires se réunissent chaque année pour participer à l'Assemblée Générale de la Banque Populaire Val de France, élire les administrateurs et voter les résolutions. Le vote des sociétaires est historiquement à la proportionnelle. Un homme = 0.25% maximum des voix exprimées en Assemblée générale	Taux de vote à l'AG (en %)	31,2	19,14
		Nombre de membres du Conseil d'administration	12	14
		Taux de femmes membres du Conseil d'administration (en %)	55%	55%
		Nombre de censeurs	1	2
		Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'administration	91,30%	91,70%
		Nombre de réunions des comités spécialisés issus du Conseil d'administration	15	15
3. Participation économique des membres	La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.	Valeur de la part sociale (en euros)	50	50
		Taux de rémunération de la part sociale (en %)		
		Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire (en euros)	2 630	2 424
		Concentration du capital (X% des sociétaires détiennent X% du capital)	19,2	21,1
4. Autonomie et indépendance	La Banque Populaire Val de France est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. La banque est détenue à 100% par ses sociétaires.			
5. Éducation, formation et information	La Banque Populaire Val de France veille, avec l'appui de la FNBP, à l'adéquation des contenus de formation des élus, compte tenu	Nombre de formations dédiées au modèle coopératif pour les membres du Conseil d'administration	1	1
		Nombre moyen d'heures de formation par administrateur	18,6	12,4

	des exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'administration	Administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	100	100
6. Coopération entre les coopératives	La Banque Populaire Val de France est membre de Coop FR, organisme de représentation du mouvement coopératif en France. Elle est représentée au sein du Conseil Supérieur de la Coopération par la Fédération Nationale des Banques Populaires. Elle soutient la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire.			
7. Engagement envers la communauté	La Banque Populaire Val de France fait vivre son territoire, notamment au travers des actions menées au bénéfice de la société et de ses sociétaires	Empreinte coopérative et sociétale - Nombre d'actions menées et montant associés (en euros)	11,8 M€ 460	10,4 M€ 310

X. Note méthodologique

Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2024, le périmètre de reporting des indicateurs concerne les entités suivantes : Banque Populaire Val de France

L'objectif visé par la Banque Populaire Val de France à terme est de publier des indicateurs RSE sur le même périmètre que celui utilisé pour la publication des comptes consolidés. Le périmètre retenu pour l'exercice 2024 a été déterminé selon le champ du possible ; il s'élargira chaque année pour se rapprocher du périmètre de consolidation statutaire.

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Disponibilité

Le rapport d'impact volontaire de la Banque Populaire Val de France est disponible à l'adresse suivante : [lien à mettre ici](#).

PRECISIONS SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS

Empreinte Propre

Le calcul des émissions de CO2e liées aux activités propres de (« Vie de bureau ») inclut les périmètres suivants :

- Scope 1 : émissions directes de l'entreprise
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité
- Scope 3 amont et aval : achats, immobilisations, déplacements, fret (dont transports de fonds), déchets.

Les facteurs d'émissions utilisés pour les calculs sont revus annuellement. Ils sont essentiellement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME base de données de référence en France, citée par l'article L229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un comité de gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (Ministères, Organismes techniques, Associations, MEDEF).

Définitions des indicateurs

Les définitions des principaux indicateurs sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	Unité	Définition
CHAPITRE 1	Empreinte coopérative et sociétale	En nombre et €	Nombre d'actions menées en faveur de la société (actions non règlementaires et non commerciales) et montants associés
	Nombre de clients sociétaires	Nombre	Nombre de clients détenant des parts sociales de l'établissement
	Nombre de collaborateurs	Nombre	Collaborateurs inscrits au 31/12/2024
	Montant d'encours de financement à l'économie	Montant (€)	Montant total des encours de crédit
	Montant d'épargne monétaire	Montant (€)	Total des dettes envers la clientèle comprenant les comptes ordinaires créditeurs, les comptes d'épargne à régime spécial, les autres comptes de la clientèle et les dépôts de garantie reçus
	Nombre de visiteurs uniques sur le module Conseils et Solutions durables	Nombre	Cumul (depuis le lancement) du nombre de visiteurs uniques qui consultent l'espace « Conseils et solutions durables » sur l'application mobile
	Montant de financements accordés pour les travaux de rénovation énergétique	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements accordés aux clients particuliers pour des travaux de rénovation énergétique (dont Eco PTZ et Eco PTZ MPR)
CHAPITRE 1	Dialogues ESG réalisés auprès de clients <i>corporate</i> (ETI)	Nombre	Total des Dialogues ESG réalisés dans l'année auprès des clients <i>corporate</i> actifs (au sens commercial)
	Montant de financements accordés à l'économie sociale et solidaire	Montant (€)	Montant des productions annuelles de financements de Prêts Moyen Long Terme sur le marché de l'Economie Sociale et Solidaire
	Engagement des collaborateurs	-	Mesure des opinions des salariés sur leur situation professionnelle et leur perception de l'entreprise au niveau local et à l'échelle du groupe. Cet indicateur est mesuré via le baromètre interne diapason réalisé selon une fréquence annuelle ou tous les deux ans
	Pourcentage d'emploi de personnes en situation d'handicap	Pourcentage (%)	Pourcentage de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (BOETH) au 31 décembre de l'année considérée (N-1)
CHAPITRE 2	Collecte brute sur les fonds commercialisés relevant de l'article 8 et de l'article 9	Encours, Collecte brute et Collecte Nette (€)	Encours et collecte des Fonds d'investissement dont l'objectif d'investissement durable contribue à un objectif environnemental, social ou de gouvernance, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, sont inclus l'OPC MLT, l'OPC Monétaire ainsi que les fonds ISR
CHAPITRE 4	Pourcentage de tous les salariés couverts par des conventions collectives	Pourcentage (%)	Sont à considérer comme des « conventions collectives », les conventions collectives, les accords d'entreprise ou toute autre forme d'accord négocié entre un employeur, un groupe d'employeurs ou une ou plusieurs organisations d'employeurs, d'une part, et un ou plusieurs syndicats ou, en leur absence, les représentants du personnel élus conformément aux lois et règlements nationaux
	Pourcentage de collaborateurs en CDI ayant opté pour un temps partiel choisi, soit le taux de CDI à temps partiel	Pourcentage (%)	Rapport du nombre de salariés CDI à temps partiel sur le total de salariés en CDI
	Taux de CDI à temps partiel qui sont des femmes ¹³	Pourcentage (%)	Rapport du nombre de salariés du sexe féminin en CDI à temps partiel sur le total de salariés en CDI à temps partiel
	Pourcentage de femmes cadre CDI	Pourcentage (%)	Rapport du nombre de femmes cadre en CDI sur le nombre total des effectifs cadre en CDI au 31 décembre de l'année N
	Note de l'index égalité professionnelle	Index (note sur 10)	L'index de l'égalité professionnelle permet de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Il évalue sur 100 points le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes sur les critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de répartition des augmentations individuelles, nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité, parité parmi les 10 plus hautes rémunérations, écart de répartition des promotions (seulement pour les entreprises de plus de 250 salariés).

Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	Pourcentage (%)	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap issu de la Déclaration d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH)
Nombre de collaborateurs en situation de handicap embauchés en CDI	Nombre	Nombre des entrées de collaborateurs avec un statut de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
Taux de sortie des collaborateurs en CDI	Pourcentage (%)	Rapport du nombre de sorties des collaborateurs en CDI de l'année N sur la moitié de la somme des effectifs en CDI de l'année N-1 et des effectifs de l'année N
Pourcentage de rotation du personnel (% turnover)	Pourcentage (%)	Rapport du nombre des démissions CDI sur la moitié de la somme des effectifs en CDI de l'année N-1 et des effectifs de l'année N
Taux de la masse salariale consacrée à la formation	Pourcentage (%)	Rapport du montant de la masse salariale consacrée à la formation sur le montant de la masse salariale issue de la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS)

Chapitre	Libellé	Unité	Définition
CHAPITRE 5	Montants des encours de crédit sur les clients Professionnels et les clients Entreprises // PME/TPE	Montant (€)	Montant des encours de financements aux entreprises au 31 décembre de l'année N : <ul style="list-style-type: none"> • TPE : CA < 1,5M€ • PME : 1,5M€ < CA < 50M€
	Part des achats réalisés avec des fournisseurs locaux	Pourcentage (%)	Part des achats réalisés auprès de fournisseurs sur le territoire de la Banque en nombre de fournisseurs et en montant d'achat
CHAPITRE 6	Pourcentage des agences et centres d'affaires en NPS positif	Pourcentage (%)	Le Net Promoter Score est le premier indicateur utilisé pour évaluer la fidélisation et la satisfaction d'un client vis-à-vis d'une entreprise. Il est calculé en posant aux clients une question « Sur une échelle de 1 à 10, dans quelle mesure recommanderiez-vous la BP/CE ? » Les participants donnent une note comprise entre 1 et 10 qui permet de les classer dans l'un des 3 groupes suivants : détracteurs (note entre 0 et 6), passifs (note entre 7 et 8), promoteurs (note entre 9 et 10) Le NPS est la différence entre les promoteurs et les détracteurs



Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n° CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de France. Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sis 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042